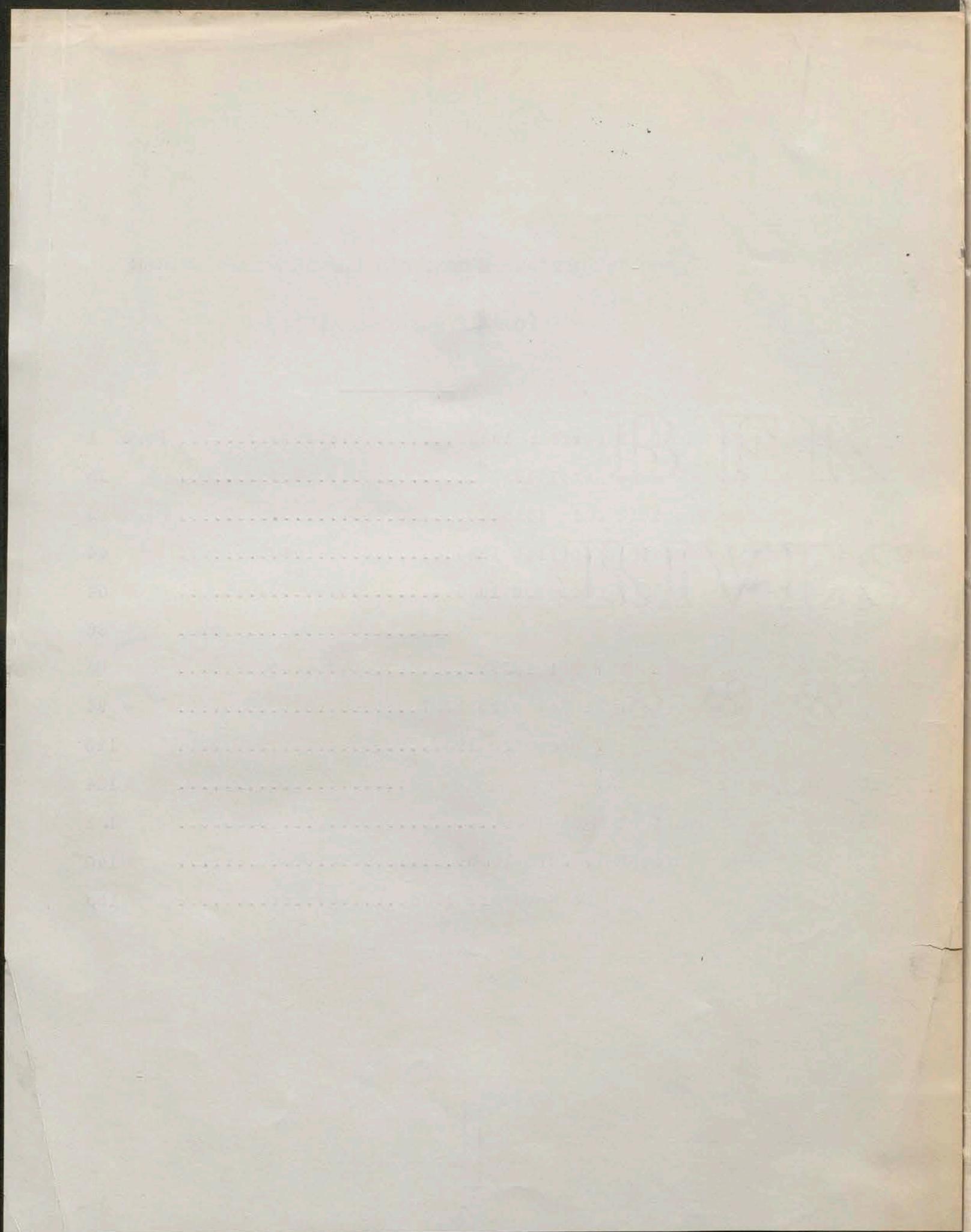




Sous-Commission de Contrôle des Dépenses Engagées
Pour la Défense Nationale

1	Séance du Mardi 25 Février 1936	Page 1
2	" du 24 Avril 1936	15
3	" du Jeudi 11 Juin 1936	28
4	" du Samedi 18 Juillet 1936	44
5	" du 7 Décembre 1936	54
6	" du	66
7	" du Vendredi 7 Mai 1937	83
8	" du Mercredi 24 Novembre 1937	94
9	" du 7 Décembre 1937	115
10	" du 27	124
11	" du Jeudi 31 Mars 1938	132
12	" du Vendredi 17 Juin 1938	140
13	" du 25 Novembre 1938	155



1

SOUSS-COMMISSION DE CONTROLE DES DEPENSES
ENGAGEES POUR LA DEFENSE NATIONALE



Séance du Mardi 25 Février 1936

AUDITION de MM. les MINISTRES de la GUERRE et de l'AIR.

Présents : MM. le Président CAILLAUX. ABEL GARDEY. DANIEL
VINCENT. EMILE SARI. STEEG. LANCIEN. PUJES.
GENERAL HIRSCHAUER. GENERAL BOURGEOIS. de
BLOIS. FARJON. BENAZET.

M. le PRESIDENT ouvre la séance à 15 heures 45 et après avoir remis le questionnaire à M. le Ministre de la Guerre le prie de bien vouloir répondre à la première question : "Augmentation de la portée de l'artillerie de campagne et de l'artillerie à grande puissance".

M. le MINISTRE de la GUERRE.- La portée de notre artillerie est, en effet, une question fort intéressante à l'heure actuelle , mais il ne faut pas lui accorder une importance majeure car elle est liée étroitement à celle du calibre de nos pièces.

Je m'explique en précisant que si on conserve le même calibre à nos batteries d'artillerie, toute augmentation de portée entraîne une usure des tubes qui les rend rapidement inutilisables.

Un

Un tube qui peut servir à 3.000 coups tirés à 17 kilomètres est inutilisable après 1.500 coups envoyés à 20 kilomètres.

Les Allemands ont fait, paraît-il, un gros effort en ce sens. Je dis, paraît-il, car les renseignements que nous avons sont bien incertains depuis que le régime hitlérien est installé en Allemagne. Leurs canons de campagne porteraient à 14 kilomètres.

M. LE PRESIDENT. - Et nos 75 ?

M. LE MINISTRE. - A 11 kilomètres pour l'instant et prochainement à 13 kilomètres, grâce à l'adoption d'un projectile nouveau et à l'affut biflèches.

Nos 155 à 22 kilomètres, le 150 allemand à 25 kilomètres, mais j'insiste encore une fois sur ce fait qu'il ne faut pas nous laisser hypnotiser par les portées limites, mais nous en tenir, plus que jamais, aux portées utiles, c'est-à-dire au tir à vue, faute de quoi on se livre à un gaspillage de munitions vraiment sans grand profit.

M. LE PRESIDENT. - Nous sommes tout à fait d'accord avec vous, encore faut-il savoir ce que font les Allemands. Disposez-vous d'un nombre suffisant de munitions ?

M. LE MINISTRE. - C'est la question essentielle, Monsieur le Président, et je vais vous répondre très nettement que, à mon avis, nos approvisionnements paraissent insuffisants. Je sais bien qu'il qu'il est très difficile de fixer ce que nous appelons une journée de feu - 1.200 coups par pièce et par jour pour le 75 par exemple -, mais je trouve que l'Etat-Major est demeuré au-dessous des besoins réels.

M. le.....

M. LE PRESIDENT.—L'Etat-Major a déjà commis bien des erreurs dans ses prévisions. Souvenez-vous, Monsieur le Ministre, de son attitude avant la guerre en ce qui concerne l'artillerie lourde.

M. LE MINISTRE.— Ce fut une erreur générale, Monsieur le Président, et vous avez fait œuvre excellente en stimulant l'Etat-Major .

M. BENAZET.— Je suis tout à fait de votre avis M. le Ministre.

M. LE MINISTRE.— Donc, nous avons établi des prévisions qui me paraissent insuffisantes. Je vais faire compléter nos stocks afin surtout de pouvoir parer à toute défaillance de la mobilisation industrielle.

M. LE PRESIDENT.—Et vous aurez raison.

M. LE MINISTRE.—La situation est la même en ce qui concerne les munitions d'Infanterie. Avec le nombre de mitrailleuses en ligne, il y aura certainement une consommation formidable de cartouches. Or il ne faut, à aucun prix, que nous manquions de munitions.

M. LE GENERAL BOURGEOIS.— Monsieur le Ministre, je voudrais bien que vous nous disiez ce que vous avez en Artillerie lourde à grande puissance .

M. LE MINISTRE.—Ce que vous savez mon Général .

M. LE GENERAL BOURGEOIS.—Vous ne prévoyez rien d'autre ?

M. LE MINISTRE.— Non, mon Général. Ce matériel coûte si cher .

M. LE PRESIDENT.— Il y a une question qui me préoccupe depuis longtemps. Dès 1908 j'en parlais déjà. Pourquoi ne pense-t-on pas davantage au Rhin ?

Si vous arriviez à détruire les ponts établis sur ce fleuve, "à bloquer le Rhin", vous isoleriez l'armée allemande. Or on n'a jamais voulu s'en préoccuper et je suis persuadé que si l'Allemagne était à notre place elle aurait déjà trouvé le moyen de couper ces ponts.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. - C'est bien petit comme but.

M. LE PRESIDENT. - En concentrant nos efforts, nous devrions pouvoir y arriver.

M. de BLOIS. - Sans parler de les détruire, ce qui est évidemment difficile, on pourrait par des tirs de harcèlement les rendre inutilisables.

M. LE PRESIDENT. - Je n'en demande pas davantage. Employez l'artillerie, l'aviation ou les sous-marins, mais de grâce faites quelque chose. Je livre cette question, capitale à mon sens, à votre méditation, Monsieur le Ministre, et venons-en, si vous le voulez bien à la deuxième question, celle de la motorisation.

M. LE MINISTRE. - Il faut distinguer la mécanisation et la motorisation. La motorisation n'étant que l'utilisation de moteurs pour le transport des troupes, la mécanisation se rapportant plus spécialement aux engins blindés.

Au point de vue chars, nous avons encore nos vieux chars Renault de la guerre. Il ne faut pas trop y compter. Nos petits chars modernes Renault Hotchkiss, sont plus rapides et mieux adaptés au combat moderne. Nous en aurons en service en Août prochain. Nous avons 150 D 1 et D 2, mais cette série trop coûteuse a été abandonnée. Quant aux chars de bataille armés de canons, nous sommes les seuls à en posséder. Ils nous donnent complète satisfaction.

M. LE PRESIDENT. - L'Allemagne n'en a pas.

M. LE MINISTRE.

M. LE MINISTRE.—Je ne le pense pas, car ils nécessitent une mise au point très difficile à réaliser à laquelle nous avons travaillé durant plusieurs années. Les Allemands tendent plutôt à la multiplicité des chars. C'est ainsi qu'ils ont 3 divisions motorisées avec 500 chars par D.I.

Quant aux Chenillettes d'Infanterie, elles donnent entière satisfaction et permettront un ravitaillement facile des unités au combat. Nous en aurons 1500. en Avril prochain.

Enfin, nous avons ~~Sept.~~ divisions d'Infanterie entièrement motorisées.

M. le PRESIDENT de la COMMISSION de l'ARMEE.—Et les routes ?

M. LE MINISTRE.—Question en effet très importante et qui, pour nous, devient angoissante. Le plan MARQUET avait prévu 2 Milliards 400 Millions pour la réfection de nos routes ou la création de grandes voies de circulation : Paris-Strasbourg et Calais-Vitry-le-François. Mais on a réduit ces crédits de 200.000.000 frs et rien n'est commencé. Je compte bien intervenir auprès du Ministre des Travaux Publics afin que l'on se décide à ouvrir et à pousser les chantiers.

Il y aura la question des passages à niveau qui pour la bonne marche de nos convois est particulièrement importante et je demanderai que, au besoin, on retarde la suppression de ceux de la région parisienne qui coûtent, en moyenne, de 30 à 40 Millions pourachever l'aménagement de ceux des régions du Nord et de l'Est.

M. LE PRESIDENT.—Et vous aurez raison, Monsieur le Ministre, venons en à la question des carbénants, dont l'importance est essentielle.

M. LE MINISTRE.—En cette matière, la politique du Gouvernement

nement est celle du stockage et du raffinement. Nous avons à l'heure actuelle 5 Millions de tonnes en réserve, soit 1 Million 1/2 pour la Marine, et 3 Millions 1/2 pour la Guerre. Or l'Etat ne me paraît pas, en raison des recettes perçues sur l'essence, 1 fr.50 par litre, très pressé d'aboutir à fabriquer du pétrole synthétique.

M. LE PRESIDENT..-C'est un point de vue.

M. LE MINISTRE..- Je n'ai pas les mêmes préoccupations. Or qu'avons-nous à l'heure actuelle ? Deux petites usines qui traitent les dérivés de la houille à Béthune et à Louvain - et à Lille les usines Kulman qui viennent de me faire des propositions très intéressantes . Sans rien demander à l'Etat, cette firme serait arrivée à fabriquer à des prix rémunérateurs du pétrole synthétique.

M. LE PRESIDENT..-Question à suivre Monsieur le Ministre.

M. LE MINISTRE..- Je n'y manquerai pas Monsieur le Président.

M. PUJES..- Dans les Bouches-du-Rhône, nous avons des lignites forts intéressantes .

M. LE MINISTRE..- D'accord, Monsieur le Sénateur, mais la Société exploitante ne sort rien alors qu'elle pourrait faire beaucoup.

Je dirai la même chose en ce qui concerne les Landes. Or, en parlant du lignite nous pensons aussi à l'essence d'avion qui est fournie directement en partant du lignite. Cette méthode est assez spéciale mais elle a le gros avantage de nous donner un produit particulièrement pur. Tout est à faire en cette matière et je suis persuadé que l'on arriverait à d'excellents résultats. En accord avec les Poudres, je vais reprendre cette question et la pousser.

M. LE PRESIDENT..-Faites, Monsieur le Ministre, il ne faut pas

pas laisser inemployées nos ressources nationales. Nous comptons sur vous.

M. LE MINISTRE.—Nous avons bien aussi nos gazogènes; mais la question est assez délicate. Faut-il utiliser le bois ou le charbon de bois. Je pense que l'on devrait s'arrêter à la fabrication sur place de comprimés aisément transportables. Enfin le gaz compressé et l'électricité devraient être employés dans tous les services municipaux.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.—Et vos dépôts d'essence, où sont-ils ? Toujours en plain air, bien visibles, facilement repérables à l'aviation ennemie. Pourquoi n'utilise-t-on pas les tunnels désaffectés ?

M. LE PRESIDENT.—Et les grottes, et les cavernes ? Mais nous ne pouvons pas entrer dans le détail de toutes ces questions. Notre rôle se borne à voir si le Ministre intéressé suit les questions et emploie judicieusement les crédits mis à sa disposition. Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de tenir compte des suggestions faites, de stimuler certains de vos services et d'étudier très sérieusement cette question des munitions qui me préoccupe.

M. LE PRESIDENT.—Conduit Monsieur le Ministre de la Guerre à 17 heures et donne aussitôt la parole à Monsieur le Ministre de l'Air.

M. LE PRESIDENT.—Vous savez Monsieur le Ministre que l'état de notre aviation nous préoccupe, à juste titre, aussi voulons-nous demander, une fois de plus, quel est, au 25 Février 1936, l'état de notre flotte aérienne et quelle politique vous entendez suivre à l'égard des constructeurs. Vous n'êtes certainement pas sans connaître la position prise par la Sous-Commission à l'égard de vos prédécesseurs

cesseurs. Nous ne demandons qu'à vous soutenir, encore faut-il que vous soyez décidé à agir. Nous vous écoutons Monsieur le Ministre .

M. LE MINISTRE.- Je sais quels sont les sentiments qui animent les membres de la Sous-Commission de Contrôle et quelle autorité elle jouit . Je vais donc répondre à votre première question en vous disant exactement où en est la réalisation de la tranche dite des I.010 ou de 1023 avions. Il y a un retard dans les livraisons.

M. LE PRESIDENT.- Evidemment !

M. LE MINISTRE.- Ce retard impose un décalage de six mois, voire même de 12 mois dans la réalisation du plan de 1934. Nous allons essayer, dans toute la mesure de nos forces, de le réduire.

M. LE PRESIDENT.-On nous dit cela périodiquement. Tous vos prédécesseurs nous ont affirmé la même volonté de réagir, - ou d'agir et finalement Avouez qu'il y a de quoi être ému devant une telle carence de l'autorité.

M. LE MINISTRE.-Je n'en disconviens pas. Je vais essayer de faire mieux.

M. LE MINISTRE. donne à la Commission une longue suite de renseignements exactement reproduits dans le tableau suivant:/

...../.

9

SITUATION LE 15 FEVRIER 1936 DE LA FLOTTE AERIENNE
 (Avions modernes - Plan des 1023)

(original fourni par
le ministère de l'air)

Subdivision et Type d'avion	Avions : de 1° ligne	EN : Vo- com- lant: tal	Res- : Li- te à: evant le vrés: li- vrer:	A livrer : entre le 1° Juin et le 1er Juin et le 31 Décembre 1936
BOMBARDEMENT				
BLOCH 200	:	208	164: 44:	44
AMIOT 143	:	113	40: 73:	55
BLOCH 210	:	130	1: 129:	60
FARMAN 221	:	24	0: 24:	16
LIORE 257Bis	:	24	1: 23:	19
TOTAL.....	355	119: 474: 499	206: 293:	192
CHASSE				
DENOIT. 500: <i>nuit</i>				
canon 501:		248	159: 89:	89
371:		27	0: 27:	22
510:		25	0: 26:	15
LOIRE 46	:	60	0: 60:	40
SPAD 510	:	60	0: 60:	40
MUREAUX (chasse de nuit):		40	40: 0:	
TOTAL.....	360	120: 480: 460	199: 261:	206
RECONNAISSANCE				
POTEZ 540		240	76: 164:	114
MUREAUX		164	107: 57:	12
TOTAL.....	308	103: 411: 404	183: 221:	126
TOTAL GENERAL	1.023	342: 1368: 1363	588: 775:	524
	:	:	:	

524
11/12

En résumé sur 1.865 avions commandés, 287 sont livrés, 521 seront livrés avant le 1er Juin et 251 seront à livrer entre le 1er Juin et le 31 Décembre 1936.

Au cours de cet exposé, Monsieur le Président a posé les questions suivantes :;

- Il n'y avait donc pas de pénalités pour non livraison dans les délais consentis .

M. le MINISTRE.- Si, mais on a porté de nombreuses modifications en cours de livraison. On a commandé des appareils mal définis.

M. LE PRESIDENT.-C'est lamentable. La construction en série n'est cependant pas une œuvre d'art et mieux vaut "sortir" un appareil moins bon, que de ne rien sortir du tout. Les progrès réalisés seront reportés sur une autre série - en tous les cas, vous n'auriez xxxx pas les erreurs qui résultent d'études insuffisantes ou de mises au point défectueuses comme pour les Bloch et les Dewoitine. Mes renseignements sont bien exacts, Monsieur le Ministre ?

M. LE MINISTRE.- Oui, Monsieur le Président, mais on travaille à réparer ces erreurs ou ces vices de construction.

M. LE PRESIDENT.- Sur des appareils livrés ! Je vous rappelle, Monsieur le Ministre, qu'il est lamentable et douloureux de constater que nous avons raison et cependant le Parlement ne vous a refusé aucun crédit.

M. LE MINISTRE.-Je prends mon Ministère, Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Evidemment. Mais nous en arrivons à ne plus croire les promesses que l'on nous fait.

M. LE MINISTRE.....

M. LE MINISTRE. donne ensuite des précisions sur les avions-canons, en construction.

M. LE PRESIDENT. - Combien en avez-vous ?

M. LE MINISTRE. - Aucun encore, mais 22 vont être livrés.

M. LE PRESIDENT. - Nous en reparlerons d'ici là, croyez-moi .
Les pays étrangers en ont-ils ?

M. LE MINISTRE. - Non, Monsieur le Président.

Au sujet de l'infrastructure, nous avons un gros effort à réaliser. En cas d'attaque, nous devrons procéder à une dissémination de nos groupes, à un "éclatement" de nos escadrilles. Or les terrains secondaires nous manquent.

M. de BLOIS. - Combien en avez-vous ?

M. le MINISTRE. - 60

M. de BLOIS. - Combien vous en faut-il au moins !

M. LE MINISTRE. - 100. Pour lesquels un crédit de 500 Millions nous est nécessaire.

M. de BLOIS. - Pourquoi réduire ainsi vos besoins ? Il vous faut 500 Millions. Pourquoi ne pas le dire?

M. LE MINISTRE. - Je pense que 500 Millions nous suffiront, mais admettons 800 Millions. Il faut les trouver et à ce sujet je me permettrai de demander un conseil à M. le Président sur le financement de cette opération.

M. LE PRESIDENT. - A ce sujet, Monsieur le Ministre, je ne puis que vous répéter ce que je ne cesse d'affirmer . Il faut un Budget en équilibre et ne pas abîmer le crédit de la France. Il faut

un budget normal et un budget spécial de la Défense Nationale qui sera alimenté par l'emprunt. Il faut voir large. Le grand malheur c'est que les finances publiques sont gérées par des "budgétaires" et non par des financiers. Ce qu'il faut c'est de l'imagination. Pour le sujet qui vous préoccupe, c'est au Gouvernement à nous soumettre des propositions. Nous les examinerons et vous ferons connaître alors notre sentiment.

M. LE MINISTRE. - Au point de vue crédits, tous ceux qui ont été accordés sont engagés et je dois prévoir le renouvellement de notre matériel. Un plan, établit le 3 Février 1936, y pourvoit en quatre annuités.

M. LE PRESIDENT. - Bien, et l'industrie aéronautique ?

M. LE MINISTRE. - Cette industrie ne vit que par l'Etat. Or tout y est chaotique. Les entreprises s'enflent et meurent, comme des champignons malsains. On confond inventeurs et constructeurs; qui tous ne vivent et n'espèrent que dans les munificences de l'Etat. Il faut absolument éliminer les parasites, grouper les maisons sérieuses, supprimer les Etats-Majors inutiles et faire du neuf.

M. LE PRESIDENT. - Ce sont des idées que nous ne cessons de prôner. Mais avec l'aide de qui comptez-vous les réaliser ?

M. LE MINISTRE. - Je serai particulièrement heureux d'avoir votre avis sur ce sujet et je pense à m'entendre avec la Guerre et la Marine.

M. LE PRESIDENT. - C'est une idée intéressante, mais je vois, quant à moi, un conseil supérieur de l'aéronautique composé de techniciens (marins, aviateurs, artilleurs, financiers), en petit nombre

- 12 -

bre, sept ou huit, mais choisis, indépendants, qui vous donneraient des conseils. Votre Administration n'a pas encore de traditions et vos directeurs ne s'entendent pas ou s'entendent mal. Il faut d'abord réorganiser la tête et organiser un service de commandes.

M. LE MINISTRE. - J'y ai déjà songé. Je ne puis faire aucune confiance à mes constructeurs. Les groupements constitués sont de façade pure, et l'industrie aéronautique n'existe pas. On ne bâtit pas sur du sable mouvant. Je vous demande, Monsieur le Président, de nous appuyer, de nous aider.

Permettez-moi de vous citer un exemple typique - que je ne veux même pas qualifier - On vient de nous livrer 12 Santos Dumon. Je n'ai pu savoir qui les avait commandés. Ils ne serviront à rien et je ne sais pas comment les utiliser. On n'a même pas expérimenté leur prototype et on est passé à la série.

Quant aux constructeurs, ils travaillent quand il leur plaît, vivent quand ils leur plaît, pratiquent le chantage, jouent du chômage possible, de la hausse des matières premières. C'est vraiment, excusez le mot, une "pétaudière".

Encore une fois, Monsieur le Président, je vais faire pour le mieux et fais appel à vos conseils.

M. LE PRESIDENT. - Je ne suis pas assez compétent en la matière pour vous donner les conseils que vous demandez. Mais il me semble qu'il faudrait racheter les industries, faire une ou deux grosses sociétés, solides, financièrement parlant surtout, les contrôler par des hommes compétents?. Avec ces organismes qui tiendraient, vous pourriez traiter. En théorie, Monsieur le Ministre, je suis certain d'être dans le vrai. Voyez si vous pouvez utiliser cette suggestion.

Monsieur

Monsieur le Ministre vous comprenez le problème à ré-soudre, le seul en réalité, et en vous remerciant des renseignement que vous venez de me donner, laissez-moi vous dire que vous n'aurez pas d'aviation, tant que vous n'aurez pas la possibilité d'imposer votre volonté aux constructeurs.

La séance est levée à 18 heures 15.

Le PRÉSIDENT de la COMMISSION des FINANCES,
Président de la Sous-Commission de Contrôle des Dépenses
Engagées pour la Défense Nationale :

15

SOUSS-COMMISSION DE CONTROLE DES DEFENSES
ENGAGEES POUR LA DEFENSE NATIONALE

Séance du 24 Avril 1936

AUDITION de M. le MINISTRE de la GUERRE

Présents : MM. JOSEPH CAILLAUX, ABEL GARDEY, PUGES,
de BLOIS, Le MOIGNIC, Général BOURGEOIS.

M. le PRESIDENT ouvre la séance à 15 heures et prie M. le Général MAURIN, Ministre de la Guerre qui est accompagné de M. le Général COLSON, Sous-Chef d'Etat-Major, de bien vouloir répondre au questionnaire qui lui a été communiqué .

M. le MINISTRE .- Je vais, si vous le voulez bien, M. le Président, étudier successivement chacun des grandes divisions de la réserve de guerre .

Les explications que je vous donnerai au cours de cet exposé apporteront la réponse à la plupart des questions posées et, ensuite, je pourrai préciser tels points de détail qui vous paraîtront nécessiter une explication complémentaire. Les pourcentages que je vous donnerai comprendront le matériel existant, celui qui est en cours de fabrication et aussi l'utilisation des 350 millions que vous venez de nous accorder . Ils préciseront, de façon exacte, la situation du "matériel de guerre" telle qu'elle sera en fin d'année.

Au

Au point de vue mécanisation, nous aurons en

- Chars légers modernes	le $\frac{1}{3}$	de nos nécessaires
- " moyens D	la $\frac{1}{2}$	- -
- " bataille B	les $\frac{3}{4}$	- -
et le dernier sera livré dans le courant de 1937, vraisembla- blement en Juin.		
- Auto-mitrailleuses	la $\frac{1}{2}$	en fin d'année et la presque totalité en Juin 1937.

M. le COMTE de BLOIS. - M. le Ministre en admettant que la guerre ait lieu en Juin prochain aurions-nous assez d'autos pour équiper nos divisions de cavalerie.

M. LE MINISTRE. - Les voitures de première urgence seront prêtes en Juin ou Juillet. Grâce aux nouveaux crédits, je puis compléter les carnets de commande de nos constructeurs et exiger des livraisons plus rapides. C'est ainsi que pour le petit char d'infanterie, nous avons gagné deux mois. Renault livre trois carcasses par jour et quand nous aurons réussi à régler la mise en place des tourelles, nous arriverons très vite au complet de notre armement en chars légers.

M. le COMTE de BLOIS. - Ces engins ont-ils des munitions ?

M. le MINISTRE. - Ils utilisent les munitions réglementaires. Quant aux chenillettes d'infanterie en fin d'année nous en aurons .. et en Juin 1937 l'équipement de nos régiments sera terminé.

A la fin de cette année donc on percevra nettement, dans les unités, l'effort qui sera réalisé .

M. LE PRESIDENT. - Aurez-vous des spécialistes en nombre suffisant ?

M. le MINISTRE. - C'est une question capitale en effet, car tous les engins mécanisés peuvent être conduits par des spécialistes. Mais je tiens à rassurer la Commission, nous avons tout le personnel nécessaire à cet effet.

- 3 -

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, Monsieur le Ministre. Passons aux canons anti-chars maintenant.

M. LE MINISTRE. - Je n'ai pas à vous dire ce qu'est le canon de 35 puisque je vous ai déjà donné toutes indications utiles à ce sujet. Nous en avons actuellement le $\frac{1}{4}$. de nos nécessaires dans les corps de troupes. En Décembre 1936, nous en aurons $\frac{1}{4} \frac{3}{4}$ et je réussirai ce véritable "tour de force" grâce aux crédits mis à notre disposition et grâce aussi à l'activité de nos constructeurs . Quant au canon de 47 il est encore à l'étude.

M. LE PRÉSIDENT. - Quels sont ses avantages ?

M. LE MINISTRE. - Il est plus puissant et pourra percer tous les blindages connus. Peut-être d'ailleurs ne le sortirons-nous pas en série . On est en train, à l'heure actuelle, d'étudier une amélioration importante à effectuer à notre vieux canon de 37 . Si l'on y réussit et je pense qu'en arrivera au but cherché, nous obtiendrons aussi une amélioration considérable de nos engins anti-chars.

M. LE PRÉSIDENT. - L'important est que vous ayiez des munitions en quantité suffisante pour ces engins de 25 et de 37.

M. LE MINISTRE. - Je vais y venir, Monsieur le Président. En ce qui concerne les mines anti-chars, le Génie nous a présenté une découverte fort intéressante. Il s'agit de mines aisément transportable, faciles à placer qui nous rendraient de très grands services . Aussi ai-je fait un très gros effort en ce sens. Nous en avons 3000... J'en ai commandé 5000 complétant le système de rails, dressées en avant de nos fortifications, elles les mettraient à l'abri de toutes incursions de chars ennemis .

M. SARI. - Avez-vous assez de rails ? Il y a encore d'assez

grands espaces qui en sont dépourvus ?

M. LE GENERAL COLSON. - Nous prenons tous ceux que les réseaux de chemins de fer déclarent inutilisables, mais nous serons vraisemblablement obligés d'en commander.

M. SARI. - Autre question, Monsieur le Ministre. - Nos canons de 25 sont-ils adaptés à notre système de fortifications.

M. LE MINISTRE. - Oui, mais ceux que vous avez pu voir n'occupent que des emplacements provisoires. Comme on n'avait rien prévu pour éviter le coup "de l'embrasure" on a placé quelques 25 en première ligne, mais ils doivent être remplacés par des 47 ou des 37.

En ce qui concerne l'Infanterie, vous savez que son armement est suffisant.

M. LE PRESIDENT. - Alors pourquoi envisage-t-on un nouveau fusil ?

M. LE MINISTRE. - Le nôtre est un peu vieux. Le nouveau est plus léger, de calibre moindre .17" . Il sera livré en Mai prochain.

M. LE PRESIDENT. - Cette dépense ne me paraît pas indispensable.

M. LE MINISTRE. - Je suis tout à fait de votre avis. Aussi ne fais-je rien pour pousser cette fabrication. En ce qui concerne les mitrailleuses et fusils mitrailleurs, notre approvisionnement est au complet.

M. LE PRESIDENT. - La mobilisation industrielle se ferait-elle facilement ? Je pense aux munitions en vous posant cette question.

M. LE MINISTRE. - Le démarrage se ferait sans trop de diffi-

- 5 -

cultés , mais après trois mois , elle serait ralentie par manque de matières premières . Aussi ai-je prescrit que tous les stocks de cuivre qui sont à la frontière Givet-Longwy , etc , soient ramenés à l'intérieur . Nous payons évidemment les frais de transport.

En ce qui concerne les produits demie-finis , je complète très sérieusement nos stocks.

Enfin pour en terminer avec l'armement de l'Infanterie , laissez-moi préciser que les mortiers de 81 seront au complet en fin d'année , que nous avons un mortier de 60 plus léger en cours de fabrication et qu'un lance-grenades destiné à remplacer nos V.B. est à l'étude.

En somme , notre Infanterie a , et aura , un armement bien au point.

M. LE PRÉSIDENT..- Si je résumais cet armement , il me semble que je serais un peu effrayé par sa complexité et son volume.

M. LE MINISTRE..- C'est aussi mon sentiment , et j'ai peur , pardonnez-moi le mot qu'"on abrutisse" nos fantassins . Ce qui fait que nous sommes admirablement armé pour la défense , mais que si nous devions passer à l'offensive une grande partie de ce matériel lourd et encombrant serait certainement abandonnée . Quoi qu'il en soit , on peut affirmer que l'Infanterie possède , à l'heure actuelle , tous les moyens nécessaires pour régler , sans l'intervention de l'artillerie , tous les petits problèmes qu'elle aura à résoudre sur le champ de bataille ?

En ce qui concerne notre Artillerie , la situation s'est considérablement améliorée relativement à la portée de nos pièces , et cela grâce à la découverte que vient de faire cet homme de génie , le mot n'est pas trop fort , qu'est M. BRANDT .

M. le Ministre donne alors aux membres de la Commission une série

série de renseignements qui leur permet de se rendre compte de la valeur pratique de cette découverte qui renforce non seulement la portée de nos pièces de 75, mais aussi celle de notre artillerie lourde.

M. LE GENERAL BOURGEOIS.- A quelle date notre artillerie sera-t-elle en mesure d'utiliser normalement l'obusier et le nouveau canon de 105?

M. LE MINISTRE.- Le canon est maintenant au point, nous en avons .6.. groupes. Je vais passer la commande pour .8.. autres groupes.

L'obusier est déjà en service. Il est de deux types Schneider et Bourges avec évidemment des munitions identiques. Schneider a livré ses .5.. groupes. Bourges n'a pas encore terminé ses .6.. groupes.

M. SARI.- Monsieur le Ministre êtes-vous satisfait des canons de 138 et de 81 utilisés dans les fortifications ?

M. LE MINISTRE.- Pas complètement. Le canon de 138, fabriqué dans les Chantiers de la Loire a dû être mis au point. Les charges ont dû être réglées et les plaques de casemates améliorées. Quant au canon de 81 son réglage est actuellement terminé.

- En Artillerie donc et pour me résumer, je pourrais dire que, après des mises au point inévitables, et grâce à l'invention de M. BRANDT, nous sommes "parés" et en mesure de faire face à n'importe quelle autre puissance.

En ce qui concerne la D.C.A., nous avons les mitrailleuses de 13,2 qui nous sont nécessaires et les munitions de première urgence. Ce qui nous manque, c'est un canon de 75 contre-avion.

Schneider

Schneider vient d'en présenter un qui semble cependant donner satisfaction .

Pour la D.A.T. , la situation n'est pas brillante. Nos canons datent de la guerre . Le matériel de 1931 est meilleur, mais il commence à peine à sortir.

M. LE GENERAL BOURGEOIS.- Tient-il compte de la vitesse des avions modernes ?

M. LE MINISTRE.-Les appareils de visée ont été modifiés et peuvent suivre un avion volant à 450 kilomètres.

M. LE PRESIDENT.- Le tir sera-t-il efficace ?

M. LE MINISTRE.- Si l'avion marche droit, oui , Monsieur le Président. Mais s'il suit une ligne brisée, s'il pique et remonte , nous ne pouvons interdire son vol.

M. LE PRESIDENT.-En somme les possibilités de l'attendre sont extrêmement faibles.

M. LE MINISTRE.-Oui, Monsieur le Président. Il convient de ne pas se l'étriper sur les possibilités de la D.A.T. qui pourra, le cas échéant, interdire le vol au-dessus d'un point, mais non celui au-dessus d'une grande ville comme Paris. Il ne faut donc point songer pouvoir créer un mur infranchissable aux avions ennemis .

A mon avis, notre effort devrait porter surtout sur les Tanks et sur l'aviation/ C'est bien d'ailleurs ce que semble faire les Allemands.

M. LE PRESIDENT.- Vous croyez que l'aviation peut apporter une décision ?

M. LE MINISTRE.- Monsieur le Président, vous avez été Président du Conseil - et je me permets de vous demander ce que vous auriez pu faire si un ultimatum vous avait été remis , ulti-

matum appuyé par la certitude d'un raid de 1.000 avions sur Paris.

M. LE PRÉSIDENT. - Paris n'est pas toute la France.

M. LE MINISTRE. - Mais il est très important dans la défense la France .

M. LE PRÉSIDENT. - Alors je vois la prochaine guerre comme une série de destructions .

C'est la ruine de l'Europe.

M. LE MINISTRE. - Oui, Monsieur le Président.

M. LE COMTE DE BLOIS. - La remilitarisation de la rive gauche du Rhin , permet à l'Allemagne de rapprocher ses bases de départ, ses terrains d'aviation, etc.

M. LE MINISTRE. - Oui, Monsieur le Sénateur. Nous allons être astreints à vivre maintenant en continual état d'alerte. Tout est une question de nerfs...

Mais je continue, si vous le voulez bien, mon exposé .

En ce qui concerne les Génie et l'équipage de ponts, la situation sera la suivante en Décembre 1936 :

Nous aurons la $\frac{1}{2}$... de ceux de 9 tonnes
le $\frac{1}{4}$. de ceux de 18 tonnes
le $\frac{1}{4}$. de ceux de 30 tonnes.

Le déficit en appareil de T.S.F. est motivé par les améliorations qui sortent chaque jour et qui interdisent le travail en grande série.

M. SARI. - Et les masques ?

M. LE MINISTRE. - Nous avons des appareils pour tous les hommes mobilisables et les boîtes filtrantes nécessaires aux fortifications sont en place. Nous allons d'ailleurs être obligés de suspendre

- 9 -

suspendre xxxx cette fabrication car l'Angleterre à mis l'embargo sur les noix de coco qui fournissent le charbon indispensable à leur fabrication .

Je cherche si nos colonies ne pourraient nous en livrer et je pense réussir.

Enfin pour en terminer avec cet exposé, j'ajouterais que les munitions nécessaires aux canons de 25 et aux mortiers de 81 vont être augmentées .

Nous aurons dans quelques mois 250 coups par pièce au lieu de 170 qui existent actuellement.

En résumé; Retard dans la mécanisation , mais il s'agit de matériels nouveaux. L'armement de l'Infanterie et de l'Artillerie,sous les réserves indiquées, est au point . La D.C.A. et la D.A.T. ont besoin d'être complétées. Grace aux crédits que vous venez d'accorder à mon département, j' vais pouvoir activer la livraison des commandes passées et les compléter. C'est ainsi que je prévois :

- ... millions pour le matériel de protection contre les gaz
- - motorisation et la mécanisation
- - les chars et chenillettes d'Infanterie
- - l'armement de l'Infanterie
- - l'Artillerie
- - le Génie
- - l'Intendance
- - la mobilisation industrielle
- - la mise en état et le recharge du matériel existant , manœuvre de toutes armes, afin de familiariser le personnel avec le matériel nouveau qu'il aura à servir sur le champ de bataille

M. PUJES et LE MOIGNIC demandent des renseignements sur les crédits nécessaires à l'Intendance.

M. LE MINISTRE.....

-18 -

M. LE MINISTRE.— Nous avons un gros effort à faire en ce sens-en particulier sur les toiles de tente et les couvertures mais l'Intendance va disposer de 33 millions pour ses achats.

M. LE MOIGNIC.— Avez-vous des chaussures pour tout le monde ?

M. LE MINISTRE.— Nous n'avons pas deux paîtres de brodequins par homme , mais nous ne cherchons pas à les avoir, cela nous coûterait très cher . Comme nous ne trouverons pas de brodequins à réquisitionner, j'ai donné l'ordre de faire des guêtres en tissu imperméable. Il y en a déjà en essai dans certaines unités. De cette façon nous pourrons utiliser les souliers bas de marche que l'on trouve aisément dans le commerce.

Ainsi l'homme arrivera avec des souliers déjà brisés et pourra en un temps relativement court s'entraîner à la marche .

M. LE PRESIDENT.— Le moyen est assez ingénieux.

M. de BLOIS.— Je voudrais, Monsieur le Ministre, savoir quel est l'état de nos fortifications à la frontière du Nord ?

M. LE GENERAL COLSON, après avoir fourni des explications détaillées à ce sujet précise que notre système défensif comprend des centres de résistance qui colmaturent nos forces et tout un système d'inondations qui utilise l'Escaut.

M. de BLOIS.— Autres questions Monsieur le Ministre. L'occupation des ouvrages de la ligne fortifiée est-elle complètement réalisée avec les effectifs dont nous disposons ?

M. LE MINISTRE.— Nos casernements de sûreté sont bien compris, mais ceux qui doivent permettre à nos troupes quelque détentive manqueront encore. En attendant nous utiliserons des casernements en bois et faisons diligence pour construire.

L'occupa.....

L'occupation de la ligne fortifiée est réalisée par l'échelon A. Elle serait renforcée par les échelons B I (Frontaliers) en un minimum de temps, puis par le B 2 composé de réservistes venant de la région parisienne. En définitive, à l'heure actuelle, toutes les armes des forts sont servies.

M. LE PRESIDENT. - Avez-vous prévu des relèves,

M. LE MINISTRE. - En temps de ^{paix} guerre oui.

M. LE PRESIDENT. - Et en temps de guerre ? Y a-t-il des tunnels qui permettent ces relèves.

M. LE MINISTRE. - Il y a des tunnels, mais en cas d'attaque on ne peut songer à effectuer les relèves auxquelles vous songez Monsieur le Président. D'ailleurs il faut bien remarquer que les troupes de forteresse seraient infiniment mieux ^{qui se} battaient en rase campagne.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. traite la question des effectifs parle des divisions renforcées, des divisions normales et de celles à effectifs réduits. Il montre l'effort réalisé grâce à l'application de l'article 40 et aux votes du Parlement.

M. LE PRESIDENT. - Je constate avec plaisir qu'il y a eu un gros effort fait pour amener à pied d'œuvre les effectifs nécessaires à l'occupation effective de notre ligne de fortifications. Mais quelle est la qualité de ces troupes ?

M. LE MINISTRE. - Elle est meilleure qu'on pourrait le penser et les hommes comme les cadres sont pleins d'entrain. Quant aux spécialistes il sont vraiment bien.

M. SARI. - Je désirerais poser trois questions à Monsieur le Ministre de la Guerre .

Comment

Comment nos frontaliers vont-ils rejoindre leurs remplacements puisque, à la première alerte, les forts seront hermétiquement fermés ?

Comment sera assuré le ravitaillement en eau potable des garnisons occupant les blockhaus et les forts d'arrêt de la ligne Maginot ?

Quelle est la durée indispensable pour réaliser les inondations en avant de la Sarre ?

M. LE MINISTRE.-Toutes les mesures sont prises pour que les frontaliers puissent rejoindre leur poste .

Nous avons étudié la question de l'eau potable . Elle est pratiquement résolue . Quant aux inondations auxquelles vous faites allusion , qu'il me suffise de vous dire qu'elles seront réalisées dans le minimum de temps.

M. LE PRESIDENT.-Je voudrais, Monsieur le Ministre, avant de terminer cet entretien qui fut fort intéressant, vous prier de nous dire ce que vous pensez des cadres de l'armée.

M. LE MINISTRE.-Ils sont très bons en haut et en bas de la hiérarchie militaire. Nos jeunes officiers sont instruits , dévoués et animés d'un haut idéal. Nos généraux et nos colonels étaient Capitaines et Commandants durant la guerre. Ils ont donc toute la maturité et toute la science pratiqué indispensable à leurs fonctions . On peut nous faire entière confiance. Le seul point noir réside , comme je vous le laisse supposer il y a un instant , dans la valeur de certains officiers qui par leur courage et leur chance, partis comme sous-officiers en 1914 se trouvent automatiquement être, à l'heure actuelle, Capitaines ou Chefs de Bataillons. La dernière loi de dégagement des cadres nous a permis d'en mettre un certain nombre en retraite. Il en reste, mais ils sont relativement peu nombreux. En tous cas, ils

ils seraient pourvus, à la mobilisation, de fonctions qui leur conviennent.

M. LE PRESIDENT.—Après avoir remercié M. le Ministre des renseignements très précis qu'il a donnés et lui avoir dit la satisfaction des membres de la Commission, lève la séance à 17 heures 35.

Le PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de
CONTROLE des DEPENSES ENGAGEES pour la DEFENSE
NATIONALE :

28

Sous-Commission de CONTROLE des DEPENSES
ENGAGEES pour la DEFENSE NATIONALE

Séance du Jeudi 11 Juin 1936

AUDITION de MM. les MINISTRES de la GUERRE et de l'AIR.

Présents : MM. JOSEPH CAILLAUX. ABEL GARDEY. GENERAL BOURGEOIS.
SARI. GENERAL HIRSCHAUER. PAUL BENAZET. COMTE
de BLOIS. STEEG. de LA GRANGE. PUJES. FARJON.

M. LE PRESIDENT ouvre la séance à 15 heures 45 et après avoir remis le questionnaire à M. le Ministre de la Guerre le prie de bien vouloir répondre à la première question : Artillerie de campagne, Portée, Munitions.

M. le MINISTRE de la GUERRE.- Vous êtes au courant, Messieurs, de la découverte de M. BRANDT et des conséquences qu'elle a sur la portée limite de notre artillerie . Je nereviendrai donc point sur cette question et me bornerai à vous signaler que les essais ont été concluants et que depuis bientôt six mois nous sommes entrés , à une cadence très rapide, dans la voie des réalisations. A l'heure actuelle, nous pouvons largement tenir tête à l'artillerie nouvelle allemande.

En ce qui concerne nos stocks de munitions , nous avons nos nécessaires pour 3 mois de guerre.

M. de BLOIS.....

- 2 -

M. de BLOIS. - Pour toute l'artillerie divisionnaire ?

M. LE MINISTRE. - Je vais préciser, Monsieur le Sénateur.

Je disais donc que nous avons, en réserve trois mois de feu, sauf pour l'obusier de 105, vainement réclamé avant 1914 par M. le Président CAILLAUX.

M. LE PRESIDENT. - Et oui. Le 75 suffisait à tout.

M. FARJON. - Utilise-t-on nos anciennes munitions ?

M. LE MINISTRE. - Evidemment, mais en transformant la forme des obus . Nous avons à l'heure actuelle ... coups de 75 disponibles, au lieu de ... en 1914. Pour ce qui est du canon lui-même comme je n'ignore point que vous êtes renseignés sur les transformations de sa flèche, de son système de pointage et de transport, je n'insiste pas . En ce qui concerne le I55, nous avons ... groupes Schneider et groupes dits de Bourges. A la fin de 1935, nous aurons ... groupes Schneider et ... en 1937.

M. LE PRESIDENT. - Bien, mais après 3 mois de guerre.

M. LE MINISTRE. - Monsieur le Président, nous comptons alors sur la mobilisation industrielle . Je crois que nos usines ne seront pas en état de marcher à plein rendement avant 6 mois, délai que je compte d'ailleurs réduire d'un mois, mais entre le 1er et le troisième mois, elles livreront. Nous devons donc pouvoir assurer la soudure.

M. LE PRESIDENT. - Ce délai de 6 mois semble en effet bien long. Il faut faire l'impossible pour le réduire sans quoi cette soudure sera peut être délicate à réaliser et il ne faut en aucun cas nous retrouver , au point de vue des munitions, dans la situation

tion où nous étions après la bataille de la Marne . Mais, continuez, Monsieur le Ministre.

Une assez longue discussion s'engage alors sur les chars de combat. M. le Ministre de la Guerre étant partisan de chars moyens et lourds, M. de BLOIS de chars légers.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- Je reviens à la question des munitions . Avez-vous les matières premières nécessaires ?

M. LE MINISTRE.- Oui, pour .. mois .

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- C'est insuffisant .

M. LE MINISTRE.- Il faut tenir compte, mon Général, que nos matières premières coûtent très cher, qu'elles s'abiment et que nous devons toujours la possibilité de nous ravitailler . D'ailleurs le problème à résoudre n'est pas celui là. C'est celui de l'aviation.

M. LE PRESIDENT.- Tout à fait de votre avis, Monsieur le Ministre .

M. LE MOIGNIC.- Vous êtes en même temps que Ministre de la Guerre, Ministre de la Défense Nationale, n'est-ce pas ! Allez-vous enfin apporter une solution à cet autre problème qui nous préoccupe vivement. À l'heure actuelle tous les Ministères demandent : Y a-t-il un ordre d'urgence établi ? un programme ? une direction ? un chef ?

M. LE MINISTRE.- En l'état actuel des choses, je ne suis pas partisan d'un Ministère de la Défense Nationale. Un homme ne suffirait pas à mener à bien cette tâche considérable. Ce qu'il faut - et je m'y emploie je vous l'assure - c'est une coordination dans les efforts.....

efforts , un ordre d'urgence , un arbitrage et une décision.

Je suis en train d'ellaborer un plan de travail. Laissez-moi le temps matériel de le mettre sur pied.

M. LE PRESIDENT.- Nous vous faisons confiance à ce sujet. Passons , si vous le voulez bien, à la seconde question. Celle des fortifications de la frontière du Nord.

M. LE MINISTRE a l'aide d'une carte à grande échelle indique aux membres de la Sous-Commission de Contrôle quel est notre système défensif en ces régions , précise les zones d'inondations voulues, l'emplacement de nos mâles de résistance et situe notre ligne de résistance .

M. LE PRESIDENT.- Il faut à tout prix tenir Maubeuge et Condé sur l'Escaut . La question belge m'inquiète.

M. LE MINISTRE.- Nous aussi, Monsieur le Président, mais vous voyez que tout est prévu . Je n'ai pas la même quiétude en ce qui concerne le Jura .

Et M. le Ministre, à nouveau, entre dans des explications détaillées en ce qui concerne cette partie de notre frontière. Il parle du traité de 1914 , de la politique suivie, des socialistes et des hitlériens et invite les membres de la Sous-Commission à aller se rendre compte sur place des difficultés du problème à résoudre.

Enfin, Monsieur le Ministre, sur la demande spéciale du Président donne à la Sous-Commission les renseignements qu'il possède sur les effectifs allemands stationnés sur la rive gauche du Rhin .

Il y a actuellement 4 divisions groupées en deux points autour d'Aix-la-Chapelle et de Francfort, avec, au centre, la troué de

de Trèves qui fait suite à la Sarre et qui est vide de troupes. L'effectif de ces divisions est d'environ 70.000 hommes. Mais si nous ajoutons la population qui anime le camp des travailleurs et les formations paramilitaires, nous arrivons à un total d'environ 24.000 hommes.

M. LE PRESIDENT. - Ne construisent-ils pas des fortifications ?

M. LE MINISTRE. - Oui, Monsieur le Président, mais seulement des fortifications de campagne, abris légers, nids des mitrailleuses en quinconces. Je ne suis d'ailleurs pas très bien renseigné à ce sujet et vous savez pourquoi.

M. LE PRESIDENT. - Ces divisions ont-elles leur complet en Artillerie ?

M. LE MINISTRE. - Non, Monsieur le Président. Il leur manque leur artillerie lourde.

M. LE PRESIDENT. - Après avoir résumé l'exposé de M. le Ministre de la Guerre le remercie des précisions très intéressantes fournies à la Commission et après avoir reconduit ^{l'} introduit M. le Ministre de l'Air.

M. le PRESIDENT. - Monsieur le Ministre, ne soyez pas étonnés de vous voir si rapidement convoqué devant la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale du Sénat, mais je n'ai pas à vous cacher notre inquiétude en ce qui concerne l'état de notre aviation. La question que nous vous avons posée est nette. Je la répète en vous demandant d'y répondre de façon précise. Quelle est la

- 6 -

la situation au 1er Juin 1936 de notre aviation de première ligne, en matériel, armement et munitions.

M. LE MINISTRE.- Je n'ai rien à vous cacher, Monsieur le Président, et si vous le permettez je vais vous donner toutes les précisions chiffrées que je crois nécessaires pour répondre à la question que vous avez bien voulu poser ~~xxxxxx~~ au Ministre de l'Air comprenant d'ailleurs parfaitement votre inquiétude et votre désir.

Les chiffres donnés sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

Situation des avions dans les formations de combat à la date du
8 JUIN 1936

I - Avions modernes volant à plus de 200 kilomètres à l'heure.

TYPES	Désignations	Disponibles équipés	Provisoirement indis-		Vitesse
			pensables pour des	causes diverses.	
monoplans	Dewoitine 500-50I				
l -	Mureaux II3-II5-II7				
inq -	Potez 540-542				
pt -	Bloch 200 Amiot 143				
pt -	Farman 22I				
	<u>Total</u>				

:II.-

II - Avions volant à moins de 300 kilomètres à l'heure

TYPES	Désignations	Disponibles	Provisoirement indis-	Vitesse
			: pensables pour des : causes diverses	
Monoplaces	Nieuport
	Morane
	Potez 25
	Lorraine
	Potez 25
	Salmson
Biplaces	Potez 25
	Renault
	Bréguet 270
	Potez 370
4 Places	
	Total

L'état des avions au 8 Juin 1936 est donc le suivant :

TYPES	En commande	Existants	A livrer avant le 1er Janvier 1937
		
Monoplaces
Biplaces
5 Places
7 Places
Total :

En ce

"En ce qui concerne les parachutes
... sont nécessaires

Nous en avons ...
Manquants ...

Il est vraisemblable qu'en Novembre prochain nous aurons la totalité de nos commandes.

Pour l'armement

Mitrailleuses { en commande
{ existants
(à livrer)

Canons { en commande
{ existants
(à livrer)

Nous pouvons espérer voir tous nos avions armés à la fin du mois de

Pour les Munitions

ature	En commande	Existant	à livrer	Nécessaires	à commander
ombes de					
L Kilog.					
ombes de:					
50, 100,					
5 et 500					
log.					
snades					

Pour

Pour les instruments de contrôle et de navigation :

Nature	En commande	Existant	A livrer	Nécessaires: commande
Compas				
Contrôleurs de vol				
Altémomètres				
Clinomètres				
Altimètres				
Montres				
Cinémo dérivomètres				

Enfin pour les inhalateurs

nous en avons .. en commande
 .. existants
 dont .. manquent et sont à livrer

Telle est, Monsieur le Président, la situation de notre aviation au 8 Juin 1936.

M. LE PRESIDENT.- Quelle est la cause générale de cette insuffisance?

M. LE MINISTRE.- On a voulu aller trop vite . A mon avis on a mal supposé le moment où l'Allemagne aurait fait son armement. On a manqué de pondération et de méthode.

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT.- En somme si demain nous avions la guerre, nous n'aurions que ... appareils neufs à mettre en ligne et ... vieux ou démodés.

M. LE MINISTRE.- Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- C'est épouvantable. Ainsi après tous les sacrifices consentis on arrive à un tel résultat alors que nous avions la certitude d'avoir au 1er Juin dernier, 1.023 avions de première ligne prêts à prendre l'air, et je me demande, certain d'exprimer l'anxiété de tous mes Collègues, comment est quand nous allons sortir de cette situation lamentable.

M. LE MINISTRE.- Il y a en effet un très gros effort à faire et je vais m'employer à le réaliser.

M. LE PRESIDENT.- Je suis assez sceptique, mon chef Ministre, car depuis des années nous avons la même réponse à nos questions. Voulez-vous que je vous dise ? Tant que vous ne serez pas les maîtres de vos constructeurs, vous n'obtiendrez rien.

M. LE MINISTRE.- Je suis tout à fait de votre avis, Monsieur le Président .

M. DE LA GRANGE.- Je suis persuadé que tous ces inconvénients découlent d'une même cause : l'insuffisance de notre industrie aéronautique .

Malgré l'importance des sommes accordées par le Parlement, il ressort des chiffres donnés par Monsieur le Ministre que sur le plan de 1933 comportant la construction de 1.023 avions, 600 avions seulement ont pu être livrés à ce jour, et sur ce total bon nombre d'appareils sont indisponibles .

Cela démontre que l'industrie aéronautique n'est pas assez puissante pour faire face aux besoins de la Défense Nationale.

M. LE PRESIDENT......

M. LE PRESIDENT..- Cette industrie ne vit que par l'Etat. Or tout y est chaotique. Que comptez-vous faire, Monsieur le Ministre ?

M. LE MINISTRE..- Je compte en nationaliser une grande partie .

M. LE PRESIDENT..- Je suis assez sceptique quant aux résultats de cette nationalisation.

M. LE MINISTRE..- J'entends par nationalisation la mise en de ces industries. De cette façon nous pourrons intervenir et au besoin imposer notre volonté. Nous allons en premier lieu pousser la construction de notre arsenal.

M. LE PRESIDENT..- D'accord, mais il faut avoir un programme et s'y tenir . La situation actuelle ne peut durer je le répète. Il faut absolument éliminer les parasites , grouper les maisons sérieuses et faire son neuf.

M. DE LA GRANGE..- La France ne prendra jamais l'initiative d'un conflit , mais il se peut qu'elle soit attaquée. Cette attitudes défensive constitue une grave infériorité du point de vue aéronautique.

M. LE MINISTRE..- Parfaitement.

M. de LA GRANGE..- La flotte aérienne constituée en temps de paix n'a qu'une valeur temporaire. Il faut que dès le début des hostilités elle puisse être constamment réparée , complétée et même augmentée par une industrie puissante./ Celle-ci doit donc être conçue de telle sorte que la vitesse de production puisse du jour au lendemain être considérablement accélérée. Pour cela

il

il faut que les appareils de guerre soient conçus de façon à pouvoir être construits en série et que les usines travaillant pour l'Etat soient outillées en conséquence . Mais cela ne suffit pas. Il faut que leur outillage ne réponde pas seulement aux besoins de la production réduite du temps de paix , mais encore à ceux de la production accélérée prévue pour le temps de guerre.

Il faut enfin que ces usines soient assurées de disposer de toutes les matières premières et de la main d'œuvre dont elles auraient besoin .

Pour parer aux risques que nous fait courir le réarmement allemand nous pourrions sans doute , renforcer , en temps de paix , notre armée de l'air , mais cette solution ne résoudrait pas le problème pour trois raisons.

L'Allemagne pourrait , malgré cela , construire une flotte plus puissante que la nôtre. Nos finances n'y résisteraient pas , et cet effort serait d'autant plus insupportable q 'il devrait être constamment renouvelé.

L'autre alternative , qui seule peut être retenue , consiste à donner à notre industrie aéronautique dès le temps de paix une structure , une organisation et une puissance telles qu'elle soit susceptible , en cas de tension , ou de conflit , d'atteindre en un très court délai la cadence de production maxima. Celle-ci doit être déterminée en fonction de celle des indemnités des autres grandes puissances et surtout de celle de l'Allemagne.

La réorganisation de l'industrie aéronautique , sous le contrôle de l'Etat s'impose donc.

Pour cela , il faut que les commandes soient réparties sur des programmes de 4 ans au moins et que le Ministère s'abstienne d'apporter des modifications aux appareils commandés .

Puis

Puis que les commandes soient passées uniquement à un petit nombre de maisons agréés. Seraient seules agréés celles qui disposent des capitaux, de l'outillage et du personnel technique nécessaires pour donner à l'Etat les garanties qu'il a le devoir d'exiger.

Ces maisons se diviseraient en deux catégories. Celles qui disposerait de bureaux d'études et celles qui n'auraient d'autre tâche que de produire du matériel en série.

Les crédits seraient répartis en crédits de prototype, crédits de matériel et crédits de mobilisation industrielle.

L'outillage correspondant aux commandes du temps de paix devrait être la propriété de l'usine, celui destiné à la production du temps de guerre, appartiendrait à l'Etat.

Un effort doit être fait sur les moteurs à huile lourde dont l'emploi rendrait plus facile le ravitaillement en carburant.

Il faut augmenter l'emploi de l'aluminium en France par les méthodes appliquées par les Allemands.

Enfin l'industrie des machines-outils qui est une industrie clé, doit être développée. Seule la machine outil permettra de produire vite, de standardiser nos appareils, de réduire les prix, et de diminuer le nombre des ouvriers spécialistes dont nous manquons.

Pour appliquer tout l'ensemble de ce programme il faudra dépenser 300 millions environ. Mais une large part de cet investissement serait récupérée par l'abaissement du prix du matériel produit.

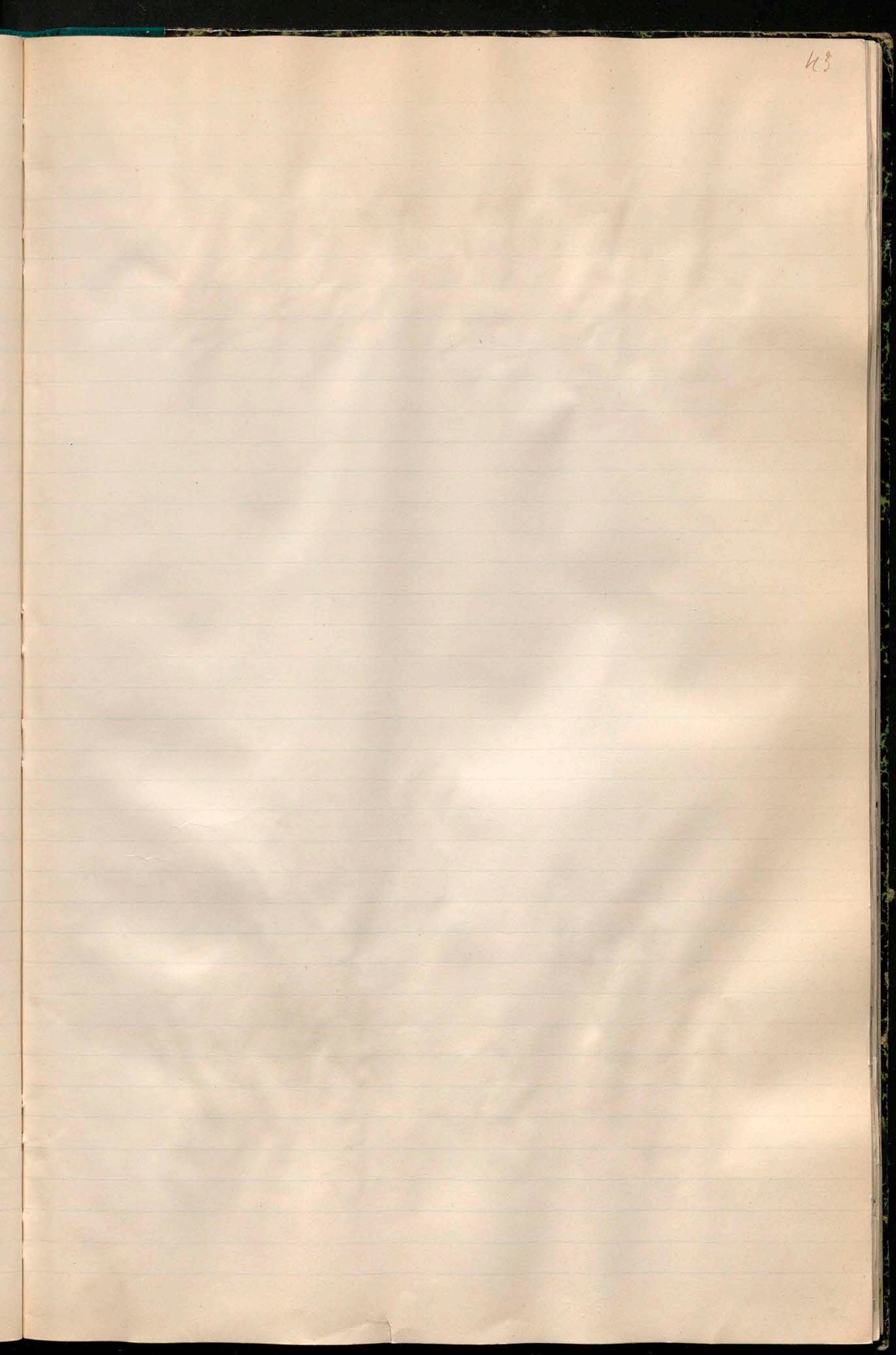
Tant que le Ministre n'aura pas procédé à la réorganisation de notre industrie aéronautique, nous continuerons à dépenser inutilement et à subir les mêmes déboires.

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT.- Il y a beaucoup d'idées à retenir dans l'exposé que vient de faire notre Collègue. Veillez, je vous en prie, Monsieur le Ministre, à ce que l'on utilise rationnellement les crédits mis à la disposition de votre Département. Vous avez le problème à résoudre ! et laissez-moi vous répéter encore une fois que vous n'aurez pas d'aviation tant que vous ne réussirez pas à imposer votre volonté aux constructeurs.

La séance est levée à 18 Heures 05.

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES :
Président de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale :



W
SOUS - COMMISSION

de CONTRÔLE

des DEPENSES ENGAGEES pour

la DEFENSE NATIONALE

Séance du SAMEDI 18 JUILLET 1936, à 15 heures,

sous la Présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Audition de M. le Ministre de l'Air.-

PRESENTS : M.M. JOSEPH CAILLAUX, ABEL GARDEY, le Général

BOURGEOIS, EMILE SARI, Paul BENAZET,

de LA GRANGE, PUJES, FARJON, DANIEL VINCENT

43

M. LE PRESIDENT.- M. le Ministre, vous n'ignorez pas que les membres de la Sous-Commission sont très préoccupés par la situation de notre armée de l'air. Aussi désirons nous, une fois de plus, être exactement renseignés sur la valeur de notre force aérienne pour que nous puissions enfin faire face avec succès à toute attaque ennemie. Nous vous avons remis un questionnaire à ce sujet.

M. LE MINISTRE.- Oui, M. le Président, et je vais me faire un devoir d'y répondre de façon aussi précise que possible. Notre programme est entièrement établi en fonction des armements allemands. Je vous donne en premier lieu communication des renseignements précis que nous possédons à ce sujet.

La flotte aérienne allemande se compose de
l'armée de l'air - (Luftwaffe)
des forces aériennes auxiliaires (Lufthansa mobilisée)
des forces aériennes de réserve (Luftwaffe en réserve)

La Luftwaffe s'organise sur un rythme accéléré depuis le début de l'occupation rhénane. A la veille du 7 Mars, la Luftwaffe disposait de 70 escadrilles, en quatre mois elle a doublé ses effectifs, puisqu'au 1^e Juillet le nombre des escadrilles (terrestres et maritimes) s'élevait à 134 - de plus 24 unités auraient été constituées, mais elles n'ont pu être encore identifiées en toute certitude. Chaque escadrille dispose de 12 avions (9 en service + 3 en réserve). La Luftwaffe met donc en ligne avec les 134 escadrilles dont l'existence est certaine 1.600 avions en chiffre rond.

M. LE PRESIDENT.- Quelle en est la valeur ?

M. LE MINISTRE.- Il est évident que le développement rapide des forces aériennes allemandes s'est effectué au prix de difficultés considérables qui proviennent surtout d'un effectif d'officiers insuffisant : Les escadrilles n'ont, pour le moment, qu'un matériel

de.....

de transition ayant des performances moyennes. Les nouveaux avions sont simplement comparables aux avions modernes en service - ou sur le point d'entrer en service - dans les forces aériennes des grandes puissances européennes. Mais l'Allemagne ne possède pas encore, à la connaissance de l'Etat-Major de l'armée de l'Air, de moteur à compresseur entièrement satisfaisant.

M. LE PRESIDENT.- N'ont-ils pas cependant un Moteur Mercédès à compresseur au point ?

M. LE MINISTRE.- On l'a annoncé, mais je n'ai aucune précision particulière à ce sujet. A l'heure actuelle donc, je ne suis pas inquiet, mais ce qui m'inquiète, c'est l'avenir. En effet, ce que l'on sait, c'est que l'Allemagne se propose de constituer, avant la fin de 1937, une armée de l'air, de l'ordre de 200 escadrilles. Il est possible que ce chiffre soit encore dépassé; cela dépendra des conditions politiques et financières du moment. L'époque à laquelle ces 200 escadrilles seront prêtes à faire campagne reste encore indéterminée.

Cependant, il convient de tenir compte des leçons d'un passé récent. L'éventualité d'un conflit prématué n'est pas à exclure. Soit qu'elle veuille profiter de circonstances favorables, soit qu'elle y soit poussée par des événements intérieurs, l'Allemagne peut se trouver entraînée dans une guerre européenne avant que son armée de l'Air soit entièrement prête.

M. LE PRESIDENT.- Combien avons nous d'avions immédiatement disponibles ?

M. LE MINISTRE.- 476.

M. LE PRESIDENT.- Avions de guerre prêts à engager le combat ?

M. LE MINISTRE.- 476.

M. LE PRESIDENT.- J'en prends note.

Pour.....

- 3 -

Pour en finir avec l'aviation allemande, on peut dire que la situation de ses forces au 1^e Juillet était la suivante :

	Luftwaffe Renseignements sûrs	Lufthausa Estimation	Luftwaffen réserve
Chasse.....	66	10	Quelques esca- drilles équipées en matériel sport
Bombardement.....	39		
Renseignement.....	29		
	134	10	

soit au total 144 escadrilles pour un effectif global de 1.700 avions en chiffre rond.

M. LE PRESIDENT.- Avec comme proportion entre les différents types ?

M. LE MINISTRE.- 60 % d'avions de chasse.

20 % d'avions de Bombardement.

20 % d'avions de Renseignements.

M. LE PRESIDENT.- Et nous ?

M. LE MINISTRE.- Nous en sommes toujours restés, et cela depuis la guerre, au pourcentage classique de 33 % pour chaque type. Il y a là un manqued'imagination de la part de l'Etat-Major qui me surprend. D'une façon générale d'ailleurs, je constate avec infinité de regret que nous n'avons aucune doctrine. Nous n'avons même pas encore un règlement.

M. LE PRESIDENT.- Je n'en suis pas étonné, et la constatation que vous venez de faire ne fait que confirmer notre impression d'ensemble en ce qui concerne votre département.

M. LE GENERAL BOURGEOIS.- Confirme les chiffres donnés par M. le Ministre et ne peut que regretter, lui aussi, le manqué d'homogénéité des différents services du Ministère de l'Air, qui travaillent en.....

- 4 -

en ordre dispersé - sans

M. LE PRESIDENT.- Passons maintenant à la deuxième question.

M. LE MINISTRE.- Je suis assez ennuyé pour répondre à cette question car je dois répéter ce que j'ai déjà dit : l'armée de l'Air n'a pas de doctrine - or il est impossible de savoir ce qu'il faut faire si l'on ne sait pas ce que l'on doit faire. J'ai l'impression que depuis deux ans l'Etat Major n'a pas fourni l'effort d'imagination nécessaire. Il nous manque une école de haute étude, une école supérieure de l'Air qui pourrait élaborer une doctrine personnelle à l'aviation.

M. DANIER VINCENT.- J'ai peur, M. le Ministre, que vous ne fassiez montre d'un particularisme dangereux. La doctrine est une en guerre, et celle de l'Air comme celle de la Marine et de l'armée de terre doit être établie par rapport à la doctrine générale de l'armée française.

M. LE PRESIDENT.- Parfaitement.

M. DANIEL VINCENT.- Notre armée est orientée, beaucoup trop à mon sens, mais, ceci est une autre question, vers la défensive. Vous voulez passer à l'offensive. Il faudrait s'entendre. Paris offre un objectif qui n'existe pas outre Rhin où qui est hors de notre portée. Allez vous l'abandonner à l'aviation allemande. Vos idées sont peut être bonnes, mais il faut s'en tenir à l'autonomie de nos forces.

M. LE PRESIDENT.- Ce que vous redoutez, mon cher Président, c'est le particularisme, une manie de petites chapelles. Je le crains aussi. Ayez, Monsieur le Ministre, une doctrine spéciale à votre armée, mais je suis de l'avis de tous mes collègues, elle doit être subordonnée à la doctrine générale.

M. BENAZET.....

- 5 -

M. BENAZET.- approuve les paroles du Président de la Sous-Commission de Contrôle et demande , avec insistance, l'unité de commandement et insiste sur la nécessité absolue de considérer la défense nationale comme un tout.

M. LE MINISTRE.- Je suis tout à fait de cet avis et reste en contact avec M. le Maréchal PETAIN et le Général GAMELIN.

M. LE PRESIDENT.- Je prends note de votre affirmation, M. le Ministre. C'est en effet l'attitude qui s'impose. Revenons à votre programme.

M. LE MINISTRE.- Je vous le soumettrai ultérieurement,M. le Président,mais, compte tenu de ce que nous savons sur l'aviation allemande, dès Octobre prochain, je demanderai à ce que l'on passe à la tranche dite des 1.500 avions.

M. LE PRESIDENT.- Si vous le voulez et si le Gouvernement le juge utile, mais avant réalisez donc celle des 1.023 avions.

M. LE MINISTRE.- Il y a là une question de jour et j'en parlerai à un prochain conseil des ministres. D'ailleurs il convient aussi d'envisager des ententes internationales, des collaborations techniques et industrielles avec nos amis U.R.S.S., la Tchécoslovaquie et la Roumanie.

M. LE PRESIDENT.- N'allez pas trop vite à ce sujet, et prenez vos précautions pour que ces avions là ne bombardent pas les soldats français.

M. de LA GRANGE.- Je reviendrai, M. le Président, sur l'exposé fait, et je voudrais rappeler les idées que j'ai exposées à la Commission de l'Air.

1° - Il faut certainement définir une doctrine d'emploi de l'armée de l'Air. Mais l'Ecole de Guerre de l'Air ne peut le faire seule. Le problème la dépasse.

Les.....

Les deux points de vue, industriel et militaire, sont intimement liés, puisqu' une part la détermination du programme et la doctrine d'emploi sont fonctions des possibilités de l'Industrie Aéronautique, et d'autre part, l'effort à faire pour réorganiser l'industrie est directement fonction des besoins de cette armée, besoin qu'il appartient au Haut Commandement Interarmée de définir.

Mais c'est le rôle de l'Ecole de Guerre de l'Air d'étudier et de résoudre les problèmes techniques qui permettront au Commandement de former sa doctrine.

Le Gouvernement est-il partisan de la création de ce Haut Commandement Interarmée qui devrait coiffer les trois Ministères de la Défense Nationale et répartir les forces du pays ainsi que les Crédits entre les trois armées en fonction du rôle qu'elles seront appelées à jouer ?

2°) Le Ministre de l'Air admet-il que notre sécurité aérienne dépend autant de la puissance de notre flotte aérienne du temps de paix que de la puissance de notre industrie aéronautique qui doit pouvoir se mobiliser sans délai et produire, en temps de guerre, en grande série, des appareils rigoureusement standardisés afin de compenser dans les limites du possible la supériorité industrielle de l'Allemagne ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis en complet accord avec vous M. de LA GRANGE et tiens à préciser, encore une fois M. le Ministre, qu' nous n'entendons pas du tout substituer notre responsabilité à la vôtre. Vous retiendrez simplement ceci que les Commissions sénatoriales vous demandent de ne point épargniller vos efforts, d'avoir un programme précis et de conformer votre doctrine à celle fixée pour l'ensemble de l'armée française.

J'aurai.....

- 7 -

J'aurai une question particulière à vous poser. Que pensez vous de la valeur du moteur canon Hispano ?

M. LE MINISTRE a rejeté l'exposé qu'il a fait à ce sujet devant la Chambre des Députés.

M. LE PRESIDENT.- Quelle est la valeur réelle de ce canon ?

Le canon de 20 m/m n'était pas au point et celui de 23 avait un verrouillage insuffisant.

M. LE PRESIDENT.- Je croyais au contraire que son verrouillage était parfait, sa cadence entre rapide et la valeur initiale de son obus comme sa sensibilité très grande.

M. LE MINISTRE.- Son verrouillage était insuffisant, en tous les cas, en le livrant à l'U.R.S.S. sa mise en fabrication serait très longue et d'ici là M. Bakigt aura certainement perfectionné son invention.

M. LE PRESIDENT.- Ainsi donc vous prenez, sous votre responsabilité entièrement, que la cession de ce canon à l'U.R.S.S. n'a pour nous aucun inconvénient.

M. LE MINISTRE.- J'en suis persuadé.

M. LE PRESIDENT.- Bien M. le Ministre. Passons maintenant à la quatrième question.

M. LE MINISTRE.- Je vous ai déjà signalé, M. le Président, que les moteurs à compresseur avaient révélé à l'usage quelques défauts. C'est ce que l'on a appelé leur maladie.

M. LE PRESIDENT.- Qui était due, si je suis bien renseigné à un refroidissement insuffisant qui amenait des avaries de soupapes et de pistons très dangereuses en plein vol.

M. LE MINISTRE.- C'est exact, M. le Président. Nous avons travaillé à améliorer ces moteurs. Ceci nous coûtera environ 400.000 Frs et nous aurons dans peu de temps des moteurs au point.

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT.-- Vous êtes certain de ce chiffre de 400.000 Frs ?

M. LE MINISTRE.-- C'est le renseignement qui m'a été donné. Je le crois exact. Ce dont je suis certain c'est que d'ici quelques mois nos 2000 moteurs K/14 seront au point.

M. LE PRESIDENT.-- C'est en effet l'important, mais je tiens à souligner une fois encore la légèreté avec laquelle les commandes de matériel sont passées. Arrivons maintenant à la question de nationalisation.

M. LE MINISTRE.-- Il faut incontestablement réorganiser notre aviation dont la situation est à certains égards lamentable.

M. LE PRESIDENT.-- Nous ne cessons de le regretter depuis des années.

M. LE MINISTRE.-- C'est que c'est une matière très ingrate soumise à une technique en incessante évolution - qui ne nous permet pas de faire quelque chose de définitif. Et cependant, il faut agir : Je suis donc résolu :

1° - A créer des arsenaux qui nous permettront de contrôler les prix de base;

2° - A organiser des ateliers de recherche en vue de la construction de prototypes nouveaux;

3° - A construire des usines qui nous permettront de fabriquer des moteurs en petite

4° - Enfin, à avoir des usines pour la construction en grande série.

Je veux utiliser la loi de 1867.

M. LE PRESIDENT.-- Comment arriverez vous à être le principal actionnaire ?

M. LE MINISTRE.....

- 9 -

M. LE MINISTRE.- Le projet de nationalisation me permet d'acquérir des actions, d'ailleurs l'Etat n'est-il pas pratiquement l'unique client de ces usines. Pour Henriot, par exemple, nous avons payé 85 % de ses usines.

M. LE PRESIDENT.- Donc si nous comprenons bien votre pensée, vous ne voulez que nationaliser en partie les usines, contrôler les prix et organiser la mobilisation industrielle.

M. LE MINISTRE.- Oui, Monsieur le Président. Je veux une industrie d'Etat avec usines témoins.

M. LE PRESIDENT.- Faites attention à vos représentants dans les conseils d'administration, vous savez que leur grande préoccupation est de toucher des tantièmes. Surtout ne faites pas de politique. Choisissez des hommes compétents et en les contrôlant ne brimez pas leur initiative.

M. de LA GRANGE.- Ainsi vous allez outiller des usines.

M. LE MINISTRE.- Oui, pour faire un petit outillage.

M. LE PRESIDENT.- Faites en sorte d'avoir des censeurs rigoureusement sincères et en petit nombre.

M. LE MINISTRE sur une question de M. le Général HIRSCHAUER précise les conséquences qui résultent de son projet d'abaissement des limites d'âge.

La Séance est levée à 17 heures 45.

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES,
Président de la SOUS-COMMISSION de CONTROLE des
DEPENSES ENGAGEES pour la DEFENSE NATIONAL

SOUS-COMMISSION de CONTROLE des DEPENSES

ENGAGEES POUR LA DEFENSE

NATIONALE

Audition de MM. les Ministres de la Guerre et de l'Air

le 7 Decembre 1936

Présents : MM. le Président CAILLAUX. ABEL GARDEY. SARI. STEEG.

LANCIEN. GENERAL HIRSCHAUER. GENERAL BOURGEOIS
BLOIS. FARJON. BENAZET.

M. le Président ouvre la séance à 15 heures 30 et après avoir remis le questionnaire à M. le Ministre de la Guerre le prie de bien vouloir fournir toutes les précisions qu'il juge nécessaires de donner.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. - Nous avons en munitions d'artillerie de quoi faire face à 3 mois de guerre. La soudure est donc assurée avec les ravitaillements qui doivent nous être fournis par la mobilisation industrielle. Par contre, nos stocks en "éléments" sont encore insuffisants. J'ai donné des ordres pour qu'ils soient complétés.

M. LE PRESIDENT. - Vous faites allusion, je suppose, à ce que l'on appelle notre artillerie nouvelle.

M. LE MINISTRE. - Monsieur le Président, nous avons, en effet si l'on peut dire, deux artilleries. L'ancienne a ses complets en munitions. La nouvelle a encore des déficits, mais cette situation

est tout à fait normale puisqu'elle est en pleine évolution.

En ce qui concerne l'Infanterie, seules les armes automatiques employées dans nos fortifications sont insuffisamment ravitaillées. Leur consommation est en effet effrayante. Mais d'une façon générale vous pouvez être assurés que notre situation dans l'ensemble est satisfaisante.

J'en arrive maintenant à la question des canons anti-chars. Comme j'ai l'habitude de ne rien vous dissimuler, je dois vous avouer que je suis un peu plus inquiet en ce qui concerne les canons de 25. Il n'y a pas de retard dans les livraisons, mais nous n'avons pas vu suffisamment grand.

M. LE PRESIDENT. - Quel est votre déficit ?

M. LE MINISTRE. - Environ la moitié des nécessaires. J'ai d'ailleurs passé des commandes importantes et espère bien à la fin de 1937 avoir les 2/4. du matériel qui nous est indispensable.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - Qui vous les livre ?

M. LE MINISTRE. - C'est Hotchkiss, mais je compte beaucoup sur Puteaux qui nous a présentés un canon excellent et plus maniable. Les Allemands font eux aussi un effort considérable en ce sens. Ils envisagent même cette défense jusqu'à l'échelon corps d'armée et utilisent spécialement les 77 dans la lutte contre les chars.

M. LE MINISTRE. - Ces renseignements sont intéressants. Êtes-vous documenté sur ce qui se passe en Allemagne ?

M. LE MINISTRE. - Assez bien, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Parfait, passons si vous le voulez bien

à

à la question du Rhin.

M. LE MINISTRE. - Le "bloquage" des ponts du Rhin comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, est en effet important. Il y a à l'heure actuelle 51 ponts sur le Rhin et nous avons envisagé les mesures nécessaires pour réaliser ce que vous désirez.

Et j'en arrive maintenant à la question importante de cet exposé: celle de notre nouveau programme d'armement. Il se chiffre par 14 milliards de dépenses nouvelles réparties sur 4 années. Ce que nous voulons c'est compléter nos stocks, moderniser notre artillerie, pousser activement la mécanisation et la motorisation.

M. le Ministre donne à ce sujet d'assez longues explications de détail qu'il résume en indiquant le pourcentage des crédits qu'il compte affecter aux chapitres intéressant :

matériel	60 %
munition	15 %
défense des frontières	9 %
mobilisation industrielle	10 %

M. LE PRESIDENT. - Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de veiller d'une façon stricte à la bonne utilisation de ces crédits et à réprimer impitoyablement toute dépense inutile.

M. LE MINISTRE. - Vous connaissez mes intentions, Monsieur le Président.

Au sujet des militaires de carrière - nous avons dépassé de beaucoup les 100.000 prévus autrefois. Au 1er Décembre, l'armée comptait, 144.000 militaires de carrière. Je compte d'ailleurs en faire surveiller étroitement la qualité et augmenter l'importance des caporaux-chefs qui ont un rôle beaucoup plus important que celui qu'on aurait tendance à leur prêter.

Nous avons 20.000 gardes mobiles - je voudrais atteindre le chiffre

chiffre de 27.000 car j'ai besoin de créer 50 pelotons à la frontière. Ces pelotons/ ne seraient soumis à aucune réquisition de l'autorité civile et patrouilleraient entre la zone des fortifications et la frontière.

M. LE PRESIDENT.- Voilà une initiative et une idée qui me paraissent excellente. N'avez-vous point redouté la propagande communiste ?

M. LE MINISTRE.- Non, Monsieur le Président. On ne m'a rien signalé .

M. DE BLOIS.- N'aviez-vous pas une cellule communiste à Saint-Cyr ?

M. LE MINISTRE.- Non, Monsieur le Sénateur.

M. LE PRESIDENT.- Et dans vos régiments à Paris ?

M. LE MINISTRE.- En Juin dernier, on m'a en effet signalé l'existence de quelques cellules communistes/ mais j'ai sévi aussitôt de façon impitoyable , punissant les Sous-Officiers et les hommes, les déplassant et rendant leurs officiers responsables .

M. LE PRESIDENT.- Parfait.

M. DE BLOIS.- On ne vous a rien signalé dans vos régiments Nord-Africains ?

M. LE MINISTRE.- Nous sommes très vigilants à ce sujet, mais nous n'avons rien vu de sérieux. D'ailleurs , et d'une façon générale, je pense , avec bien d'autres, que la solution de nos rapports avec les pays d'Islam est d'ordre militaire. C'est par l'armée que nous pouvons et devons agir : - les Officiers indigènes peuvent nous être très utiles à ce sujet, encore faut-il ne point les brimer .

M.*****

M. LE PRESIDENT.— L'idée est intéressante et certainement à suivre, mais il convient de conserver une certaine prudence.

J'aurais encore une autre question que mes collègues m'ont demandé de vous poser. Elle a trait aux fortifications de notre frontière du Nord et à celles, ~~xxxxxx~~, de la Suisse.

M. LE MINISTRE.— Il m'est très aisément de vous répondre, M. le Président. Je viens précisément de visiter ces régions en compagnie du Général GAMELIN. Il n'y avait rien sur 100 kilomètres à partir de Dunkerque et l'on avait dû envisager d'abandonner cette ville ~~xxxxx~~ et notre secteur minier du Nord. A l'heure actuelle, la défense se fera à la frontière en organisant toute une série de blockhaus. Cette ligne extrême s'appuiera sur les monts des Cats et sur les inondations — et plus que jamais je regrette que l'on renoncé ~~x~~ à construire le canal Roubaix-Lille.

M. de BROIS.— Quand aurez-vous organisé cette défense ?

M. LE MINISTRE.— J'avais demandé les avant-projets pour le 10 Décembre. Je les ai reçus le 5. Le matériel sera en place dès janvier 1937 et les travaux commenceront aussitôt.

Face à la Suisse, je ne vous refais pas l'historique du traité de Vienne, ni de la trouée de Bâle. Nous avons nous aussi une zone démilitarisée et j'envisage après entente avec l'Angleterre et ~~pouvoir/le cas échéant,~~ la Suisse de procéder à certaines réoccupations qui pour nous seraient fort intéressantes.

M. le Ministre en réponse à ~~xxxxxxx~~ questions ~~xxxxxxx~~ posées
des
M. de BLOIS donne ~~xxxxxx~~ quelques précisions sur l'état de la nationalisation des usines de guerre avant que la séance ne soit suspendue à 16 heures 40.

AUDITION DE M. LE MINISTRE DE L'AIR

La séance est reprise à 17 heures.

M. le Ministre de l'Air qui a reçu communication du questionnaire établi précise immédiatement la situation de notre flotte aérienne au 4 Décembre 1936 - situation qui est exactement résumée dans le tableau ci-dessus. (voir original remis par le Ministre lui-même et dont copie est ci-dessous)

60
SITUATION AU 4 DECEMBRE 1936

DE LA FLOTTE AERIENNE (AVIONS MODERNES - PLAN DES 1023)

Subdivision et type d'avions	Avions :		En commandement	Livrés	Reste à livrer		Cadence de sortie par semaine
	de l'ère	Volant			de	avant le 31-12-36	
BOMBARDEMENT:							
BLOCH 200				208	208	0	
AMIOT 143				113	112	1	
BLOCH 210				130	15	115	
FARMAN 221				24	8	16	
LOIRE 257Bis				24	20	4	
TOTAL.....	355	119	474	499	363	136	
CHASSE :							
DETROITINE 500 (
" 501 (248	243	5	
" 371				28	0	28	
" 510				27	12	15	
LOIRE 46				60	14	46	
SPAD 510				60	0	60	
MUREAUX (chasse de nuit)				40	40	0	
TOTAL.....	360	121	481	463	309	154	
RENSEIGNEMENT							
POTEZ 540-542				240	185	55	
MUREAUX				164	140	24	
TOTAL.....	308	103	411	404	325	79	
DIVERS.....					49		
	1023	343	1366	1366	1046	320	
						(1)	

(1) dont 92 sont prêts à être livrés
 168 en montage
 188 en approvisionnements d'où un excédent de 128.

Ainsi donc continue M. le Ministre, nous avons sorti 765 appareils en 1935 et 885 en 1936. Il y a donc augmentation.

M. LE PRESIDENT. -- Bien. Mais comment allez-vous réaliser votre plan de 1.500 avions?

M. LE MINISTRE. -- Deux questions nous préoccupent. Celle des crédits qui sera réglée par le Parlement et celle de la main-d'œuvre. A l'heure actuelle, nous essayons de nous passer des banques et j'ai déjà obtenu que le régime des avances faites à l'industrie soit beaucoup plus souple. Je dois vous avouer, à ce sujet, que j'ai commis une irrégularité en passant sans autorisation d'engagements de dépenses des commandes d'outillage qui atteignent environ 20 millions.

M. LE PRESIDENT. -- Ne le faites je vous en prie qu'après autorisation du Parlement.

M. LE MINISTRE. -- Reste la question du personnel. Nous avons, je vous l'ai déjà dit récemment, besoin d'un personnel spécialisé que nous devons conserver à tout prix. Grâce à l'application de la loi de 40 heures, j'ai pu éviter le licenciement temporaire de 12.000 ouvriers, mais nous manquons toujours de spécialistes.

M. LE PRESIDENT. -- Organisez des cours professionnels.

M. LE MINISTRE. -- Oui, M. le Président. Mais c'est dans le présent que je dois travailler.

M. de LA GRANGE. -- Si vous aviez organisé l'armée comme nous ne cessons de le demander depuis plusieurs années, vous auriez actuellement un personnel compétent.

M. LE MINISTRE. -- Pour presser les livraisons, nous allons travailler avec deux équipes et je demanderai des dérogations pour le montage.....

montage des appareils. En résumé, nous pourrions sortir en 1937 1.452 appareils, c'est-à-dire une moyenne de 170 avions par mois.

M. LE PRESIDENT. - Vous n'arriverez donc pas au chiffre prévu?

M. LE MINISTRE. - Non, M. le Président, mais je compte faire appel à l'étranger. Nous pouvons passer des accords industriels, ~~économiques~~, acheter certains types d'appareils, les étudier et ensuite passer des commandes à l'étranger, c'est ce que vient de faire l'Angleterre qui a passé un marché de 550 appareils aux Etats-Unis. Nous pouvons faire de même soit aux Etats-Unis, soit en Russie.

M. LE PRESIDENT. - Aux Etats-Unis de préférence. Je n'ai aucune confiance dans ce que fait l'U.R.S.S. Faites attention M. le Ministre.

M. LE MINISTRE. - C'est pour cela M. le Président que je commencerai par acheter des appareils de façon à pouvoir les étudier à fond.

M. DE LA GRANGE. signalé l'inquiétude des membres de la Commission de l'Air qui constatent l'insuffisance, au cours de ces derniers mois, de la production de nos usines d'aviation.

Cette production était tombée, au mois de septembre à 15 appareils par mois. Elle tend heureusement à se relever mais reste très insuffisante en face de l'effort allemand qui atteint 250 appareils et 500 moteurs par mois, et aussi de l'effort anglais. Nos usines ont été gravement atteintes par les grèves. De plus la réorganisation de notre industrie aéronautique dont, il y a plus d'un an, la Sous-Commission de contrôle de la Défense Nationale avait déjà signalé au Général DRAIN, l'urgence, n'a pas donné les résultats que votre Commission était en droit d'attendre. Le Ministre de l'Air n'a fourni à ce sujet que des indications générales.

- 8 -

Il importe que les 5 milliards qui vont être affectés au matériel aéronautique soient employés en partie à outiller l'industrie nationalisée car, dans son état actuel, elle est incapable de satisfaire aux besoins de la Défense Nationale.

M. LE MINISTRE après avoir accepté les critiques ainsi formulées et promis d'en tenir le plus grand compte , traite de la question des cadres.

Le nouveau plan de 1.500 avions va nous obliger à recruter 1.000 Officiers et 150 Ingénieurs. Pour cela nous ferons appel aux possibilités de toutes les armes .

M. DE BLOIS.- Vous prendriez parmi les officiers de réserviste ?

M. LE MINISTRE.- Surtout, parmi ceux qui, en raison de leurs études, seront aptes au service de l'aviation .

M. DE BLOIS.- Vous en ferez donc des officiers de l'active.

M. LE MINISTRE.- Oui, Monsieur le Sénateur, en nous entourant de toutes les garanties nécessaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que vous ne majorerez pas de 25 % tous les traitements des ouvriers travaillant à l'aviation.

M. LE MINISTRE.- Nous donnons 15 % de plus, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette initiative n'est-elle pas récente ?

M. LE MINISTRE.- Elle date de la signature des contrats collectifs. Il ne faut pas oublier que nous nous adressons à des spécialistes .

M. DE LA GRANGE.pose ensuite quelques questions sur la transplantation possible en province des ouvriers parisiens et sur la

possibilité de doubler la production.

M. FARJON est très préoccupé par la question des spécialistes. Il trouve que le Ministère de l'Air a eu le plus grand tort en majorant , sans raison valable, les traitements de ces ouvriers, car l'industrie va être obligée d'accepter la même hausse et d'organiser elle aussi la "chasse aux spécialistes".

M. LE MINISTRE.- Nous nous proposons de réorganiser l'instruction technique dans les trois Ministères de la Défense Nationale.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.-Il est bien entendu n'est-ce pas que votre loi de 40 heures peut se transformer en une nouvelle loi de 60 heures si besoin était ?

M. LE MINISTRE.-Naturellement, mon Général.

M. LE PRESIDENT.- Vous avouerez avec moi que vous ne prenez pas la bonne méthode pour moraliser la classe ouvrière. On paiera les ouvriers à prix d'or pendant que nos paysans iront se faire casser la tête.

M. de BLOIS.pose ensuite différentes questions au Ministre sur les terrains d'aviation. Le Ministre n'ayant point la documentation nécessaire pour répondre de façon exacte, il est entendu qu'il adressera tous renseignements utiles à ce sujet au Président de la Commission de Contrôle.

M. de LA GRANGE .- A quelle date prévoyez-vous la réalisation de votre nouveau programme industriel ?

M. LE MINISTRE.- Dans le courant de l'année prochaine .

M. LE PRESIDENT.- Nous en prenons acte . Rappelez-vous, Monsieur le Ministre que c'est sur votre instance que nous vous avons donné la nationalisation . Vous la jugiez indispensable à la réorga-

nisation de notre industrie aéronautique. En prenez-vous toujours la responsabilité ?

M. LE MINISTRE. - J'en prends, Monsieur le Président, l'entièrerie responsabilité .

La séance est levée à 18 heures 25.

Le PRÉSIDENT de la COMMISSION des FINANCES :

Président de la Sous-Commission de Contrôle des Dépenses Engagées pour la Défense Nationale :

Sous-commission de contrôle des défensesENGAGEES Pour la DEFENSE NATIONALE*fevrier 1937*Audition de M. le Ministre de l'Air

Présents : MM. le Président CAILLAUX, ABEL GARDY, FARJON,

GENERAL HIRSCHAUER, de LA GRANGE, Général

BOURGEOIS, de BLOIS, DANIEL VINCENT, L'ANCIEN

M. LE PRESIDENT. - M. le Ministre, vous avez reçu communication du questionnaire établi par notre Commission. Voulez-vous y répondre?

M. LE MINISTRE. - La 1ère question se rapporte plus spécialement au programme des 1.023 avions ou 1366 si nous comprenons le volant d'entretien prévu. Le tableau ci-dessous précise les explications détaillées fournies par le Ministre.

Types d'avions	Livrés et existants ins- utilisés	au tance de répara- dans les centre livraison tions	de Réformes	Taux
Aviation lour- de				
Bloch - Amiot	524	24	15	8
Farman-Lioré				11
Potez				20
				603
Aviation lè- gère				
Dewoitine-Spad	284	10	11	12
Mureaux				41
				319
Avions dans les S.A.R.				
Mureaux				
Autogyres C30	132	12	11	15
- C31				9
				172

+ 2 +

Types d'avions	Livrés	Existant	En ins-tet utili-sés dans	stance de : répara-tions	Réformes	Total
	formations d'essai	au centre : livraison:	par : E.S.A.A.I :			
Report ...						
Avions d'entraînement et divers	12	1	30	2	3	48
Total général:	152	17	61	37	118	4212

Le plan des IOBS est donc virtuellement réalisé. Il reste à livrer 154 avions 34. seront livrés avant la fin Février 130 sont enfin en montage.

Les parties principales de ces ... avions sont montés . Leur sortie a été retardée par suite du retard dans la livraison des hélices aux avionneurs ;

- de modifications apportées à la demande des utilisateurs (capotage , bord d'attaque d'aile)
- de la mise au point du train d'atterrissement des Spad S10 et des Farman 222
- des incidents de moteurs K I4 au cours de la réception des Loire 46 .

Tous ces problèmes de mise au point vont recevoir une solution favorable .

En ce qui concerne les avions détruits , nous avons à déplorer pour des causes diverses, la perte de 51 appareils.

Enfin, pour en terminer avec le dernier paragraphe de la 1^{re} question, je précise que nous pouvons utiliser sur l'heure 1990 avions dont 455 modernes et 1035 anciens.

M. LE PRÉSIDENT. - Avez-vous des questions à poser .

...../.

M. LE GENERAL BO RGOIS.—Non. Je suis d'accord avec Monsieur le Ministre de l'Air .

M. LE PRESIDENT.— Passons à la 2ème question .

Le Ministre , en un exposé très détaillé donne , pour chacune de nos usines , la production mensuelle , production qui se résume dans le tableau suivant :

	<u>Total en 1935</u>	:	<u>Total en 1936</u>
POTEZ.....	178	:	106
BREGUET	7	:	54
MORANE	190	:	90
CAUDRON	"	:	11
AMIOT	40	:	72
BLOCH.....	15	:	26
St NAZAIRE	"	:	59
HANriot	40	:	45
TARNAZ	2	:	12
MUREAUX	75	:	70
BLERIOT	"	:	20
DE SOITINE	15	:	2
LIORET	155	:	149
NEUPORT	55	:	51
Sté BORDELAISE	"	:	1
LEVASSEUR	14	:	"
GOURDON	35	:	7
CANIS	10	:	0
LATECOEUR	0	:	15
SCHRECK	0	:	15
Totaux	612	:	795

Pour les moteurs, nous avons les chiffres suivants :

GNOME et RHONE	672	:	969
HISPANO SUIZA	653	:	641
SALMSON	354	:	110
LORRAINE	128	:	105
RENAULT	"	:	45
Totaux	1.087	:	1.870

Les

Les prévisions pour 1937 ont pour base les conditions actuelles du travail : semaine de 40 heures - travail à une équipe , sauf en ce qui concerne le travail sur machines-outils qui est généralement organisé par deux équipes . Ces conditions peuvent évidemment être modifiées dans le sens d'une plus grande production par dérogation aux lois actuelles, compte tenu des possibilités en techniciens spécialisés et des autres besoins de la Défense Nationale . En l'état actuel des choses, la Direction des Constructions Aériennes prévoit les livraisons suivantes pour 1937 et 1938 .

I - Usines nationalisées

Sociétés	Types d'avions	Plan quinquennal	Plan des I.500	Total
S.N.C.A.O.	Morane 403	15	35	50
	Bloch 210	16	15	81
S.N.C.A.S.O.	Bloch 131/132	46	30	76
	Bloch 210		16	16
S.N.C.A.N.	Potez 63	10	5	15
	Bloch 131/132	66	0	66
	Bloch 342	"	19	19
	Bloch 210	20	"	20
	Mureaux 115	"	70	70
	Potez 63	"	70	70
	Potez 58		150	150
S.N.C.A.S.F.	Dewoitine 510	37	50	87
	Autoglyre		30	30
	Romano 82	50	50	100
	Bloch 210		6	6
SNCAC	Hanriot Farnan	28	36	64

II - Usines non nationalisées

S.E.G.M. Amiot	Amiot 143	25		65

..... / ..

Sociétés	Types d'avions	Plan quinquennal	Plan des I.500	Total
Renault aviation	Renault 570:		15	15
	Caudron 720:		15	15
	Caudron 635:		150	150
	Caudron-Goeland		60	60
Morane Saulnier	Morane 315:	20		20
	- 350:		20	20
	- 450:	15		15
Total général		319	812	1161

Il convient de ne pas oublier que, en plus de ces chiffres, nous devons tenir compte pour juger exactement des possibilités de nos constructeurs, du matériel à fournir à l'aviation maritime qui a commandé 325 avions.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a des questions à poser, mais il serait peut-être préférable de laisser M. le Ministre terminer son exposé. Nous serions alors mieux documentés. Puisque tel est l'avis de nos Collègues, veuillez, Monsieur le Ministre, nous parler de l'aviation allemande.

M. LE PRÉSIDENT. - Il est absolument impossible, dans les conditions toujours précaires et au surplus de plus en plus difficiles de la recherche du renseignement sur l'activité des industries de guerre allemandes de chiffrer mois par mois, la production des divers établissements. Les chiffres que nous allons donner semblent cependant malgré leur caractère approximatif, correspondre assez bien à la réalité, tout au moins en ce qui concerne les cellules. Mais il ne faut pas publier qu'ils ne sont que des minima qui pourront être très largement dépassés lorsque les usines en construction seront terminées et auront atteint leur plein rendement. C'est ainsi que l'usine ge. Möthen. (...)

- 6 -

(groupement des moteurs Junkers) édifiée en 1934, de rendement presque nul en 1935 a pu produire 200 moteurs à huile lourde en 1936 chiffre qui paraît correspondre à un début de production.

(Des visiteurs autorisés auraient estimé à 300 le potentiel normal de production mensuel) Enfin des renseignements de très bonne source ont fait connaître que toutes les usines aéronautiques importantes travaillent sans interruption et utilisent 3 équipes de 8 heures par période de 24 heures.

Voici donc la synthèse des renseignements que nous avons :

I - Cellule

Usines ou groupements :	1935	:	1936
Groupe Yunkers			
: trimoteurs	100	:	60
: monomoteurs		:	
-Herrschel	15	:	20
-Dornier	15	:	30
-Heinkel	40	:	38
-Focke Wulf	15	:	38
-Arado	20	:	20
Usines secondaires	47	:	89
Total mensuel	292	:	340
Total annuel	3504	:	4080

II - Moteurs

Bayerische Mot.	315	:	465
Junkers	100	:	300
Daimler Benz	100	:	50
Siemens	100	:	100
Usines secondaires	37	:	47
Total mensuel	652	:	1072
Total annuel	7824	:	12144

M. LE MINISTRE précise en terminant l'exposé de cette question de l'aviation allemande que, de très bonne source, il sait que le Ministère de l'Air allemand a commandé du 1er Janvier 1933 au 1er Février 1936 ... cellules de toutes catégories, soit une moyenne de ... cellules commandées par mois, soit à une époque où la production ne faisait que démarquer.

Sur la dernière question posée par M. le Président de la Sous-Commission, Monsieur le Ministre donne les précisions suivantes. Le schéma de l'organisation actuelle des sociétés d'aviation nationalisées, est le suivant :

La Société Nationale de Construction aéronautique de l'Ouest S.N.C.A.O.	:	comprend les usines : Saint Nazaire Issy-les-Moulineaux	de Nantes-Bouguenais
La S.N.C.A. du Sud-Ouest	:	"	Courbevoie-Chateauroux
	:	"	Bordeaux Bacalan - Rochefort
La S.N.C.A. du Nord	:	"	Meaulte-Claudebec en Barétous - Mureaux - Sartrouville - St Denis
La S.N.M.C.A. du Centre	:	"	Bourges et Boulogne Billancourt
La S.N.C.A. du Sud-Est	:	"	Argenteuil - Berre - Vitrolles - Cannes Marseille.
La S.N.C.A. du Midi en cours de construction	:	comprendra	Toulouse S.A.F., Toulouse-Latécoère Muret en construction.
	:		

Les Sociétés non encore nationalisées fabriquant des avions et des hydravions sont : Amiot à Colombes et Le Havre Bréguet à Vélizy - ~~Rungis~~ - ~~Saint-Omer~~

Union Coopérative aéronautique : Bordeaux - Begles - Suresnes
Renault aviation : Boulogne - Billancourt - Issy les Moulineaux
Morgan Saulnier
Levasseur

Gourdon

Schreck F.B.A.

Celles de moteurs non encore nationalisés sont :

GNOME et RHONE	à Paris
HISPANO	à Colombes
SALMSON	à Arcueil
RENAULT	à Boulogne et Lorraine à Argenteuil.

M. LE PRESIDENT. - Vous venez d'entendre l'exposé de M. le Ministre. Je donne la parole à M. le Général BOURGEOIS.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - En prenant vos chiffres, je vois, Monsieur le Ministre, que vous pouvez augmenter cette année la production de 50 %, mais que l'an prochain vous espérez la doubler J'interprète bien votre pensée n'est-ce pas ?

M. LE MINISTRE. - Oui, mon Général .

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - Or ces chiffres que nous connaissons déjà ne nous donnent point satisfaction . En effet, dans les cinq premiers mois de 1936 , vos usines ont livré 498 avions et seulement 430 dans les sept derniers . Il y a donc eu fléchissement et non augmentation de la production.

M. LE MINISTRE. - Cette chute est nettement localisée en Juin-Juillet et Août . C'est la conséquence de l'application des lois sociales .

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - Je n'interprète pas , Monsieur le Ministre. Je constate . Autre question . Le plan des 1500 avions a bien été lancé par vous , n'est-ce pas ?

M. LE MINISTRE. - En Août dernier . Oui .

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - C'est bien le plan N° 2 établi par
le

le Général DENAIN en Juin 1935 et qui prévoyait 2 milliards 150 millions de crédit.

M. LE MINISTRE.—Nous l'avons comparé.

M. LE GENERAL BOURGEOIS.—En quel sens. Je vais relire, si vous le désirez, la communication faite à ce sujet par votre prédécesseur, reprendre votre projet et comparer.

M. LE MINISTRE.—Ce ne sont pas les mêmes chiffres.

M. LE GENERAL BOURGEOIS.—En effet vous arrivez à cinq milliards, non compris évidemment les crédits nécessités par le plan précédent, mais y compris les terrains, l'armement et l'équipement.

M. LE PRÉSIDENT.—Comment aurait-on pu passer de 2 à 5 milliards, l'achat des terrains n'étant pas prévu. C'est une question qui sera à étudier, car vraiment, à première vue, je trouve ces crédits excessifs.

M. DE BLOIS. fait préciser au Ministre quelques uns des chiffres donnés.

M. DANIEL VINCENT.— Monsieur le Général BOURGEOIS vient d'indiquer qu'il y a eu fléchissement de notre production. M. le Ministre en a précisé la cause. Mais c'est ce déficit qui nous inquiète. Alors que l'Allemagne va atteindre son rendement maximal, vous en êtes, timidement à espérer ces 50 % d'augmentation — et si vos espérances mêmes étaient détruites ?

M. LE MINISTRE.— Nous pouvons demander des dérogations aux lois sociales, renforcer nos équipes, les doubler.

M. DANIEL VINCENT.— Etes-vous certain de les obtenir de la C.G.T. ?

M. LE MINISTRE.— Oui, Monsieur, le Président, — Nous en avons déjà, pour nos héliciers par exemple.

M. LE PRESIDENT. - Comment avez-vous pu admettre la semaine de 40 heures dans vos usines ?

M. LE MINISTRE. - Nous avions à cette époque du chômage . Nous allions être obligés de débaucher 8.000 ouvriers , le plan des 1023 était presque terminé . Or, pour conserver nos spécialistes , il nous fallait limiter le temps de travail par épuisement , logiquement , nos dernières commandes .

M. LE PRESIDENT. - Je ne comprends pas très bien .

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - Le plan des 1023 n'était pas achevé puisqu'il vient à peine d'être terminé . Vous naviez qu'à lancer quelques unes des commandes nécessitées par le plan des 1500 .

M. LE MINISTRE. - Avant qu'une commande donne du travail , il faut six mois .

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - Il y en a 8 que vous êtes Ministre . Mon raisonnement reste donc valable .

M. LE MINISTRE. - Nous aurions perdu nos spécialistes et pour les retrouver ?

M. LE PRESIDENT. - Il eut mieux valu les payer à ne rien faire . Cela aurait été moins coûteux que votre loi de 40 heures . Enfin passons !

M. DE LA GRANGE. - Je ne vous cacherai pas Monsieur le Ministre que j'ai des craintes très vives et de la situation actuelle de nos industries aéronautiques et de celle qui leur sera faite lorsque la réorganisation à laquelle vous procédez sera terminée . Je répète , Monsieur le Ministre , que , d'après des renseignements exacts , la cadence de production moyenne atteinte il y a un an était de 75 appareils par mois . Elle est tombée à environ 40 pendant le deuxième semestre de 1936 et les premiers de 1937 . Le Ministre a répondu que ce ralentissement provenait du passage du programme des 1023

76

avions au programme des I500 . Or, ce nouveau programme a été arrêté au mois d'Août dernier et les crédits nécessaires ont été ouverts. De plus la livraison des avions du programme des I023 n'est pas encore terminée . On voit donc mal pourquoi l'exécution de ces deux programmes n'a pu s'enchaîner harmonieusement . En vérité le ralentissement de l'activité de nos usines a tenu à trois causes : les troubles sociaux, la menace d'expropriation consécutive au vote de la loi du II Août 1936, la semaine de 40 heures . Si le Ministre n'est pas responsable des troubles sociaux qui ont éclaté l'an dernier, il est responsable de la façon dont il a conçu et appliqué la loi du II Août 1936 sur la nationalisation de la fabrication du matériel aéronautique . Sur le premier point - nationalisation , nous faisons observer que la loi prévoyait soit l'expropriation des usines, soit leur sujexion à l'autorisation et au contrôle de l'Etat . Ni la Guerre ni la Marine n'envisagent de supprimer délibérément toute l'industrie privée qui leur fournit actuellement la plus grande part de leur matériel de guerre . Le Ministre de l'Air doit également laisser subsister une industrie privée, fonctionnant sous son contrôle, afin de conserver entre les usines, l'émulation nécessaire et de ne priver la défense aérienne d'aucune ressource.

Or, les projets qui nous ont été soumis comportent l'expropriation de presque toutes les usines construisant des cellules. Celles qui demeureront indépendantes, privées des commandes de l'Etat ne pourront pas produire en série et il est douteux, dans ces conditions, qu'elles puissent utilement étudier et réaliser des prototypes.

Nous faisons remarquer ensuite que, bien que les sociétés nationales conservent leur forme anonyme et soient gérées par les industriels , elles perdront vite leur caractère et deviendront des arsenaux dirigés par des fonctionnaires sinon en droit, du moins en fait.

Passant à l'industrie des moteurs, nous constatons d'abord

qu'elle a toujours répondu aux besoins de nos avions militaires et civils et qu'elle a même , au cours de ces dernières années, été largement exportatrice, nous demandons pourquoi dans ces conditions le Ministre a cru devoir procéder à l'expropriation de nos deux gros producteurs de moteurs Hispano et Gnome et Rhône . Le Ministre dit que c'est pour décongestionner la région parisienne, dans ces conditions alors pourquoi acheter ces usines ?

En tout cas la production de nos moteurs de guerre a suivi une courbe décroissante au cours du deuxième semestre 1936 . Hispano notamment, n'ayant sorti que deux moteurs en Novembre et n'en ayant livré aucun en Décembre .

Enfin, nous attirons l'attention du Ministre sur le danger que l'application prématuée et brutale de la loi de 40 heures fait courir à notre défense aérienne . Tandis que les usines allemandes occupent 60.000 ouvriers y travaillant six jours à trois équipes et produisant 300 appareils par mois, les notre occupent 24.000 ouvriers qui ne font que 40 heures par semaine et produisent moins de 50 appareils par mois . En résumé, il m'apparaît certain que les mesures adoptées par M. le Ministre de l'Air loin d'avoir renforcé notre industrie l'ont considérablement affaiblie .

Si un conflit éclatait actuellement, je ne crains pas d'affirmer que nous serions incapables de maintenir au complet notre flotte d'avions modernes , cependant que l'industrie allemande étant en fait mobilisée l'aviation allemande disposerait d'un matériel surabondant.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER..- Pourquoi avez-vous appliqué la loi de 40 heures dans les usines travaillant pour la Défense Nationale ?

M. LE MINISTRE..- C'était la loi .

M. LE PRESIDENT....

M. LE PRESIDENT.-- Je reviens à une question qui me préoccupe, celle de la production de l'industrie aéronautique allemande . Voulez-vous rappeler les chiffres que vous possédez, Monsieur le Ministre.

M. LE MINISTRE.-- L'Allemagne a fabriqué 3.500 cellules et 7000 moteurs en 1935 , 4.000 cellules et 12.100 moteurs en 1936.

M. LE PRESIDENT.-- Et la France . 1400 cellules en 1936 et 1800 ,peut-être, en 1937.

M. LE MINISTRE.-- Je vois, Monsieur le Président, la question que vous allez me poser. Mais il ne faut pas comparer le potentiel industriel de la France à celui de l'Allemagne . Les réalisations que nous allons obtenir sont le maximum de ce qu'il est possible de faire . Notre plan des 1.500 sera peut-être même trop lourd pour notre industrie .

M. LE PRESIDENT.-- Très juste . Mais la question que j'allais vous poser est différente . Notre production est décroissante quoi que vous en disiez .

M. LE MINISTRE.-- Il y a la loi de 40 heures .

M. LE PRESIDENT.-- Rien ne vous obligeait à l'appliquer . Elle ne devrait pas être appliquée à la Défense Nationale .

M. LE MINISTRE.-- Nous avons obtenu les dérogations qui nous étaient nécessaires .

M. LE PRESIDENT.--Est-ce que vos spécialistes sont ~~enfin~~ à la loi de 40 heures ?

M. LE MINISTRE.....

M. LE MINISTRE. - Non, Monsieur le Président . Nous allons commencer à réembaucher .

M. LE PRESIDENT. - Mais vous venez de nous dire que vous en manquez ! Je persiste dans mon opinion et pense que vous pouvez régler autrement cette question.

M. LE MINISTRE. - Nous sommes d'ailleurs gênés par le manque d'accessoires et de matière première .

M. DE BLOIS. - Conséquence de la semaine de 40 heures !

M. LE PRESIDENT. - Au fond, cette loi ne serait à ap liquer à aucune des spécialités intéressant la Défense Nationale .

M. DE LA GRANGE. - N'oubliez pas que nous pouvons construire 4 appareils par mois et l'Allemagne 200!

M. LE MINISTRE. - Nous ne pouvons compter par mois .

M. de LA GRANGE. - Notre plan des I023 , des I300 si vous voulez est en retard de 18 mois . Si, au moment où vous êtes arrivé au pouvoir vous aviez activé la fabrication, vous auriez pu garder nous vos spécialistes . Pourquoi ne ~~avez~~vez-vous pas exactement renseignés à cette époque ?

M. LE MINISTRE. - Il était impossible de changer le rythme de nos fabrications .

M. DE LA GRANGE. - L'Angleterre l'a bien fait .

M. LE MINISTRE. - L'Angleterre n'est pas la France .

M. FARJEON. - Vous ne pouvez augmenter notre flotte aérienne que de 4 appareils par mois . Il faut tripler notre fabrication.

M. LE MINISTRE. - Nous aurons cette année 50 % d'augmentation. C'est suffisant .

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, nos critiques ne s'adressent pas entièrement à vous . Mais nous sommes bien obligés de constater que, périodiquement, on nous annonce que les crédits que nous accordons , sans discuter, convenez en, vont permettre de réaliser enfin de très belles choses . Six mois plus tard, nous sommes bien obligés de constater des défaillances et nous n'avons toujours pas la flotte aérienne dont la France a besoin .

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- Où allez-vous transporter vos usines ?

M. LE MINISTRE.- Nous allons transporter nos nouvelles usines dans des centres où nous trouverons sur place une partie de la main-d'œuvre qui nous est nécessaire . Les manœuvres ne suivront pas tous, mais les spécialistes/assez volontiers Paris .

M. LE PRESIDENT.- Admettons, mais vos ouvriers , ne vont-ils point demander un statut qui équivaudra à celui des fonctionnaires ?

M. LE MINISTRE.- La C.G.T. est contre la formule de l'Etatisation complète et elle ne demandera pas à ce que les ouvriers soient considérés comme des fonctionnaires .

M. LE PRESIDENT.- J'en suis moins certain que vous . Pour l'instant peut-être, mais dans quelques années , un de vos successeurs viendra nous demander cette transformation et aux observations que nous lui opposerons , il se bornera à répondre qu'il se trouve en présence d'une situation déterminée qu'il n'a pas créée.

M. LE MINISTRE.- Je ne veux aucun fonctionnaire nouveau.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez garanti aux anciens dirigeants la sécurité , un gain raisonnable. Ils vont s'enformer .

M. LE MINISTRE.- Je ne le pense pas , car ils ne sont qu'administrativement

ministrativement délégués, donc révocables et que j'ai eu le soin de les intéresser à la prospérité de leurs anciennes usines. Leur bénéfice dépend uniquement du rendement qu'ils obtiendront.

M. DE LA GRANGE. - Etes-vous satisfait de ce rendement.

M. LE MINISTRE. - Je vous assure et vous affirme que notre industrie aéronautique est en bonne voie de réorganisation.?

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais bien partager votre optimisme. Avez-vous, au moins, des usines ...

M. LE MINISTRE. - J'en aurai, Monsieur le Président.

M. DE LA GRANGE. - Passerez-vous des commandes à ceux qui restent libres ?

M. LE MINISTRE. - J'en ai passé à Renault.

M. DE LA GRANGE. - Une dernière question, Monsieur le Ministre. Comment pouvez-vous imaginer que vos inventeurs auront intérêt à trouver quelque chose, puisqu'ils n'auront rien à gagner dans la construction en série, la seule qui rapporte ?

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut laisser vos animateurs civils indépendants. Avez-vous des gens éminents ?

" M. LE MINISTRE. - Oui, Monsieur le Président. M. de LA GRANGE invoquait il y a un instant la question intérêt. Mais nos usines libres auront toujours la possibilité de vendre à l'étranger, en Roumanie, en Yougoslavie, en Lithuanie, en Turquie.

M. LE PRÉSIDENT. - A ce sujet, je vous ferai toujours la même recommandation. Faites-attention que ces livraisons ne servent pas à tuer nos gens.

Après quelques questions de détail, Monsieur le Président

reconduit Monsieur le Ministre à 17 heures 15.

Après son départ MM. les Membres de la Sous-Commission précisent leur pensée et sont d'accord pour estimer :

1°/ - Que la guerre est extrêmement dangereuse pour la France qui ne doit avoir que la politique de sa force;

2°/ - Que la loi de 40 heures n'aurait jamais dû être appliquée dans le domaine intéressant la Défense Nationale;

3°/ - Que la question de la décentralisation industrielle est plus complexe que ne semble le penser Monsieur le Ministre.

4°/ - Que les lois cadre sont extrêmement dangereuses et que le Ministre est en train d'étatiser complètement l'aéronautique . "Nous aurons d'ici quelques mois ou quelques années une troupe de 25.000 ouvriers qui auront la mentalité des fonctionnaires et le responsable des mesures initiales ne sera pas là ".

5°/ - Qu'il convient de dire au Ministre : Organisez sérieusement ce que vous avez . Pour obtenir, en cas de guerre ce qui vous serait utile, mettez-vous en relations avec des constructeurs étrangers qui pourront vous ravitailler .

La séance est levée à 18 heures 05.

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES,
Président de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense
Nationale :

SOUIS COMMISSION SENATORIALE DE CONTROLE DES DEFENSES

ENGAGEES POUR LA DEFENSE NATIONALE

Séance du Vendredi 7 Mai 1937

Présents : MM. le Président CAILLAUX. ABEL GARDEY.

DANIEL VINCENT. STEEG. LANCEN.

GENERAL HIRSCHAUER. GENERAL BEHANGER.

FARJON. BENAZET. de LA GRANGE.

AUDITIONS DE MM. LES MINISTRES DE LA GUERRE et de l'AIR

M. le Président ouvrira la séance à 10 heures et après avoir remis le questionnaire établi par la Sous-Commission à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale lui donne la parole .

*****/.

84

M. le MINISTRE de la GUERRE. - Il est normal que dans un très grand corps, dans une très grande industrie comme l'est en réalité un Ministère de la Guerre, il y ait des progrès constants à réaliser. Le nouveau matériel, en particulier, nous a donné beaucoup de mal pour arriver à une mise au point. L'armée actuelle ne ressemble en rien à ce qu'elle était en 1914, même en 1918, il faut l'adapter constamment aux nécessités des découvertes, c'est ainsi par exemple que pour certains gros travaux de nos fortifications, nous admettons une terminologie de marins. Nous aurons un Commandant, un équipage, des compagnies de débarquement, alors que les intervalles entre ces puissants vaisseaux terrestres seront garnis par des bataillons de mitrailleuses. Nous sommes en évolution constante, mais je dois vous signaler qu'à la suite des événements d'Espagne, l'Etat Major de l'Armée, les techniciens et moi-même sommes satisfaits de nos matériels. Nos chars en particulier sont nettement supérieurs à ceux des autres nations.

M. LE PRESIDENT. - Très bien. Nous nous demanderons simplement de continuer vos efforts. Êtes-vous satisfaits de la nationalisation des usines de guerre.

M. LE MINISTRE. - Je ne m'en plains pas, mais il y a la loi de 40 heures avec laquelle évidemment nous n'arrivons pas au rendement que nous avions avec 48 heures.

M. LE PRESIDENT. - Le rendement horaire est-il le même ?

M. LE MINISTRE. - Sensiblement, Monsieur le Président. Je dirai même qu'il a tendance à s'améliorer. C'est ainsi, par exemple, que pour les usines de Chatillon on arrivait à fabriquer 219.000 corps de projectiles avant la nationalisation. Depuis on a atteint le chiffre de 240.000. Pour les fusées, 170.000 avant, 120.000 après; pour les mortiers de 81 m/m 200 avant, 275 après; pour les mortiers de 60, 75 avant, 425 après. Nos ateliers livrent actuellement 1

Char

Cher léger par jour , 1 char lourd par 5 semaines. A cette cadence nous arriverons à rattraper une partie de notre retard.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - Que fabriquez-vous comme chars ?

M. LE MINISTRE. - Toute la gamme des chars légers et jusqu'aux 30 tonnes . Chacun d'eux a son emploi et son utilité.

M. LE PRESIDENT. - J'en reviens au retard dans les livraisons . Pouvez-vous obtenir des dérogations à la loi de 40 heures.

M. LE MINISTRE. - Je le puis, mais pour l'instant, et pour des raisons que vous comprendrez, il n'est point dans mes intentions de les demander . Si j'ai beaucoup de retard , oui.

M. LE PRESIDENT. - Bien. Avez-vous des grèves ?

M. LE MINISTRE. - Il n'en est pas question . D'ailleurs et je tiens à bien préciser ce point particulier, le retard que nous constatons tient beaucoup plus des incessantes modifications apportées à notre matériel que de la faute des constructeurs. Les Inspecteurs généraux d'armée sont excellents, mais ils ont trop tendance à rechercher la perfection . Si je les en croyais, nous transformions constamment nos prototypes.

M. LE PRESIDENT. - Et vous n'auriez pas de matériel livré.

M. LE MINISTRE. - En effet, Monsieur le Président. Or, lorsqu'un prototype est accepté, je veux qu'il sorte en série. J'ai d'ailleurs, dans une instruction de Décembre 1936, précisé ma manière de voir à ce sujet.

M. LE PRESIDENT. - Voyons un peu, en quelques mots, la situation financière.

M. LE MINISTRE. après avoir donné des explications orales à la Sous-Commission remet au Président une documentation complète à ce sujet.

M. LE PRESIDENT.

M. LE PRESIDENT.- Que faites-vous au point de vue des nationalisations ?

M. LE MINISTRE.- Nous appliquons la loi en ce sens que nous essayons d'abord de régler les différents à l'amiable . Ce fut le cas pour Renault et pour d'assez nombreuses cartoucheries. Si nous nous heurtons à de trop grandes différences nous avons recours à l'arbitrage. Ce sera le cas pour Brandt qui a un caractère impossible. A l'en croire son affaire vaudrait 1 milliard.

M. FARJON.- Permettez-moi , Monsieur le Ministre, de vous signaler un point particulier. Je prends le cas du Creusot. Comment allez-vous séparer dans cette immense entreprise, vos ateliers de l'ensemblie.

M. LE MINISTRE.- C'est évidemment un point délicat . Mais on arrive, malgré tout, à faire la discrimination. D'ailleurs en ce qui concerne le Creusot, je dois vous dire que M. SCHNEIDER a transporté au Havre la plus grande partie de ses usines de guerre.

M. LE GENERAL BOURGEOIS .- Et les spécialistes ?

M. LE MINISTRE.-Il nous manque actuellement de 20 à 25.000 spécialistes et vraisemblablement vous allez vous demander ce que peut bien faire notre enseignement technique .

M. LE PRESIDENT.-De petits Ingénieurs manqués .

M. DANIEL VINCENT.- Très juste, Monsieur le Président. Notre enseignement technique ne nous donne rien. Autrefois chaque usine importante formait dans ses ateliers des spécialistes sous la haute direction de ses ingénieurs, et ces jeunes gens restaient dans leur milieu où ils devaient excellents. On a voulu faire mieux et on s'est lourdement trompé.

M. LE MINISTRE.- Il faudra revenir à cette formation qui est la seule logique.

M. DE LA GRANGE.-Un dernier mot sur la situation financière. Vous avez disposé de 1 milliard 150 millions de reports auxquels vont venir

venir s'ajouter vos crédits budgétaires , soit 4 milliards 187 millions . Vous avez donc au total 5 milliards 337 millions. Pouvez-vous dépenser cette somme cette année.

M. LE MINISTRE.- J'aurai normalement un report d'environ 800 millions.

M. LE PRESIDENT.- C'est fatal et ces reports ont toujours eu lieu . On ne peut les éviter .

M. LE MINISTRE.- Je ferai remarquer que nous les avons considérablement réduits et que j'essayerai de faire mieux encore en poussant les industries qui marchent au dépens de celles qui n'arrivent pas à sortir le matériel demandé.

M. BENAZET .- Avez-vous tenu compte dans vos prévisions de la quantité considérable de munitions qui sera nécessaire .

M. LE MINISTRE.- Naturellement, mon cher Président.

M. FARJON.-Avez-vous établi un ordre d'urgence dans les trois Ministères de la Défense Nationale.

M. LE MINISTRE.- Il est entendu que je dispose de 18 Milliards . Je n'accepterai jamais une réduction sur ces crédits indispensables. D'ailleurs, j'ai la promesse du Conseil des Ministres. J'aimerai mieux une acceptation parlementaire.Je vois, Monsieur le Sénateur, ce qui motive notre question . Les trois Ministres de la Défense Nationale ont établi un programme qui a été accepté . Postérieurement à ce programme la Marine a demandé des crédits nouveaux qui tendent, je crois, à remplacer certaines de nos unités à bout de souffle .

Je n'ai pas d'appréciation à formuler sur ce point, mais je tiens à faire remarquer ...

M. LE PRESIDENT.- que nous avons des alliés, que nous ne sommes pas seuls et que nous ne pouvons tout faire ,Monsieur le Ministre,

M. LE MINISTRE.- Je vous remercie pour votre exposé si net et si rassurant . Vous savez que vous avez toute notre fiane confiance et au nom de mes Collègues de la Sous-Commission , Je ne puis que vous dire nos bien vives et bien sincères félicitations .

M. le Ministre de la Guerre est reconduit à II heures et immédiatement après M. le Ministre de l'Air est introduit dans la salle des séances.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez reçu notre questionnaire Monsieur le Ministre. Voulez-vous être assez aimable pour traiter en premier lieu la deuxième question / Pour tout ce qui concerne les crédits mis à la disposition de votre Département depuis 1934 nous je vous demande de me confier votre documentation afin que M. le Rapporteur Général l'étudie dans le calme.

M. LE MINISTRE. - Voici donc quel est l'état de notre matériel, à la date du 4 Mai 1937.

I - Avions modernes c'est à dire faisant plus de 200 kilomètres à l'heure :

a/ - Existants

Aviation légère	363
- lourde	579
- de renseignements	233
Total	1.175

d/ - Prêts à partir sur l'heure :

Aviation légère	278
- lourde	408
- de renseignements	169
Total	855

II - Avions anciens (moins de 200 K/H)

Existants

Aviation légère	286
- lourde	148
- de renseignements	1.109
Total	1.543

b/ - Prêts à partir sur l'heure

Aviation légère	140
- lourde	95
- de renseignements	374
Total	1.009

En réserve

le nombre d'avions type de guerre existant est de ..

Avions modernes	1.175
- anciens	1.543
Total	2.718

le nombre d'avions prêts à partir sur l'heure est

Avions modernes	855
- anciens	1.009
Total	1.864

Au 1er Juin 1936 le nombre d'appareils prêts à partir sur l'heure était :

Avions modernes	227
- anciens	530
Total	757

Entre le 1er Juin 1936 et le 1er Mai 1937 le nombre d'avions prêts à partir sur l'heure a augmenté de ..
soit de 140 %

En particulier en ce qui concerne les avions modernes le nombre d'avions disponibles a presque quadruplé - l'équipement de ces avions s'est pourquivi sans arrêt . Grâce à cet effort la Direction du Matériel aérien militaire prévoit que pour le mois de Juillet prochain, les appareils de guerre seront pratiquement tous équipés.

M. LE PRESIDENT .- Sans vouloir discuter en quoi que ce soit les renseignements précis que vous venez de nous donner, je tiens à rappeler que le 7 Décembre 1936 vous nous avez dit : "Je précise que nous pourrons utiliser sur l'heure 1990 avions dont 655 modernes , 1035 anciens .

M. LE MINISTRE.- J'ai dû vouloir indiquer à cette époque 655 avions modernes.

M. LE PRESIDENT.-Vraisemblablement, mais continuez votre

votre exposé, Monsieur le Ministre,

M. LE MINISTRE.- Il est incontestable, donc, que nous avons un "trou" dans nos prévisions. Ce retard résulte de ce que la Maison Renault n'a pas livré ce qu'elle nous avait promis.

M. DANIEL VINCENT.- Pourquoi Renault ?

M. LE MINISTRE.- Parce que je n'ai aucune influence sur cette maison et que M. RENAULT ne sait pas faire confiance à certains de ses collaborateurs qu'il change trop souvent. Alors que Morane est reparti, depuis qu'il est nationalisé, que Bloch livre normalement rien ne sort de chez Renault et cependant j'ai avec M. RENAULT une conférence hebdomadaire.

M. LE PRESIDENT.- Nous n'allons pas vous demander, Monsieur le Ministre, les renseignements financiers que vos services vous ont certainement fournis pour être en mesure de répondre à notre questionnaire. Mais indiquez-vous vous quel est le chiffre de vos reports de 1936 sur 1937.

M. LE MINISTRE.- 1.100.000.000. Cette somme peut vous paraître considérable. Elle l'est en effet; mais s'explique par deux raisons. Nous avons un retard sérieux dans la livraison de nos munitions et des Poudres - services qui relèvent du Ministère de la Guerre et sur lesquels je n'ai aucune action - et la direction des constructions aériennes ne nous a pas livré, assez tôt, un plan définitif. Le report signalé résulte, pour une grande part de ce retard.

M. LE GENERAL BOURGEOIS.- Ce retard va réagir sur vos constructions ?

M. LE MINISTRE.- Nous avons travaillé des questions techniques.

M. LE PRESIDENT.- Avouez que ce n'est pas très brillant comme résultat !

M. LE MINISTRE.- Nous avons en réalité une grosse avance

...../.

- 8 -

au point de vue technique, mais je conviens que nous sommes en retard dans notre mobilisation industrielle (nous n'avons utilisé que 65 millions sur 180).

M. de LA GRANGE. - Vous disposez donc cette année, Monsieur le Ministre, de 1.100 millions de crédits de reports et de vos crédits budgétaires 2.535 millions, soit au total 3.635 millions, je vous demande alors si le débit de votre industrie aéronautique vous permettra d'utiliser cette somme .

M. LE MINISTRE. - Je le pense.

M. DE LA GRANGE. - Je tiens à faire remarquer que l'an dernier vous n'avez utilisé que 1.741 millions. Nous sommes dans la position du simple au double .

M. LE MINISTRE. - Notre faculté d'absorption croît.

M. LE PRESIDENT. - Quel est le rendement mensuel ? Je vais au devant de votre objection , Monsieur le Ministre. Vous allez me dire qu'il faut raisonner "à la tonne" . Je sais et je comprends cette terminologie étrange , mais vous nous aviez dit , le 7 Décembre 1936 : " Nous pouvons sortir en 1937,.... appareils , c'est-à-dire ... par mois ". Ces chiffres sont-ils toujours exacts ?

M. LE MINISTRE. - Sans vouloir donner de précision aussi catégorique , explique pourquoi on ne doit plus raisonner " par appareil" mais "par tonne" de matériel .

M. LE PRESIDENT. - Combien avez-vous dépensé pour la nationalisation ?

M. LE MINISTRE. - J'ai un crédit de 250 millions . Je ne le dépasserai pas . J'ai dépense 248 millions.

M. LE PRRESIDENT. - Vous en êtes satisfait ?

M. LE MINISTRE. - Très satisfait

M. LE MINISTRE.- Très satisfait, Monsieur le Président. J'ai fait un choix dans les usines et les directeurs .

M. FARJON n'est pas très convaincu de la valeur de la nationalisation . Il pose deux questions au Ministre.

1°/ - Dans votre regroupement régional vous avez mis des choses très disparates . Arriverez-vous à l'unification ?

2°/ - Vous avez dépensé 248 millions sur les 250 qui vous étaient accordés . Comment allez-vous alors trouver les capitaux nécessaires à la marche de nos usines.

M. LE MINISTRE.- C'est toute la mobilisation industrielle qui est en jeu . Il ne faut pas oublier qu'à la mobilisation, la Guerre demande la totalité des transports par voie ferrée. Je devrai donc grouper, dans un rayon de 100 à 200 kilomètres des usines formant un tout - de façon à pouvoir assurer le ravitaillement de ces usines . De plus je dois signaler que la soudure entre ces différentes usines s'est faite de façon très normale . La crainte de M. le Sénateur n'est donc pas fondée.

En ce qui concerne le financement , nous avons un conseil d'Administration très restreint dans chaque société, les fonds nous sont fournis par l'Etat et par les anciens propriétaires des usines qui ont ~~minimum~~ soumis au nouveau capital dans d'assez fortes proportions . Si j'étais géné , je demanderais à la Caisse des Dépôts et Consignations de me fournir des avances garanties sur les actions des Sociétés.

M. LE PRESIDENT.- A ce sujet, je souligne que la Caisse des Dépôts et Consignations a été très imprudente de prendre des valeurs industrielles.

M. DANIEL VINCENT ?- Avez-vous des spécialistes ?

M. LE MINISTRE.- J'en ai moins que je le désirerais . Mais Rochefort en particulier donne d'excellents résultats . Je suis cette question de très près et suis tout disposé à favoriser toutes les initiatives à ce sujet.

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT. - Et vous aurez raison car vraiment les résultats atteints par l'enseignement technique sont lamentables.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. - La guerre d'Espagne nous a-t-elle fourni des renseignements en ce qui concerne la valeur de l'aviation ?

M. LE MINISTRE. - D'après ce que nous savons le matériel allemand fut quelconque sauf en D.C.A. où il est révélé excellent et l'on peut classer en valeur les appareils dans l'ordre suivant Russie :

France : avec 18 ou 20 Dewoitines

Italie avec ses avions de bombardement

M. DANIEL VINCENT. - Quel a été le matériel vendu par la France ?

M. LE MINISTRE. - En tout 18 à 20 Dewoitine et 10 à 20 Potez qui avaient été commandés antérieurement aux hostilités par le Gouvernement espagnol.

M. LE PRESIDENT. - C'est une explication . Mais quelle a été l'efficacité de cette aviation ?

M. LE MINISTRE. - Elle a détruit en partie les colonnes motorisées italiennes à GUADALARAMA . Quant à l'aviation de bombardement, comme elle ne pouvait être employée sur les centres habités, son efficacité a été moins remarquée. D'ailleurs, il convient de signaler que le nombre des aviations employés est assez faible : 600 à 700 appareils de chaque côté .

M. DANIEL VINCENT invite le Ministre à ne point trop rechercher l'autonomie de l'armée de l'air, mais à s'en tenir à une saine et logique coopération avec l'armée terrestre.

M. LE MINISTRE. - N'ayez aucune crainte à ce sujet , Monsieur le Président.

qk

SOUS COMMISSION SENATORIALE DE CONTROLE DES DEPENSES
ENGAGEES POUR LA DEFENSE NATIONALE

Sénance du Mercredi 24 Novembre à 16 h

Audition de M. le Ministre de l'AIR

Présents : M.M. Le Président J. CAILLAUX, Abel GARDEY, STEEG
FARJON, de la GRANGE, LAUDIER, Général BOURGEOIS

M. LE PRESIDENT - Nous allons avoir à interroger de façon précise le Ministre de l'Air. Mais auparavant je désire avoir votre avis sur un point particulier. Vous savez dans quelles conditions a été constituée la Sous-Commission chargée d'étudier les marchés conclus par le Ministère de l'Air. Cette sous commission, étant une émanation directe de notre Commission doit lui être étroitement rattachée. Votre Président doit avoir, non seulement la possibilité de suivre ses travaux, mais de les orienter en confiant à tel ou tel de ses membres, particulièrement qualifié, l'étude de tel point particulier sur lequel il est indispensable d'avoir des renseignements précis. Il importe que tous les rapports nous parviennent afin que nous puissions suivre de très près l'activité des services du Ministère de l'Air. Si tel est votre avis, messieurs, je réglerai cette question dans le sens que je viens de vous exposer.

Il en est ainsi décidé.

M. le PRESIDENT - Nous allons entendre à 16^h le Ministre. Je me propose de lui laisser faire son exposé en entier. Quand il aura répondu à toutes nos questions nous lui demanderons les précisions que nous jugerons nécessaires

M. le Général BOURGEOIS - Il me semble M. le Président, que la première question à poser au Ministre serait de lui demander ce que comporte le nouveau plan dit des 2.400. Nous avons eu successivement le plan des 1.020 avions, puis celui des 1.500. Il me semble indispensable de connaître les nouvelles intentions du Ministre.

M. le PRÉSIDENT - Entendu - Quel est exactement l'état de notre aviation?

M. le Général BOURGEOIS - Nous avons aujourd'hui, 24 Novembre, 750 appareils prêts à partir et 360 disponibles en deux ou trois jours, soit au total 1.100 avions.

M. le PRÉSIDENT - Avions de guerre modernes ? Et l'Allemagne ?

M. le Général BOURGEOIS - L'Allemagne dispose de 1.400 avions de première ligne, auxquels il convient d'ajouter 360 avions de deuxième réserve. Je précise ce renseignement en signalant que chaque escadrille allemande comprend 9 avions de première ligne, 3 de première réserve prêts à parer à toute défaillance et 3 de deuxième réserve, dans les parcs et moins rapides.

1.150 en France, 1.400 en Allemagne. Ces chiffres, compte tenu des sorties que nous attendons, sont sensiblement les mêmes, mais alors que nos avions de raid ne sont que des prototypes, les allemands ont leurs en escadrilles. Ils ont donc une avance de deux ans sur nous.

M. le PRÉSIDENT - Il est impossible de comparer notre puissance industrielle à la leur. C'est pour cela qu'il nous faut trouver un moyen de lutte.

M. de la GRANGE - Pour compléter les renseignements donnés par M. le Général BOURGEOIS, j'indiquerai que l'Italie a 2.550 avions - 2.016 dans la Métropole, 464 en Libye ou en Ethiopie. Quant aux anglais, ils disposent actuellement de 1.750 avions.

M. le PRÉSIDENT - Aussi l'effort qu'ils ont fourni leur a-t-il permis d'appeler notre attention sur l'infériorité de notre aviation.

M. le Général BOURGEOIS - Le Ministre va nous dire qu'il dispose de 1.302 cellules et qu'il aura 1.500 avions au 1er Janvier prochain.

M. de la GRANGE - Ce n'est rien en face de ce que vont posséder les autres Nations. En Allemagne, il résulte de renseignements récents et notamment des rapports de certains ingénieurs anglais qui ont visité les usines Allemandes, que l'Industrie Aéronautique produit actuellement 700 moteurs et

380 cellulaires par mois, les temps de fabrication obtenus étant inférieurs aux temps obtenus dans les usines américaines.

L'Angleterre inquiète de cette situation a fait un effort considérable. Elle a puissamment outillé ses anciennes usines d'aviation et les a doublées par des usines créées en vue de la mobilisation mais qui produisent au ralenti, en temps de paix. L'Armée de l'Air Anglaise a augmenté en un an de 1936 à 1937 de 170 % en ce qui concerne le Bombardement, et de 73% en ce qui concerne la chasse. L'Angleterre dispose à l'heure actuelle de 1.750 avions dans la Métropole, de 450 avions dans ses colonies, et de 400 avions embarqués, soit au total de 2.600 appareils.

En ce qui concerne la France, l'industrie aéronautique est en pleine reorganisation. Son outillage est inexistant. Elle produit moins de 500 appareils par an et est incapable, en temps de paix, d'en produire davantage; il est certain qu'en cas de guerre elle serait incapable de réparer et de remplacer les appareils constituant l'Armée de l'Air du temps de Paix. Au bout de quelques semaines, il est à craindre que notre Armée de l'Air ne soit totalement détruite.

M. le PRÉSIDENT - La question essentielle est donc la préparation de la mobilisation industrielle - Elle doit être envisagée avec le concours de certaines puissances étrangères.

M. le Général BOURGEOIS - Le Ministre va nous annoncer aussi que le rendement de ses usines a augmenté de 60 %. Cette affirmation est erronée, je le prouverai - et nous ne pourrons que très péniblement assurer l'exécution du nouveau programme dit des 2.400.

M. FARJON - La Sous-Commission ne peut prendre la responsabilité d'une telle situation.

M. LAUDIER - Alors que faut-il demander au Ministre ?

M. de la GRANGE - Remarquer que vous ne pouvez recruter davantage de spécialistes, que la loi de 40 heures est strictement appliquée et que les 80 millions destinés à l'achat de machines outils ont été employés. La seule solution est donc de demander au Ministre de prélever un dixième sur les crédits mis à la disposition de son Département, soit environ 300 millions... .

et de consacrer cette somme à équiper puissamment ses usines. Il faut avoir un programme d'outillage et le réaliser. Quand toutes les machines outils seront en place, notre production sera doublée et nous pourrons livrer 1.000 avions de guerre par an.

M. le Général BOURGEOIS - On peut demander beaucoup à l'Amérique qui subit une crise économique et où le chômage grandit, le moment est favorable.

M. le PRÉSIDENT - Alors je vous pose la question suivante : Quel temps estimez-vous qu'il faille pour que nous puissions organiser notre outillage et aboutir à une solution qui nous donne complète satisfaction?

M. de la GRANGE - Le Ministre vous dira 2 ans, mais je maintiens que si l'on veut consacrer 300 millions à l'achat de machines outils, et cet achat est possible en prospectant sérieusement les marchés français, suisse, allemand et américain, on doit atteindre le résultat désiré en un an.

M. le PRÉSIDENT - Nous n'aurons donc pas, avant de longs mois, les possibilités de construction qui nous sont nécessaire. Et si l'Allemagne nous attaque?

M. de la GRANGE - Au bout de deux mois nous n'aurions plus rien en l'air.

M. FARJON - La crise qui sévit aux Etats-Unis devrait nous permettre de réaliser des ententes avec l'industrie américaine.

M. le PRÉSIDENT - Oui, l'industrie américaine devrait en effet nous permettre d'attendre que notre industrie aéronautique soit enfin au point.

Comme il est 16 heures, M. le Président introduit M. le Ministre de l'Air et lui donne la parole, après l'avoir assuré que la Sous-Commission de contrôle du Sénat, dégagée de toute préoccupation politique, n'a en vue que l'intérêt supérieur de la Défense Nationale.

En réponse à une question de M. le Général BOURGEOIS, le Ministre indique ce que comporte le plan des 2.400 avions.

M. le MINISTRE - C'est le plan des 1.500 avec un volant de 30%, soit 2.000 avions et une réserve de 400 appareils. Il m'est difficile de vous indiquer quelle sera la répartition de ces 2.400 appareils en avions de chasse, de bombardement et de reconnaissance. La tactique se modifie assez vite et nous sommes obligés de tenir compte de ce que font nos voisins.

C'est ainsi, par exemple, que nous actuellement l'armement de nos avions vers la lutte contre les colonnes motorisées.

De même, et pour répondre à la question qui s'est posée, il est assez délicat de préciser la production mensuelle, en avions de guerre, pour chacune de nos usines. Ce qu'il y a d'intéressant c'est la production annuelle.

A ce sujet, M. le Ministre donne cependant les précisions suivantes, qui sont reproduites ci-dessous d'après les documents communiqués à M. le Président.

PRODUCTION 1937

	1936	Prévisions	Résultats de 36 - 37	
Avions guerre				
Nombre	557	600	555	- 21
Tonnage	935	435	650	+ 60 %
Hydravions marine	56	200	91	+ 35
Servitude	159	220	210	+ 86

M. le MINISTRE - En résumé nos usines ont livré en 1936, 557 avions de guerre représentant 335 tonnes en 1937, 523 avions de guerre représentant 650 tonnes. J'aurai donc 20% de moins en avions et 60% de plus en tonnage.

Nous sommes en retard pour nos livraisons à la Marine. Nous avons eu de graves malfaçons sur 55 Lioré actuellement inutilisables. D'autre part j'ai 15 avions Devoitine qui sont prêts, mais l'Etat-Major de la Marine ne veut pas en prendre livraison car les pare brise ne lui plaisent pas sans que toutefois il indique exactement ce qu'il désire.

Pour les moteurs la production est satisfaisante. 1870 ont été livrés en 1936, 1363 en 1937. Cette diminution ne doit pas vous inquiéter. Elle est voulue. J'étais en avance, grâce au K 14 - à ce sujet, je dois vous signaler que la maison Hispano, qui s'intéresse plus à l'armement qu'au moteur d'avion, n'a pas donné point satisfaction. Seules les usines Gnome et Rhône livrent. Comme je ne veux point me trouver en face d'une seule usine, j'ai acheté des prototypes à l'étranger.

M. le PRESIDENT - Nous reviendrons sur cette question des achats à l'étranger dans un instant. Les renseignements que vous nous avez donnés lors de vos précédentes auditions sont-ils exacts?

M. le MINISTRE - Ils sont exacts en ce qui concerne notre production totale.

M. le PRESIDENT - Mais y compris évidemment les avions destinés à l'aviation populaire.

M. le MINISTRE - Oui Monsieur le Président.

M. le PRESIDENT - Quelle est alors notre production mensuelle en avion de guerre?

M. le MINISTRE - 47 par mois en moyenne.

M. le PRESIDENT - Et la production allemande, mettons les chiffres en regard?

M. le MINISTRE - Je n'ai point de renseignements très précis à ce sujet.

M. FARJON - Vous nous avez promis l'an dernier une production de 120 avions par mois?

M. le MINISTRE - Y compris l'aviation populaire et les livraisons faites à la Marine, oui M. le Sénateur.

M. de la GRANGE - En réalité nous produisons 500 avions de guerre par an est-ce suffisant?

M. le MINISTRE - Oui M. le Sénateur, c'est le plan que j'ai, celui des 2.000 plus 400 avions. C'est mon plan et c'est celui de l'Etat-Major. En admettant que nous perdions 50 appareils par an, ce qui est normal, je puis, au 1er Janvier 1940, avoir mes 2.400 appareils. Je puis produire davantage, mais alors il me faut d'autres crédits.

M. le PRESIDENT - Vous avez bien eu en 1937 1.034 millions de crédits de report et 2.536 millions de crédits budgétaires, soit un total de 3.570 millions.

M. le MINISTRE - Oui M. le Président, mais permettez moi de vous faire remarquer que j'aurai toujours mes crédits de report, car il faut compter 18 mois pour mettre en escadrille des avions nouveaux, d'autre part je tiens à souligner que je n'ai pas de crédits d'engagement.

M. le PRESIDENT - Vous n'avez qu'à en demander. Tant que vous ne dépasserez pas vos limites budgétaires cela vous est possible.

M. le MINISTRE - Je tiens à souligner que pour une production identique à la nôtre, l'Angleterre dispose de 5 milliards.

M. le PRESIDENT - Peut-être, mais l'Italie a un budget très inférieur et une aviation supérieure.

M. le MINISTRE - Je n'ai pas de renseignements très précis sur l'aviation italienne, mais je n'ai à ma disposition que 27% du budget total de la défense nationale et mon collègue anglais dispose de 37%. D'ailleurs je ne puis gérer que les crédits que j'ai.

M. le PRESIDENT - Je ne vous en demande pas davantage, mais ce que nous voulons, c'est que vous ayez une industrie équipée, solidement outillée, qui puisse à la mobilisation satisfaire aux nécessités de la défense nationale..

M. le MINISTRE - J'ai fait à ce sujet un très gros effort et nous avons augmenté nos possibilités de 60%.

M. le PRESIDENT - en signant au besoin des accords avec l'étranger

pour obtenir des livraisons immédiates.

M. le PRÉSIDENT - J'ai engagé des pourparlers en Russie, en Amérique et en Angleterre. Ce que je voudrais avoir ce sont des "têtes" de matériel. Je suis sur le point d'aboutir en Russie, j'acheterai des I 16. En Amérique, je ne puis obtenir que des moteurs et j'aurai besoin d'appareils photographiques, de pilotage, de parachutes, mais je suis freiné par le manque de crédits. Songez Messieurs qu'un appareil Douglas, que je payais, avec le dollar à 16 francs, 792.000 francs, coût maintenant plus d'un million et demi.

M. de la GRANGE - Le Ministre affirme que l'industrie aéronautique produit 500 appareils par mois et que cette production est suffisante.

Or le plan de l'Etat-major comporte l'accroissement de notre Armée de l'Air qui doit mettre en ligne 2.000 avions modernes au 1er Janvier 1940 plus un volant de 20% soit 2.400 avions.

D'autre part, en vertu de la loi votée au mois d'Août 1936, le matériel de guerre doit être renouvelé par tranche quinquennale.

Si, ainsi que l'affirme le Ministre nous possédons au 1er Janvier 1938, 1.500 avions, il faudra dans le cours de l'année 1938 construire 300 appareils pour le renouvellement de l'Armée de l'Air. L'accroissement de l'Armée de l'Air nécessitera la construction de 450 appareils (900 appareils en 2 ans), de sorte que c'est en définitive 750 avions qui devront être construits en 1938 et non pas 500. Ce chiffre ne tient pas d'ailleurs compte des appareils nécessaires pour l'Armée Navale.

Le même calcul montre qu'en 1939 c'est 840 appareils qui devront être construits si l'on veut à la fois porter l'Armée de l'Air au chiffre de 2.400 appareils et faire face au renouvellement quinquennal.

M. le MINISTRE - Je n'ai pas besoin de songer au renouvellement quinquennal avant 1940, puisque les appareils que j'ai datent de Juillet 1935, et qu'ils peuvent très aisément tenir l'air pendant 5 ans. Je n'ai donc qu'à prévoir le renforcement de notre aviation. Je l'assure avec la livraison des 500 appareils prévue chaque année.

M. le PRÉSIDENT - Mais vous avez dit, il me semble, que certains de nos appareils étaient déjà désuets.

M. le MINISTRE - Ils font encore malgré tout, figure très honorable.

M. le PRÉSIDENT - Je prends note. Passons maintenant à la troisième question, celle qui a trait aux prix de revient.

M. le MINISTRE - Nous arrivons aux mêmes prix que ceux obtenus à l'étranger. Le rendement de la main d'œuvre est satisfaisant et, après une légère baisse de 5%, il a tendance à l'amélioration et je puis dire en toute sincérité que nous sommes plutôt dans une excellente moyenne.

A ce sujet M. le Ministre donne de nombreux exemples. M. de la GRANGE en prend note pour effectuer toutes vérifications ultérieures nécessaires.

M. PARJON - Et les contrats collectifs ?

M. le MINISTRE - A l'heure actuelle nous cherchons à les renouveler, mais je veux attendre que celui de la métallurgie soit conclu car je serai peut-être obligé d'améliorer sensiblement les conditions qui seront alors faites.

M. de la GRANGE - Je reviens M. le Ministre à la question du rendement horaire. Vous nous avez dit qu'il y avait une diminution de rendement de 5% mais, comme notre outillage vous a permis d'augmenter notre production de 60%, il y a donc en réalité une baisse sérieuse de la production dans les usines nationalisées.

M. le MINISTRE - Cet outillage n'a pas encore accompli son plein effet.

M. de la GRANGE - Nous sommes en face d'une double nécessité; celle d'augmenter la production de nos usines qui est à l'heure actuelle nettement insuffisante, et celle de réduire le prix unitaire de nos appareils afin de permettre d'en construire davantage sans augmenter la masse des crédits qui sera affectée au matériel de série.

Ce double objectif ne peut être atteint qu'en dotant nos usines de cellules et de moteurs d'un outillage perfectionné comme l'ont fait depuis plusieurs années les Américains et les Allemands et comme le font à l'heure actuelle les Anglais.

Le but à atteindre consiste à réduire au maximum le nombre d'heures d'ouvriers incorporés dans chaque appareil produit. M. de la GRANGE cite des exemples tirés de l'expérience américaine, montrant notamment que dans la construction du Douglas, le nombre d'heures d'ouvriers a pu être réduit, grâce à un outillage perfectionné, de 80.000 heures à 18.000.

L'on peut estimer l'effort financier à faire pour l'outillage à 300 millions et si l'on consent à s'adresser non seulement aux marchés Français, mais aux marchés Suisses, Allemands et Américains, toutes les machines nécessaires peuvent être achetées en 1938.

Il faut dresser un programme d'ensemble de tout l'outillage nécessaire, tant aux usines de moteurs qu'aux usines de cellules, et prendre soin que l'outillage commandé soit rigoureusement unifié.

Il importe d'autre part, de modifier la méthode de calcul adoptée pour les frais généraux. Ceux-ci sont en effet, calculés actuellement en prenant pour base la main d'œuvre. Il en résulte que les industriels ont intérêt à ne pas réduire leur main d'œuvre.

En attendant que l'outillage des usines permette d'augmenter la cadence de production, d'augmenter le rendement de la main d'œuvre, d'utiliser plus de manoeuvres et moins de spécialistes, il importe que le personnel fasse des heures supplémentaires toutes les fois que le besoin s'en fera sentir.

M. de la GRANGE lit un passage du rapport présenté le 12 Octobre 1927 par M. ROOS pour répondre à l'enquête sur la production "Aucune heure supplémentaire n'est effectuée dans l'industrie où il est impossible d'éviter les a-coups. L'application du Décret du 27 Octobre 1936 permettrait de résoudre la plupart des difficultés en ne recourant qu'exceptionnellement à la dérogation non chiffrée prévue à l'article 6.... Il n'est demandé aucune modification de la Loi de Quarante Heures ni du Décret précité. Il est simplement demandé que les contrats collectifs ne soient pas à nouveau reconduits".

M. de la GRANGE insiste sur ce point qui lui paraît essentiel.
Les intérêts de la Défense Nationale doivent primer tous les autres.

M. le PRÉSIDENT - L'exposé de M. le Rapporteur prouve encore une fois; si cela était nécessaire, que la semaine de 40 h n'aurait pas du être appliquée aux industries travaillant pour la Défense Nationale.

M. FARJON - Il convient de penser à l'outillage de vos usines, pour cela je le répète ne pourriez vous point prélever sur votre budget le 1/10ème des crédits qui vous sont alloués?

M. le MINISTRE - Je ne pourrais utiliser immédiatement les 300 millions que vous me proposez, il me faudrait un délai de cinq ans pour cela.

M. FARJON - C'est enfantin. Excusez-moi, M. le Ministre, mais nous sommes en pleine crise de production et vous allez refuser les possibilités que nous vous suggérons.

M. le MINISTRE - Tous mes crédits sont absorbés par la hausse. Je fais le maximum et j'ai le souci de toutes mes échéances. Je vous avoue qu'il y a des instants où je ne sais vraiment comment faire.

M. le PRÉSIDENT - Je vais vous indiquer une méthode. Faites des émissions à court terme et indiquez que ces bons sont pour nous permettre d'avoir une aviation puissante.

M. le MINISTRE - Mais il faut que nos sociétés soient régulièrement constituées.

M. le PRÉSIDENT - D'accord. C'est la première chose à réaliser, ensuite vous devrez avoir ce que vous voudrez.

M. Abel GARDEY - Quel est le volume de votre fonds de roulement ?

M. le MINISTRE - 250 millions.

M. de la GRANGE - Les usines réquisitionnées ont besoin d'un fond de roulement de 250 millions. Elles en ont obtenu 80 auprès de la Caisse de Décentralisation et 60 grâce aux crédits votés en 1937. Elles ont dû emprunter 130 millions aux Banques et payer pour cela 11 millions d'intérêt. Il est inadmissible que cette situation dure. Le Ministre de l'Air doit se mettre d'accord avec le Ministre des Finances pour que le Crédit National ou la Caisse des Dépôts et Consignations mettent à la disposition des usines réquisitionnées le fond de roulement dont elles ont besoin.

M. le PRÉSIDENT - Vous pourriez en même temps prévoir votre outillage et tenir compte des suggestions faites à ce sujet. En Angleterre chaque ministre à son budget.

M. le MINISTRE - J'ai tant de difficultés à obtenir les crédits qui me sont indispensables!

M. le PRÉSIDENT - Vous n'avez qu'à vous adresser aux Commission parlementaires et après avoir donné des explications détaillées sur ce point, M. le Président résume ce qu'il vient de dire en ces termes : "Laissez moi vous dire que la Défense Nationale ne doit pas être à la merci de telle subtilité budgétaire".

M. le MINISTRE - Ce qui nous arrête aussi c'est le manque de spécialistes.

M. le PRÉSIDENT - Avouez que vous ne les avez guère encouragés? Quand on paye un spécialiste 10 frs de l'heure et un manoeuvre 9 frs il ne faut point s'étonner de ne pas avoir de spécialistes.

M. le MINISTRE - Je manque aussi de personnels navigants. Chaque fois que je mets en service un nouvel avion, de bombardement par exemple, il me faut 70 hommes, or l'Angleterre dispose de 65.000 hommes pour son aviation, et je n'en ai que 45.000.

M. le PRÉSIDENT - Votre matériel est-il comparable à celui des autres pays?

M. le MINISTRE - Je crois que oui.

M. le Général BOURGEOIS - Mais ils en sont à la série et vous en êtes encore au prototype.

M. FARJON - pose différentes questions sur la mobilisation industrielle et les bureaux d'études.

M. le MINISTRE - Au sujet des bureaux d'études, ceux qui sont libres n'ont rien à voir avec les sociétés nationalisées. Ils continuent à vivre à leurs frais et vendent leurs résultats. Ceux qui appartiennent aux sociétés sont rémunérés directement par les sociétés elles-mêmes. On a parlé de très gros traitements. Il est exact que quelques ingénieurs gagnaient plus d'un million par an. J'ai ramené leur traitement à 4. ou 500.000 francs.

Pour M.M. Bloch et Potez je ne les rémunère plus directement mais leurs sociétés leur ont consenti des contrats comme directeurs techniques. J'ai fixé, par ailleurs, à l'ensemble de leurs émoluments un plafond maximum de 1 million.

M. le PRÉSIDENT - C'est très bien de réduire les traitements des ingénieurs. Mais avez vous fait remarquer aux ouvriers que ceux qui travaillent pour la Défense Nationale ne devraient point tenir compte de la semaine de 40 heures?

M. FARJON - et les délégués de la C.G.T. ?

M. le MINISTRE - nous avons des délégués comme dans toutes les administrations.

M. le PRÉSIDENT - Vous n'allez pas au delà ?

M. LAUDIER - Nous n'avons pas de délégués dans les arsenaux.

M. le MINISTRE - Mais nous ne sommes pas des arsenaux et les délégués n'ont pas le droit d'initiative.

M. FARJON - Ce n'est pas très certain.

M. le PRÉSIDENT - En tout cas il est indispensable que leur intervention soit limitée à certaines questions intéressant le personnel et qu'ils ne soient, en aucune façon, mêlés aux questions de matériel.

M. de la GRANGE - Au sujet de l'exportation de matériel aéronautique pouvez vous nous donner certains chiffres ?

M. le MINISTRE - Cette exportation est en principe réglée car la société O F M A qui est à responsabilité limitée. Elle a le double avantage d'avoir des frais limités et d'établir une concurrence entre notre production et celle de l'étranger.

Cette exportation est normale.

M. de la GRANGE - Le Ministre vient de parler de l'exportation du matériel de guerre. C'est une question délicate. Il est pris entre deux devoirs. Celui d'augmenter la production de nos usines, grâce aux commandes reçues de l'étranger, et celui de ne pas nuire à l'entretien et au renforcement de notre Armée de l'Air. 21 Dewoitine 510 ont été vendus à la Chine. Certains ont déjà été livrés, et pendant ce temps, certains de nos groupes de chasse sont dotés de vieux matériaux. En Afrique du Nord,

notamment, en face des appareils de bombardement rapides des Italiens nous n'avons que de vieux NIEUPORT 62 dont la vitesse leur est nettement inférieure. Il y a là pour le Ministre un cas de conscience qui paraît singulièrement greve.

M. le MINISTRE - Il n'y a que deux Dewoitines de livrés.

M. de la GRANGE - Mais le marché est de 41.

M. le MINISTRE - Je le regrette mais je ne puis me contenter nos client.

M. le PRÉSIDENT - signale au Ministre le danger de dégarnir à l'excès la Métropole au profit de l'Afrique du Nord. Revenant à la question des achats à l'étranger il insiste pour que nous ayons des représentants sur place et pour que nous envoyions des missions. Elles pourraient n'être pas forcément officielles, mais elles pourraient éventuellement traiter directement avec les industries étrangères.

J'attends de cette mesure des effets d'ordre phychologiques qui, seront très heureux.

En tout état de cause, il faut s'engager résolument dans cette voie, ne pas se contenter d'acheter en Amérique du matériel, mais prévoir pour le cas de guerre la mobilisation à notre profit de la puissante industrie américaine.

Si nous avons pu gagner la guerre de 1914 c'est grâce à la liberté des mers qui nous a permis de nous ravitailler aux Etats-Unis d'abord en matières premières, puis en produits fabriqués. En ce qui concerne l'aviation, nos alliés ont dû, à partir du mois d'Avril 1917, créer de toutes pièces une industrie aéronautique américaine, qui était alors inexistante. Il a fallu pour cela un délai d'un an. A l'heure actuelle, nous pourrions recourir à une industrie qui existe et dont le potentiel de production est élevé, mais il se passerait de très longs délais avant que nous ne puissions soit importer les appareils Américains, soit faire construire par l'industrie Américaine les appareils français. Il importe donc de prévoir, dès le temps de paix, toutes mesures nécessaires pour assurer un démarrage immédiat dès l'ouverture des hostilités.

Ces mesures doivent consister à faire construire en même temps par l'industrie américaine et par l'industrie française des séries de matériels répondant aux besoins de l'Armée de l'Air. En temps de paix, la grosse masse de la production serait faite en France. L'industrie américaine n'eût que des commandes de démarrage, qui lui permettraient en temps de guerre de passer sans délai à la production en grande série.

En définitive et pardonnez moi l'expression il y a un mariage à réaliser entre les industries françaises et américaines.

M. le MINISTRE - J'ai essayé, j'ai envoyé M. Potez au Canada français, j'ai échoué peut-être parce que c'était moi d'ailleurs qui négociait.

M. le PRÉSIDENT - Vous n'avez pas à agir seul. C'est le Gouvernement qui doit agir en son entier et sous sa responsabilité. Je reconnais ce programme est difficile à réaliser. C'est une raison de plus, pour que le Gouvernement s'y attache, de tout son poids et sens délais. Il faut également considérer que la réussite peut être facilitée par la présence au pouvoir de M. Roosevelt et qu'il serait nécessaire de parvenir à un accord avant le terme du mandat de l'actuel Président des Etats-Unis.

Et M. le Président après avoir remercié M. le Ministre des déclarations faites le reconduit à 17 h 45.

26 NOVEMBRE

37

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu m'adresser, en insistant sur son caractère confidentiel, une note détaillée sur la répartition du matériel de guerre aéronautique français.

Je prends acte des informations que ce rapport énonce, des constatations qu'il mentionne et des conclusions auxquelles il aboutit. D'ores et déjà, j'entends, cependant, faire toutes réserves sur les différentes énonciations mentionnées dans ce travail jusqu'à ce qu'il m'ait été loisible d'en vérifier les données.

Je veux enregistrer, tout d'abord, les déclarations suivantes :

1°/ - Tout le monde est d'accord pour reconnaître que la qualité du matériel français est égale à celle du matériel étranger;

2°/ - Notre production est adaptée au plan établi par l'Etat-Major, adopté par le Gouvernement, approuvé par les Commissions parlementaires .

Vous avancez, d'autre part, que les crédits mis à votre disposition correspondent strictement aux commandes passées par votre

Département

A Monsieur PIERRE COT
Ministre de l'Air

110

Département . Je veux relever que cette observation est faite par vous pour la première fois . Dans toutes les séances tenues antérieurement par la Sous-Commission Sénatoriale de Contrôle des Dépenses Engagées pour la Défense Nationale, comme dans la séance de la Commission des Finances en date du 7 Juin 1937, l'état de vos crédits faisait apparaître des reports importants qui atteignaient, il y a peu de mois encore, un pourcentage de 38 % par rapport aux crédits globaux impartis à votre Ministère . Pour la première fois, par conséquent, il ressort donc que les crédits dont vous disposez sont strictement suffisants pour mettre en œuvre le plan de réorganisation et d'organisation de notre flotte sérienne .

J'entends, en second lieu, prendre acte des conclusions essentielles qui résultent à mon sens de votre audition d'hier après midi devant la Sous-Commission .

I°/ - Vous avez consenti que le rendement des usines nationalisées accusait une diminution de 5 %, inférieure d'ailleurs au rendement des industries demeurées libres, mais , par contre, vous avez observé que le potentiel de fabrication avait cru du fait de l'amélioration de l'outillage dans une proportion voisine de 50 %. On pourrait conclure que le rendement propre de la main d'œuvre a notablement diminué .

Je vous rappellerai que la Sous-Commission a insisté sur la nécessité de consacrer une grande partie de votre effort sur la constitution d'un outillage important pouvant permettre un démarrage rapide dès le début des hostilités . Je vous ai suggéré à cet égard

égard les moyens financiers que vous pourriez envisager.

Ensuite au cours de l'année 1937 - Il apparaît que le prix de revient des appareils récemment livrés et compte tenu de leur tonnage s'est augmenté dans des proportions considérables. Je ne serais pas éloigné de croire que c'est à cette augmentation notable qu'est dûe la justesse des crédits demandés par le Gouvernement.

En troisième lieu, je tiens à préciser - étant donné la variation des chiffres fournis au cours des séances de Février, Juin et Décembre 1936, Février et Juin 1937 - qu'à la date du 24 Novembre 1937, nous avons 850 appareils modernes prêts à prendre l'air et 350 appareils, également modernes, susceptibles de les rejoindre dans un délai de quelques jours. La différence qui existe entre ce total de 1.100 et le chiffre de 1.500 parfois énoncé ne résulterait-elle pas des exportations effectuées ?

J'insiste, enfin, sur la nécessité longuement mise en lumière dans la séance d'hier d'organiser un "mariage" entre votre industrie et l'industrie américaine.

Il a paru indispensable à nos Collègues de nous assurer sur ce point un recours possible auprès des Etats-Unis et d'organiser cette collaboration qui seule peut compenser l'écart inévitable entre nos possibilités de fabrication et celles de l'Allemagne et de faire jouer cette collaboration aussi rapidement que possible.

La Sous-Commission vous a manifesté qu'elle n'ignorait nullement les difficultés de réalisation d'une telle politique, mais elle vous a marqué le caractère primordial et essentiel qu'elle

lui

M.K.

lui attachait.

Agréez, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES,
Président de la Sous-Commission Sénatoriale de Contrôle
des Dépenses Engagées pour la Défense Nationale.

Signé. Joseph CAILLAUX

P.S. - Je tiens à vous signaler que copie de cette lettre a été adressée par mes soins à M. le Président du Conseil et à M. le Ministre de la Défense Nationale en insistant l'ailleurs sur son caractère strictement confidentiel.

Séance du 7 Décembre 1937 à 15 h 30

AUDITION DU M. le MINISTRE DE LA GUERRE

Présents : M. le Président Caillaux M.M. Abel Gardey, Steag, Farjon, de la Grange, Laudier, Bourgeois.

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre est introduit à 15 h 30.

M. le Ministre - Je répondrai d'abord M. le Président aux questions que vous avez bien voulu me poser, puis ensuite si vous le permettez à une lettre de M. le Président de la Commission de l'Air qui soulève des questions susceptibles d'intéresser votre commission de contrôle.

M. le PRÉSIDENT - Entendu M. le Ministre - Menez votre exposé comme il vous plaira. Ensuite nos collègues pourront vous demander toutes explications complémentaires qu'ils jugeront utiles.

M. le MINISTRE - Notre ravitaillement en matières premières indispensables à la fabrication des explosifs est-il assuré? En premier lieu le fer. Jusqu'en Juin 1936, nous recevions nos minerais d'Espagne. Depuis que le gouvernement de Franco en a interdit l'exportation en France nous ne recevons plus rien et nos fabricants nous ont prévenu qu'ils déclinaient toute responsabilité quant aux livraisons qu'ils devaient faire à la guerre. Comme je suis solidaire de mon Gouvernement il ne m'appartient pas de changer sa politique à l'égard de l'Espagne. Je me suis donc borné à faire toutes observations utiles mais cela n'améliorait pas notre situation. Il a donc fallu que je cherche autre chose.

Or nous avons en France beaucoup de ferrailles. C'est le mot employé. Ces ferrailles dont nous sommes grand producteur, "nous jetons bcp à la ferraille" font l'objet d'un marché mondial. En

114

Séance du 7 Décembre 1937 à 15 h 30

AUDITION DU M. LE MINISTRE DE LA GUERRE

Présents : M. le Président Caillaux M.M. Abel Gardey, Steeg, Farjon, de la Grange, Laudier, Bourgeois.

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre est introduit à 15 h 30.

M. le Ministre - Je répondrai d'abord M. le Président aux questions que vous avez bien voulu me poser, puis ensuite si vous le permettez à une lettre de M. le Président de la Commission de l'Air qui soulève des questions susceptibles d'intéresser votre commission de contrôle.

M. le PRÉSIDENT - Entendu M. le Ministre - Menez votre exposé comme il vous plaira. Ensuite nos collègues pourront vous demander toutes explications complémentaires qu'ils jugeront utiles.

M. le MINISTRE - Notre ravitaillement en matières premières indispensables à la fabrication des explosifs est-il assuré? En premier lieu le fer. Jusqu'en Juin 1936, nous recevions nos minerais d'Espagne. Depuis que le gouvernement de Franco en a interdit l'exportation en France nous ne recevons plus rien et nos fabricants nous ont prévenu qu'ils déclinaient toute responsabilité quant aux livraisons qu'ils devaient faire à la guerre. Comme je suis solidaire de mon Gouvernement il ne m'appartient pas de changer sa politique à l'égard de l'Espagne. Je me suis donc borné à faire toutes observations utiles mais cela n'améliorait pas notre situation. Il a donc fallu que je cherche autre chose.

Or nous avons en France beaucoup de ferrailles. C'est le mot employé. Ces ferrailles dont nous sommes grand producteur, "nous jetons bcp à la ferraille" font l'objet d'un marché mondial. En

1936 pour ne citer qu'une année nous avons vendu 50.000 tonnes de ferrailles par mois - bien entendu à des prix dérisoires de bon marché.

J'ai fait éléver deux fois les droits de douanes. Actuellement elles paient 50 frs aux 100 kgs. Grâce à cela, nos stocks, qui partaient tous en Allemagne, en Angleterre, en Italie, voir en Amérique, sont reconstitués, et c'est nous qui traitons ces ferrailles tant dédaignées, il y a seulement un an, au grand bénéfice de notre balance commerciale et de la défense nationale.

En ce qui concerne les minerais à hématites, c'est encore la région de Bilbao et le Rif espagnol qui nous les fournissaient. Or ainsi que je vous l'ai dit nous ne recevons plus rien de l'Espagne, depuis un an. Nous savions qu'il existait de ces minerais en Afrique du Nord, mais les usines qu'elles exploitaient étaient à la veille de faire faillite. Après quelques prospections intéressantes, mon Département est devenu acheteur et la production nord africaine - qui était en cette matière de 20.000 tonnes en 1936, est passée à 140.000 tonnes pour les huit premiers mois de 1937.

Grâce à notre marché de ferrailles et à nos usines de l'Afrique du Nord, nous sommes devenus exportateurs à notre tour. À quelque chose malheur est bon. Ne me remerciez pas Messieurs. Je ne suis pour rien dans ce succès.

Mais cela ne résolvait pas le problème de l'acide sulfureux donc celui des pyrites. Or ces pyrites se trouvent en Espagne, au Portugal, à Chypre qui n'est en réalité qu'un bloc de pyrites, et au Chili. L'Espagne! Il ne fallait plus y compter. J'ai des marchés avec le Portugal. Chypre sera réservée à l'Angleterre et l'Amérique est bien loin.

Nos chimistes ont cherché des produits de substitution. En partant du gypse nous sommes arrivés à un résultat, mais les prix de revient sont excessifs et notre usine de Miramas reste une usine témoin. En partant du soufre, et bien que l'on m'aît prédit

un échec certain, nous sommes arrivés à un excellent résultat et j'ai acheté, ou plus exactement fait acheter par nos fournisseurs habituels, 130.000 tonnes de soufre en provenance de la Sicile, qui constituent un stock suffisant pour nos besoins immédiats.

J'ai répondu à votre première question M. le Président et vous ai donné tous les apaisements que vous étiez en droit d'espérer.

La deuxième question traite de nos prévisions en matériel motorisé et vise spécialement les chars. A ce sujet une remarque préliminaire s'impose. Un prototype est intéressant à obtenir. Mais le problème industriel ne se pose pas quand il faut passer à la Série. Or, l'homme qui ne prévoit pas des accrocs, au cours de cette industrialisation risque d'avoir des méscomptes. Enfin quand on a choisi un prototype, qu'il est au point, il ne faut plus y toucher. C'est pour avoir voulu modifier notre prototype de D.C.A. que nous avons un retard de deux ans dans la livraison définitive du prototype et de deux ans dans sa sortie en série.

Je ne vous dirai rien de la portée de nos canons, mais je vous affirme qu'à l'heure actuelle, pas un canon allemand ne dépasse le nôtre en portée.

M. le PRÉSIDENT - Cette affirmation nous suffit et nous comprenons parfaitement vos réserves.

M. le MINISTRE - En ce qui concerne les engins blindés, nous avons un léger retard.

M. le PRÉSIDENT - Je le connais.

M. le MINISTRE - Mais il va être rattrapé. Nous avons fait un très gros effort depuis que j'ai repris le ministère de la Guerre. Les chiffres que je vais vous donner matérialisent ce succès, de nos industries.

Nous étions au 1er Janvier 1937

60	chars légers nous en avons aujourd'hi
50	D.2 20 T.
58	B ter 30 T.
1500	Chenilles
1300	Tracteurs d'artillerie
2500	Cannons de 60
2800	Cannons de 25

900

et l'artillerie de nos fortifications est en place.

M. le PRÉSIDENT - Avec ses munitions ?

M. le MINISTRE - Avec ses munitions et je voudrais répondre immédiatement à une question de M. BENAZET sur le D.C.A., j'avais toujours pensé que c'était l'avion qui devait répondre à l'avion et que l'aviation de chasse devait interdire le passage, dans toute la mesure du possible, évidemment, aux escadres de bombardement ennemis. Or il paraît que l'on a changé tout cela et que c'est le D.C.A. qui doit assurer cette fonction.

Qu'on le dise alors et d'une façon nette.

Je vous ai signalé que nous étions en retard pour les canons antiaériens de 75. Mais je puis également vous affirmer qu'ils commencent à sortir de Bourges en série et qu'ils sont très efficaces. Il n'y a pas une manche d'avion qui n'ait été percée à 5.000. Faut-il aller plus haut? Ce que je veux, c'est être fixé sur ce que l'on nous demande.

M. le PRÉSIDENT - Vous avez raison.

M. le MINISTRE - M. Benazet me parle aussi des centres d'aviation fortifiés, enterrés. Cette question, relevant du Ministère de l'Air, je laisse à mon collègue le soin d'y répondre. M. BENAZET me parle encore du nombre de pièces disponibles pour la D.C.A. et la D.A.T. Qu'il me suffise de lui dire que j'ai renforcé considérablement la D.A.T. au dépend même de la D.C.A., mais j'étais en droit de compter sur notre aviation.

On a parlé du vol en piquet. Je sais de quoi il s'agit et ce n'est certes pas une innovation. Nous l'avons connu durant cinq ans de guerre. On me dit que nous n'avons rien contre ce genre d'attaque. Il y a d'abord nos fusils, nos mitrailleuses et nos mortiers. Je sais, il nous manque un canon pour tirer aux basses altitudes. Rassurez-vous nous l'avons. J'ai commandé en Suède, à la maison Bofors un matériel qui donne complète satisfaction. Reste la question des effectifs. Vous savez ce que donne nos classes de recrutement. Je n'ai pas à vous répéter des chiffres que vous connaissez - Mais n'oubliez pas qu'avec ces effectifs je dois tenir un front qui va de la mer du Nord à la Méditerranée et qui englobe aussi l'Afrique du Nord - Ce qu'il faut c'est que je tienne sens cela la Pologne, la Yougoslavie, et la Roumanie seront les premières à rester neutres et à se dire : Que la France paie c'est bien son tour.

M. le PRÉSIDENT - Parfait mon cher Ministre - Mais que faites-vous des divisions africaines?

M. le MINISTRE - Je devais M. le Président, recevoir à la mobilisation 3 divisions nord africaines. Non seulement je ne les reçois plus mais je vais leur rendre leur matériel qui était stocké en France. L'Italie a un corps d'armée à la frontière de Tunisie y compris une brigade motorisée.

Où passera l'ennemi? où se fera l'attaque ? Je n'en sais rien. Les anglais et les allemands eux-mêmes considèrent notre frontière du Nord et de l'Est comme inviolable.

Alors en Alsace? Par le Jura? En Afrique du Nord? Encore une fois je n'en sais rien mais ce que je sais c'est que je voudrais bien que l'on ne crée pas dans notre pays une psychose de la peur. Ne sommes-nous plus des français?

M. le PRÉSIDENT - C'est en effet indigne de nous.

M. le MINISTRE - M. BENAZET m'a encore demandé si nos armes anti-chars avaient une distance de tir suffisante. Qu'il sait que nos canons de 25 mm anti-chars perforent à 800 mètres tous les blindages allemands.

Voilà Messieurs ce que j'avais à vous dire.

M. le PRÉSIDENT - Je vous féliciterai après. Nos collègues ont des questions à vous poser.

M. de BLOIS - signale que toutes nos réserves de mazout en Basse Seine sont en superstructure et bien visibles.

M. le MINISTRE - C'est un scandale. Mais ce problème ne m'a pas échappé et vous verrez au budget qu'il est prévu des crédits pour y mettre fin.

M. le Général BOURGEOIS - demande à ce que la deuxième division mécanisée soit achevée dans le plus bref délai.

M. le MINISTRE - Je puis la compléter en prenant dans les unités de cavalerie mais ce n'est pas mon intention.

M. LAUDIER - demande que le Ministre surveille les prix de revient de l'industrie privée.

M. BENAZET se plaint du manque de coordination entre le Département de la défense nationale, demande que l'on multiplie les abris souterrains, que l'on enterre nos escadres et insiste pour que la D.A.T. soit considérablement renforcée pour suppléer à une aviation défaillante. Enfin il demande que le contrôle soit multiplié et que les parlementaires soient aidés dans les missions qui leur sont confiées.

M. le PRÉSIDENT - Cette question est à étudier. Nous verrons après une enquête approfondie, à mener sur place, ce que nous devons faire. Il faut que les commissions parlementaires sient en effet les moyens d'accomplir leur mission.

M. le MINISTRE - Pour ma part j'ai toujours sollicité les contrôles. J'ai une œuvre extrêmement délicate à mener à bien. Toutes les investigations faites de bonne foi me sont précieuses.

M. le PRÉSIDENT - Et vous avez parfaitement raison d'adopter une telle attitude.

M. le MINISTRE - Je sais tout ce que l'on peut savoir sur les armées étrangères. Elles aussi ont leur déboires je vous l'assure à quoi bon exagérer les nôtres. Mais je me refuse à suivre certains qui voudraient créer des méthodes que j'estime dangereuses pour le pays.

M. le MOINIC parle de nos troupes d'Afrique et des pistes quivont de la Libye vers l'A.E.F.

M. le MINISTRE - Ces pistes sont heureusement divergentes et j'ai l'impression que l'Italie bluff ce qui d'ailleurs ne doit pas nous empêcher de songer à la Tunisie.

M. le Général HIRCHAUF traite de l'armement de nos fortifications, de la mise en place, le cas échéant de mines sur les points de passage obligés des chars ennemis et s'offre à signaler au Ministre des tunnels désaffectés qui pourraient être d'excellents dépôts de ravitaillement de mazou.

M. de la GRANGE voudrait que le Ministre de la Défense Nationale ait la possibilité de diriger tous les services intéressant la Défense Nationale.

M. le PRÉSIDENT - Question très importante.

M. le MINISTRE - Voici comment je comprends mon rôle. Je réunis une ou deux fois par mois mes collègues de l'Air et de la Marine et nous traitons des questions qui nous intéressent. Mais je n'ai entendu officiellement aucune doléance sur la façon dont ils dirigent leur Département respectif. D'ailleurs même si j'en étais saisi officiellement je ne pourrais m'en occuper. Je n'ai pas qualité

pour m'immiscer dans leur administration.

M. le PRESIDENT - Je vous remercie mon cher ministre des explications très nettes que vous venez de nous fournir et j'ai été frappé, et il y a longtemps, de la façon dont vous administrez vos services.

La séance est levée à 18 h.

123

QUESTION N° 1 - Quelle est la production mensuelle de chacune des Usines nationalisées construisant du matériel d'Aviation - (cellules) depuis le 1er Janvier 1937
Aurait-elle été collée après la fin de radiation ou
Maintenu en état

RESPONSE

LIVRAISONS MINIÈGALLES par USINES NATIONALISÉES

en 1937

Seance du 27 Decembre 1937

à 16^h

Audition de M le Ministre de
la Marine

M. le PRESIDENT CATILLAUX, après avoir introduit M. le Ministre de la Marine, donne lecture du questionnaire et invite le Ministre à répondre à la première question posée.

M. le MINISTRE - C'est au cours d'une réunion qui eut lieu le 19 Juillet dernier, à l'Hôtel Matignon, que le ministre de la Défense Nationale et le Ministre d'Etat procédèrent à la répartition entre les départements de la Guerre, de la Marine et de l'Air, des 11 milliards du compte des investissements en capitaux et je réponds aussitôt à la question posée en disant qu'aucun fait nouveau n'est venu à ma connaissance depuis cette date imposer une répartition nouvelle des crédits mis à la disposition de la Défense Nationale.

La Marine certes n'a pas été particulièrement favorisée. On a, en premier lieu, donné 5 milliards à la Guerre, puis avantage l'aéronautique en lui confiant 3 milliards 600 millions - on a estimé, avec juste raison, qu'elle avait un très gros effort à réaliser - enfin, on nous a accordé 2.400 millions.

Avec ces crédits la tranche de constructions navales 1938 n'est pas compromise. Je ne saurais demander davantage car il importe de tenir compte de nos possibilités financières. Notre politique maritime tourne autour de la construction annuelle de 33 - 35.000 tonnes pour porter notre tonnage global en 1940 1941 à un maximum de 670.000 tonnes.

Il est évident que si l'Allemagne et l'Italie accélèraient considérablement leurs constructions navales, nous serions obligés de les suivre.

M. le PRÉSIDENT - Bien passons à la deuxième question qui est très importante.

M. le MINISTRE - L'effort fait par la France de 1935 à 1937 a abouti à un tonnage de 540.000 tonnes dont 400.000 sont actuellement en service.

La tranche de 1936 est en chantier, celle de 1937, dans moins de quarante jours sera tout entière en chantier. Quant à celle de 1938, qui représente 60.000 tonnes, elle ne pourra être mise en chantier avant la fin de l'année 1938, sauf pour un porte-avions qui nous est indispensable et que nous commencerons dans le courant du premier semestre prochain.

Est-ce suffisant? Nous sommes très au-dessus de la moyenne prévue. Nous ne pouvons évidemment comparer notre effort à celui fait par l'Angleterre qui a décidé une augmentation de 1 million de tonnes et vient de mettre en chantier 800.000 tonnes de constructions nouvelles livrables entre 1938 et 1942.

L'Italie a 300.000 tonnes disponibles. Elle a lancé récemment deux cuirassés, mais ils ne sont pas encore en service.

L'Allemagne arrivera à posséder 400.000 tonnes en 1941.

A cette même époque nous disposerons de 670.000 tonnes.

Le Ministre à l'aide de graphiques donne aux membres de la Sous-Commission toutes les précisions nécessaires quant à la mise à la réforme de nos bâtiments de haute mer, et il termine cette explication en démontrant que la Marine Française aura son maximum de puissance en 1941.

M. le Général BOURGEOIS - L'Allemagne en vertu du traité conclu avec l'Angleterre n'a pas le droit de dépasser 500.000 tonnes.

M. le PRÉSIDENT - Ce qui m'inquiète ce sont les projets de l'Italie.

M. le MINISTRE - Il faut raisonner avec l'Angleterre qui veut mettre 50% de sa flotte en mer du Nord et 27% dans la Méditerranée.

M. le PRÉSIDENT - Quel est le rythme de livraisons de nos

ateliers de constructions?

M. le MINISTRE - Le "Dunkerque" est prêt. Je préciserai en disant, dans la proportion de 90%, il nous reste quelques petites difficultés de tourelles à résoudre, mais dans une heure il peut prendre la mer.

Le "Strasbourg" fera ses essais en Juin 1938. Ses travaux sont avancés dans la proportion de 78%. Nous avons eu un retard de quatre mois.

Le "Richelieu" qui doit entrer en ligne en Juillet 1939 est à 53% de son achèvement.

Le "Jean-Bart" n'est pas avancé. Il est à 19% de son achèvement, mais nous allons pousser les travaux pour qu'il soit terminé en juillet 1940.

Remarquez, Messieurs, qu'il n'y a que l'Angleterre qui aille plus vite. Je ne parle évidemment pas de l'Allemagne qui travaille à trois équipes en 24 heures et de l'Italie qui oblige ses ouvriers à 60 heures de travail.

M. le PRÉSIDENT - Pourriez-vous aller plus vite?

M. le MINISTRE - Oui, M. le Président, mais notre production a été freinée par l'application de certaines lois sociales, par la question financière. J'ai dû payer un milliard 700 millions en retard, et, aussi, par le manque de ponctualité de certains sous-traitants qui ne sont pas outillés pour livrer rapidement. A l'heure actuelle, il n'y a aucun reproche à nous adresser.

M. le PRÉSIDENT - J'en prends note et je reviens à ma question : l'Italie m'inquiète.

M. le MINISTRE - Ses bâtiments vieillissent. Ils sont du type "Cavour" et "Césarée".

M. FARJON - Mais ils ont été fortement remaniés et filent 39 noeuds alors que les nôtres, de la même époque, ne font que 22 noeuds.

M. le PRÉSIDENT - La puissance de construction de l'Italie est-elle supérieure à la nôtre?

M. le MINISTRE - Je ne le pense pas, M. le Président, et il ne faut pas oublier que son budget présente un déficit de 59 milliards, et que sa réserve d'or n'est que de 2 milliards. Or, il leur faudra tout acheter. On a dit la même chose avant 1914 et la guerre a duré quatre ans, mais la situation morale des acheteurs sera différente car les dettes n'ayant pas été payées les vendeurs ne livreront plus qu'en comptant.

M. le PRÉSIDENT - N'avez-vous point reçu une amicale observation de la part de l'Amirauté anglaise?

M. le MINISTRE - Je constate, M. le Président, que la Sous-Commission que vous présidez est admirablement renseignée. En effet, un de nos représentants à Londres a reçu de M. Chamberlain une invitation à presser le rythme de nos fabrications. Mais nous lui avons donné tous apaisements.

M. le PRÉSIDENT - Votre réponse a donc été plus réconfortante que celle qui nous a été faite au sujet de notre aviation.

M. de la GRANGE - Vous êtes bien, M. le Ministre, client du Ministère de l'Air?

M. le PRÉSIDENT - Ce qui nous effraie, je le répète, ce sont les armements italiens et je suis amené à vous demander si nous sommes à même d'assurer la libre circulation de nos convois en Méditerranée.

M. le MINISTRE - Il ne faut pas oublier, M. le Président, que nous entrons dans le dispositif anglais.

M. le PRÉSIDENT - Ce n'est pas douteux, mais alors il faut tenir compte de l'avertissement donné par l'Amirauté.

M. le MINISTRE - J'ai déjà soumis cette question au Président du Conseil. Nous avons pensé qu'il n'était pas de bonne politique de revenir sur l'accord financier du 19 Juillet, mais nous avons pris nos précautions et le Ministre des Finances est informé de nos besoins

M. le PRÉSIDENT - Parfait. Je voudrais maintenant avoir l'assurance que nos arsenaux et nos industries privées travaillent au maximum.

M. le MINISTRE - donne tous apaisements nécessaires à ce sujet et à une question de M. de Le GRANGE sur l'aviation maritime, indique que tout ne semble pas aller parfaitement dans notre aviation, qu'il a eu à refuser de nombreux appareils livrés et qu'il ne veut point répondre de façon précise aux affirmations de M. Pierre COT en ce qui concerne la non acceptation des Dewoitine livrés.

Admettons qu'il y ait un peu de notre faute, mais j'ai écrit le 5 juillet à M. Pierre COT et j'attends toujours sa réponse.

M. le PRÉSIDENT - Bien. Un conseil, ne recommencez pas l'échantillonage, Ayez un, deux ou trois types d'appareils et n'en sortez pas.

M. le MINISTRE - Des ordres sont donnés en ce sens par l'Etat-Major et M. le Ministre dit toute la valeur des services que l'on est en droit d'attendre de la Marine, de ses chefs et de son administration.

M. le PRÉSIDENT après l'exposé du Ministre dont il souligne les qualités de précision donne la parole au Rapporteur du Budget de la Marine.

M. FARJON - N'êtes vous pas un peu inquiet, M. le Ministre, par les transports de troupes italiennes en Lybie et nos voisins ne cherchent ils pas à créer, en Afrique du Nord même, un nouveau front de guerre? D'autre part, n'exagérez vous pas un peu la supériorité de notre flotte sur celle de l'Italie? Enfin, s'il y a accord moral entre Londres et Paris, avez-vous un accord des Etats-Major?

M. le PRÉSIDENT - N'oubliez pas que l'Angleterre nous a bien donné la Méditerranée.

M. le MINISTRE - En nous y laissant 27 % de sa flotte de haute mer.

M. le PRÉSIDENT - 37 % en temps de paix, mais aucune décision n'est prise en cas d'hostilités. Nous reviendrons sur cette question.

M. FARJON - Nous voyons bien la marge qui sépare notre Marine et celle de l'Italie, mais dans deux ou trois ans cette supériorité existera-t-elle et ne sera-t-il pas trop tard alors pour mettre en chantier de nouveaux bâtiments?

M. le MINISTRE - Je vous ai donné les renseignements que nous possédons. Il nous est impossible de vous dire les projets d'avenir italiens, mais il ne faut pas exagérer la valeur de leur marine.

M. le PRÉSIDENT - Lorsque nous aurons le "Dunkerque" et le "Strasbourg" en Méditerranée, l'Italie baissera le ton, mais encore une fois, M. le Ministre, exigez que les ouvriers des arsenaux travaillent et sortent du matériel.

Une autre question, M. le Ministre. Dans quel état sont les navires qui, depuis bientôt un an patrouillent sur les côtes d'Espagne?

M. le MINISTRE - Ils accomplissent un effort considérable qui les fatigue car, et cette affirmation peut sembler paradoxalement, les navires de guerre ne sont pas faits pour la mer. Le service que nous assurons est de plus, très coûteux. Nous avons déjà dépensé pour 28 millions de mazout et nous avons dû prévoir 40 millions pour les passages de ces navires dans les bassins de radoub.

A ce sujet, je tiens à souligner que nous avons vingt deux bâtiments affectés à ce service, l'Angleterre en a 26, mais l'Italie, qui a voulu prouver qu'elle était une grande puissance navale, en a mis 43 à la mer.

M. FARJON - Il y a aussi la question de l'aviation qui nous préoccupe, car vous n'avez pas, si je ne m'abuse, répondu à la question posée. Le Ministre de l'Air vous a bien livré 91 appareils cette année?

M. le MINISTRE - Nous avons bien, au total, 90 appareils, mais leurs moteurs ont 300 heures de vols, ils sont donc à bout de souffle.

M. FARJON - On nous avait cependant dit que vous n'aviez reçu que quatre appareils cette année....

M. le PRÉSIDENT - Ce qui m'inquiète, c'est que nos rivaux éventuels, ont une puissance de production que nous n'avons pas et ils n'appliquent pas la semaine de quarante heures.

M. le MINISTRE - Je suis tout à fait de votre avis, M. le Président, mais le moyen de revenir sur une pareille décision. La classe ouvrière a peur du chômage. C'est une phobie que nous avons vu se matérialiser pour l'Exposition. Les ouvriers savent parfaitement que s'ils travaillaient à trois équipes aujourd'hui ils pourraient demain manquer de pain.

M. le PRÉSIDENT - Il y a voyez-vous une question qui domine tout. On devrait travailler de tous les côtés beaucoup plus mais on travaille de moins en moins.

M. FARJON - Ne craignez-vous point la valeur offensive de l'aviation italienne?

M. le MINISTRE - Je crois que la propagande italienne exagère beaucoup et je puis vous assurer que nous ne pensons pas qu'un avion puisse arriver sans être abattu à moins de 500 m d'un navire de guerre moderne alerté. On me dira que la flotte française peut être surprise dans ses ports. Je ne le crois pas, mais je répondrai que la flotte italienne peut être aussi dans les siens. De plus les flottes anglaises et françaises peuvent gagner le large la flotte italienne est bloquée.

M. de la GRANGE - Rappelle l'attaque subie par le LieBzig et M. le Ministre répond que ce navire était au repos, qu'il était midi et que l'équipage déjeunait.

M. le MOINIC - demande que l'entrée de nos ports soit rendue possible aux navires de guerre anglais. Il insiste aussi pour que nos approvisionnements locaux permettent d'assurer le ravitaillement de nos alliés.

M. le MINISTRE - Seule l'entrée de Bizerte aura besoin d'être approfondie.

M. le PRÉSIDENT - Ils peuvent donc entrer à Toulon et à Brest?

M. le MINISTRE - Oui M. le Président. Quant au ravitaillement nous n'avons évidemment pas les quatre mois prévus par le conseil supérieur de la défense nationale mais nous estimons qu'ils sont suffisants pour nos premiers besoins car il ne faut point oublier que nous aurons des alliés.

M. le PRÉSIDENT - Comme M. le Ministre a répondu à toutes les questions posées, et fourni les apaissements nécessaires sauf en ce qui concerne l'aviation maritime, M. le Président reconduit M. le ministre à 18 h 15.

SOUSS-COMMISSION DE CONTROLE DES DEFENSES ENGAGEES
POUR LA DEFENSE NATIONALE

Séance du Jeudi 31 Mars 1938

Audition de M.M. les Ministres de l'Intérieur, de la Guerre et de l'Air.

M.M. les Ministres de la Guerre et de l'Air, empêchés, s'étaient fait représenter respectivement par les généraux LIMASSET Sous Chef d'Etat Major et KELLER.

Etaient présents: M.M. le Président J. CATILLIAUX, Abel GARDEY, Daniel VINCENT, de la GRANDE, FARJON, LANCIEN, François de WENDEL, Général BOURGEOIS.

La séance est ouverte à 10 h.

M. le PRESIDENT - Il est bien entendu M. le Ministre que vous pouvez parler librement et mener votre exposé comme vous l'entendrez. Rien de ce que vous direz ne sortira de cette salle, mais nous désirons être exactement fixés sur l'état de la défense passive au sujet de laquelle nous avons quelques inquiétudes.

M. le MINISTRE - Vos inquiétudes, Messieurs, sont légitimes - Vos préoccupations sont les miennes et je suis le premier à déplorer certaine campagne de presse qui n'a pour but, semble-t-il, que d'affoler l'opinion publique. C'est ainsi que récemment encore, un journal demandait que l'on en revienne au plan établi par le Maréchal Pétain en 1931. Or ce plan est entièrement réalisé et je dois souligner qu'il ne prévoyait ni abris, ni masques. Quoi qu'il en soit, et si nous avons effectué un travail très important, je suis le premier à convenir qu'il reste beaucoup à faire et que la coordination indispensable n'existe pas entre les différents départements ministériels qui ont à s'occuper de cette question, essentiellement complexe qu'est la défense passive.

- 2 -

M. LE PRESIDENT - C'est comme toujours une question de Gouvernement.

M. LE MINISTRE - Un grand travail a été réalisé mais on l'ignore. Nous disposions de 155 millions savoir :

120 millions de crédit ouvert par la loi du 12 Juillet 1936 et de 35 millions attribués par la loi de finances du 31 Décembre 1937 au titre de l'exercice de 1938.

Voici ce que nous avons réalisé.

a) Grands travaux d'intérêt national destinés à assurer la sécurité des transmissions pendant les attaques aériennes.

Centraux protégés de Nancy, de Metz et d'Ajaccio.

Amélioration et protection de divers centraux de Paris.

Abris de l'Elysée, des Ministères et des Travaux Publics.

Abris dans les dix hotels des Préfectures les plus menacées : Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Nancy, Strasbourg, Metz, Chalons sur Marne, Dijon, Troyes.

au total.....	73.312.000
---------------	------------

b) Protection des Populations

- Aménagement des éclairages publics urbains en vue de leur extinction rapide, et des aménagements des éclairages normaux de guerre et d'alerte, dans les points sensibles de 57 départements du territoire;

- Organisation du réseau téléphonique départemental pour la diffusion automatique et rapide des ordres départementaux d'extinction et d'alerte dans tous les départements;

- Diffusion de l'alerte urbaine par l'emploi de sirènes d'alerte commandées électriquement et automatiquement, soit à partir de chaque bureau de poste urbain, soit à partir du poste de commandement urbain de la Défense passive, dans tous les points sensibles du territoire;

- Aménagement de quelques postes de secours, équipés en matériel sanitaire, dans les principales agglomérations importantes;

- Aménagement, dans ces mêmes agglomérations, d'abris publics existants.

	46.688.000 frs
--	----------------

Total	120.000.000 frs
-------	-----------------

A vrai dire, ce crédit de 120 millions n'est pas encore entièrement engagé, car nombreux de devis sont encore en voie de révision. La somme restant disponible s'élève à 26 millions environ; elle est réservée à des travaux de protection des populations (extinction, alerte, abri, postes de secours) approuvés en principe par le Ministre de l'Intérieur, mais dont les devis demandent, pour différents motifs, à être mis au point.

REGION PARISIENNE

La ville de Paris a contracté, en 1936, un emprunt de 120.000.000 qu'elle a consacré à sa défense passive.

Elle a, de plus, obtenu de l'Etat, au titre de la loi du 18 août 1936, une participation de 100 millions, pour l'exécution d'un nouveau programme de 130.000.000 soit en 1936, 1937 et 1938, une dépense de 250.000.000

Les travaux réalisés à l'aide de ce crédit de 250.000.000 sont beaucoup trop nombreux ~~xix~~ pour qu'on puisse entrer dans le détail des réalisations. On peut dire cependant que les principaux aménagements ont consisté :

- à organiser l'extinction rapide des lumières,
- la diffusion rapide des ordres d'extinction et d'alerte
- la mise à l'abri de la population et des services publics essentiels par la création d'un certain nombre d'abris publics
- l'organisation sanitaire, par la création d'un certain nombre de postes de secours.
- la lutte contre l'incendie par un renforcement du matériel d'incendie existant,
- l'éloignement et la dispersion de la population. Ces mesures sont entièrement au point. Le plan d'éloignement permet dès maintenant, d'assurer en 10 jours, l'évacuation de la population inutile de la capitale. Les transports de dispersion permettent d'autre part, d'assurer l'évacuation hors Paris, des familles des personnes que leurs occupations retiennent à Paris.
- les affiches portant appel à la population, et les consignes à appliquer, sont stockées et prêtes à être placardées.
- à Paris, la construction d'abris à l'épreuve étant par trop coûteuse, la majorité de la population restant dans la capitale devra trouver sa protection dans certains souterrains du métro et dans les caves des immeubles, qui seront consolidées et protégées contre les gaz.
- des masques sont prévus pour le personnel "actif" c'est-à-dire pour le personnel chargé de la défense passive.

En ce qui concerne la population civile proprement dite, la question de la distribution du masque national est virtuellement résolue par la décision qui vient d'être prise par le Gouvernement d'allouer au département de la Seine un crédit de 200 millions que le Conseil général devra compléter par une allocation de 84 millions.

A l'aide des nouveaux crédits qui seront alloués pour la défense passive, il va être procédé aux travaux ci-après. En ce qui concerne les abris :

1^o - Protection contre les gaz de la partie du Métropolitain qui sera maintenue en exploitation en temps de guerre (80 Km de voies, 62 stations).

2^o - Aménagement en abris d'une partie de la ligne N° 9 des grands boulevards de Bonne Nouvelle à République pouvant recevoir 14.000 personnes.

Pour les îlots nous avons aménagé 27.256 caves à Paris qui peuvent offrir asile à 1.720.000 personnes. En banlieue 7.232 caves ont été classées et peuvent recevoir 600.000 places. Au total donc 34.488 caves pour 2.320.000 personnes.

Si nous avons les crédits nécessaires nous comptons aménager d'autres caves dans Paris. Pour cela il convient de prévoir 400 millions.

Pour les masques tout le personnel de la Préfecture de Police est pourvu de masques, 30.000 sont en magasin ainsi qu'un supplément de 10.000 cartouches.

Le plan de dispersion est achevé. Du 2^{ème} jour au 9^{ème} jour nous évacuerons plus de 500.000 personnes. En outre 10.000 voitures ont été demandées au Ministère de la Guerre pour permettre d'assurer l'évacuation par route des personnes qui seront dirigées sur des localités non desservies par les voies ferrées.

Nous envisageons en outre d'organiser tout un système de protection à l'aide de ballons qui, d'après les dernières expériences effectuées constituerait une protection réellement très

efficace contre les incursions de l'aviation ennemie. Il faut prévoir à ce sujet là un crédit supplémentaire de 70 millions. Enfin, pour terminer cet exposé déjà bien long j'ajouterais que l'organisation de la défense passive en Seine et Oise a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur après examen du Conseil supérieur de la défense nationale le 17 Mai 1935. Sur 77 villes qui étaient tenues de prévoir les mesures destinées à assurer la protection de leur population, 35 ont, à ce jour, établi un plan. 111 établissements industriels, 40 usines à eau et à gaz 16 établissements d'enseignement 45 hopitaux ont réalisé une protection sommaire. La diffusion des signaux d'alerte et d'extinction est assurée mais il reste encore beaucoup à faire dans le sens de la défense passive.

Nous aurons besoin de crédits nouveaux.

Lorsque la Commission supérieure s'est réunie, le 22 Avril 1936, elle s'est trouvée en présence de propositions émanant de toute la France. Elles entraîneraient une dépense que l'on peut estimer à 1 milliard 1/2 environ. Si on ajoute à ce chiffre les crédits demandés par M. le Préfet de Police pour la seule région parisienne dont l'organisation doit être achevée en première urgence, nous arrivons à un total de près de 2 milliards 1/2.

Je ne sais si, en l'état actuel de nos finances, il nous sera possible de mettre une telle somme à la disposition de ceux qui sont chargés de l'organisation de la défense passive.

Voilà la vérité. J'ai dit ce qui a été fait. J'ai précisé dans l'ensemble, ce qui reste à faire. Tout est donc maintenant une question de crédits et d'organisation.

M. LE PRÉFET après avoir remercié M. le Ministre de cet exposé dans l'ensemble assez rassurant, mais qui une fois de plus fait ressortir le manque d'unité de commandement donne la parole aux membres de la Sous-Commission qui auraient des questions à poser au Ministre.

M. LAUDIER - Tout cela est très beau en théorie. Mais voulez-vous me dire ce qui a été fait pour nos villes de province. Je prends le cas de Bourges où presque toute la population valide travaille pour la défense nationale en cas de guerre. Je n'ai pas un masque. Admettons que j'en achète. Quelle marque dois-je prendre? Qui les entretiendra. Personne ne dirige. Nous recevons des notes qui se contredisent.

M. le PRESIDENT - Le cas de Bourges n'est hélas pas une exception. Qui commande?

M. LAUDIER - Toute la question est là. Qui commande? On me dit d'évacuer la population civile dans les campagnes et le Ministère de la Guerre me fait ~~prouver~~ que la population ouvrière travaillant dans les arsenaux sera quintuplée.

M. le MINISTRE - Bourges n'est pas Paris - Vous serez prévenus assez tôt et vous aurez largement le temps de prendre vos précautions

M. le PRESIDENT - Avec des avions qui font 400 kilomètres à l'heure?

M. le MINISTRE - Evidemment les collectivités ne peuvent pas tout faire mais il faut qu'elles nous aident.

M. LAUDIER - Nous sommes tous disposés à aider le pouvoir central mais nous demandons à savoir ce que nous avons à faire. C'est bien un minimum que nous sommes en droit d'exiger.

M. FARJON - Peut-on donner l'ordre d'alerte à toute les villes dans un minimum de temps. ?

Général KELLER - expose le système d'écoute établi sur le territoire et affirme que l'ordre d'alerte sera transmis dans le minimum de temps.

M. FARJON - traite ensuite de la valeur du Métro et des catacombes comme abris ~~contre~~ ^{aussi que} les bombardements, de la fabrication des masques.

M. le MINISTRE - Les usines sont en nombre limité, mais elles sont prêtes à lancer la fabrication des masques adoptés.

M. le PRESIDENT - Ces masques sont ils réellement efficaces?

Général KELLER - Ils sont meilleurs que ceux utilisés par l'armée et le caoutchouc permet une adhésion complète.

M. le PRESIDENT - Quand seront-ils distribués?

Général KELLER - Quand j'aurai les crédits nécessaires je lancerai immédiatement les fabrications - Si vous me donnez 100 millions dans 2 mois 1/2 vous aurez 500.000 masques.

M. Daniel VINCENT - L'année a-t-elle le nombre de masques nécessaires.

Général LIMASSET - L'armée est satisfaite.

M. Daniel VINCENT - Le meilleur masque est celui dont est dotée l'armée de l'air.

Général LIMASSET - Sa supériorité vient exclusivement de ce qu'il est en caoutchouc.

M. Abel GARDEY - Vous allez donc donner des masques à la population. Les prendra-t-elle? Saura-t-elle les conserver? les placer?

M. le MINISTRE - Nous les emmagasinerons provisoirement et nous éditons une petite brochure qui comportera toutes les précisions désirables quant à leur utilisation.

M. le PRESIDENT - Ce qui me paraît le plus important c'est de les fabriquer puis de les distribuer. Je ne vois pas une attaque aérienne se produirent avec des masques emmagasinés.

M. le MINISTRE - Il faut bien.

M. le PRESIDENT - Voyez ce que sera la réalité M. le ministre.

Général KELLER - Les masques M. le Président, si nos plans sont approuvés, seront livrés à la population dès qu'ils seront fabriqués.

M. le PRESIDENT - Etes-vous partisan, Général, de ballons protecteurs ?

Général KELLER - Très partisan M. le Président. C'est la seule protection réellement efficace de l'avis même des aviateurs.

M. le PRÉSIDENT - Alors M. le Ministre poussez vos études dans ce sens. Cette réalisation demande des crédits limités: 70 millions avez-vous dit. Mais faites vite.

Ce que nous vous demandons c'est de réaliser vos projets, d'utiliser rationnellement vos crédits et d'organiser, enfin et de façon définitive, le commandement de la défense passive.

~~Le~~

La séance est levée à 17 h 45.

1k°

SEANCE DU VENDREDI 17 Juin 1938

Audition de M.M. les Ministres de la Guerre et de l'Air.

Présents : M.M. Joseph CAILLAUX, Président, Abel GARDEY, de la GRANGE, BENAZET, LAURENT EYNAC, de WENDEL.

A 16 h. M. le PRESIDENT introduit dans la salle des séances M. Guy LA CHAMBRE, Ministre de l'Air et M. JACOMET, secrétaire Général de la Défense Nationale représentant M. le Ministre de la Guerre, Président du Conseil.

M. le PRESIDENT - Avant de partir nous avons voulu être renseignés sur l'effort que vous avez fourni et connafstre, de façon précise, l'état actuel de notre aviation. Le questionnaire qui vous a été adressé en temps utile fixe les points sur lesquels nous tenons à être documentés.

M. le MINISTRE - Vous n'avez fait que devancer mon désir M. le Président car je tenais à vous rendre compte de notre activité au cours du dernier trimestre. Dans un premier questionnaire vous m'avez demandé quelles étaient les causes du retard dans la livraison en série du matériel aéronautique. Elles sont à mon avis au nombre de trois. La première résidait dans l'échelonnement de mesures qui pourraient être simultanées (dossier de définition, de fabrication, essais divers sur des terrains éloignés). Par une circulaire ministérielle prise le 23 Mars dernier, j'ai supprimé tous les errements qui existaient à ce sujet - en prescrivant la constitution simultanée des dossiers nécessaires, en désignant les pilotes chargés des essais (Rossi pour les avions lourds, Detryat pour les avions légers) essais qui sont effectués sur un même terrain et en commandant 2 ou 3 appareils pour chaque prototype adopté.

Quand ces modèles ont été étudiés et mis au point, je commande une première série de 20 ou 25 appareils qui me permet d'ordonner l'équipement des usines qui se verront confier la construction en série.

Nous réduisons ainsi à deux ans le délai nécessaire à la sortie en série d'un prototype.

M. le PRÉSIDENT - Excusez moi mais je trouve ce délai très important. Les bureaux font-ils toute diligence. Leurs études sont-elles suffisamment rapides?

M. le MINISTRE - Donne tous apaisements à ce sujet.

M. le Général BOURGEOIS est d'accord avec le Ministre de l'Air.

M. BENAZET - , prenant comme exemple le cas du Morane pour la sortie duquel 4 ans ont été nécessaires, souligne l'intérêt que présente, la circulaire ministérielle du 23 Mai.

M. le MINISTRE - Une autre cause de retard résidait dans les modifications apportées en cours de fabrication. J'ai prescrit qu'il n'en serait plus effectué, sauf évidemment celles qui concerneraient la sécurité du personnel. Si le besoin impérieux de certaines améliorations se fait sentir, elles seront réalisées entre les tranches d'une même série.

M. le PRÉSIDENT - Cette décision me paraît très judicieuse. Les mêmes règles sont-elles appliquées au Ministère de la Guerre?

M. JACOMET - Exactement. Nous avons interdit depuis longtemps toutes ces modifications qui, partant d'une excellente intention, arrêtent toutes les fabrications.

M. le MINISTRE - Enfin une troisième cause intervenait dans les retards. C'était le manque de synchronisme entre l'arrivée des cellules, les matières et le matériel d'équipement. J'ai créé un bureau de fabrications industrielles qui traite de toutes ces questions. J'ai aussi effectué certaines modifications dans le personnel de l'administration centrale. C'est l'ingénieur Général SABATIER, qui est le plus ancien qui commande. Quelles que soient les qualités de M. Volper, il convient de ne point oublier que son jeune age lui rendait le commandement difficile.

M. le Général BOURGEOIS - Sabatier est de promotion 1900, Volper est de 1920.

M. le MINISTRE - Je dois ajouter que Volper avait déjà, lui-même, signalé cette situation anormale qui voulait qu'il donnât des ordres à ses camarades ingénieurs beaucoup plus anciens que lui. Cette question délicate a d'ailleurs été réglée en accord avec les intéressés.

En ce qui concerne la question posée sur le plan de rénovation de notre flotte aérienne, je tiens à préciser dans quelle condition il a été établi. Les besoins ont été précisés par l'Etat Major et le conseil supérieur de l'Air ce qui est une innovation.

M. le PRESIDENT - Pourquoi ?

M. le MINISTRE - Parce qu'autrefois le Conseil Supérieur n'était pas appelé à donner son avis.

M. le PRESIDENT - Avouez que c'est assez curieux et vous avez fort bien fait d'agir comme vous l'avez fait. Le Conseil Supérieur de l'Air doit vous renseigner.

M. le MINISTRE - Donc M. le Président nous avons établi un nouveau plan, dit plan V, qui prévoit que nous devons avoir en Avril 1941 avions Il ne retient aucun des appareils en service en Mars dernier. Il ne veut que des avions modernes. Au total, il comprendra celles et moteurs. Il devra être entièrement réalisé à la date fixée. Inutile de vous dire Messieurs que les évènements qui viennent de se passer en Autriche nous ont obligé à faire le maximum.

M. le PRESIDENT - Une simple question M. le Ministre. Combien auriez vous pu mettre d'avions en ligne lors de la réalisation de l'Anschluss

M. le MINISTRE - De à dont les meilleurs auraient eu une vitesse inférieure de 80 à 100 KM heure aux avions allemands.

M. LAURENT FYNAC - Donc aucun vol de jour n'était possible.

M. le PRESIDENT - En somme toute la puissance de l'aviation ennemie aurait pu s'exercer librement ?

M. le MINISTRE - M. le Général Villemin a dit à ce sujet. Nous ferons tout notre devoir mais dans 15 jours nous n'aurons plus un avion. Compte tenu de ces évènements, nous avons voulu agir rapidement et nous avons ramené à 2 ans la réalisation du plan V qui s'étalait sur 3 ans. La 1ère Tranche est fixée. Elle comprend :

avions de chasse
multiplaces B 2 et A 3
de coopération.

J'ajoute que cette répartition a été décidée à l'unanimité des membres du Conseil Supérieur de l'Air et comme il faut en arriver à chiffrer les dépenses engagées, ce que je dois faire ici plus que partout ailleurs. Je dirai que le plan de réarmement aérien comporte des dépenses qui ont été chiffrées au total à 15.956.000.000. Comme nous avons déjà obtenu 5.220 millions de crédits utilisables /il reste à obtenir en première urgence 3.790 " " "
et en deuxième urgence..... 6.946 " " "
ce qui réduit à 10.730 millions les crédits nouveaux effectivement nécessaires pour l'exécution du plan.

Ces crédits nouveaux ont été rangés par ordre d'urgence. En premier lieu les crédits dont l'engagement devrait avoir lieu dès à présent et 75 % du paiement en 1939, en deuxième urgence les crédits dont l'engagement devrait avoir lieu en fin d'année et 50 % des paiements en 1939.

Les commandes actuellement passées et qui épuisent les crédits disponibles ou peu s'en faut, représentent environ :

52 % du programme cellules,
35 % du programme moteurs,
11 % du programme équipement,
20 % du programme outillage

On estime que dès à présent, il faut des crédits d'engagement supplémentaires pour aligner les commandes à 60 % du programme ce qui donne :

Cellules.....	360 millions
Moteurs.....	925 "
Equipements.....	195 "
Outilage.....	215 "
	1.695 "

Voici les besoins financiers du plan. Je me suis alors retourné vers les industriels et leur ai demandé ce qu'ils pourraient fournir en précisant leur plan de fabrication.

A l'heure actuelle les délais de livraison sont

En Janvier nous avons reçu	appareils de guerre
Février " " "	" "
Mars " " "	" "

Il y a donc démarrage effectif. A ce sujet je tiens à expliquer les raisons qui ont motivé notre commande de 100 avions en Amérique. Nous avons besoin de avions de chasse or l'industrie aéronautique ne peut en livrer que Je dois par tous les moyens chercher à réduire ce déficit. Je me suis donc adressé à l'industrie américaine et tiens à rendre hommage aux conseils éclairés qu'a bien voulu me donner à ce sujet M. de la GRANGE.

M. le PRESIDENT - Je tiens ici à formuler notre impression. Votre retard est considérable. Il est scandaleux qu'après l'effort financier fourni notre aviation ne soit pas en état de se mesurer avec l'aviation italienne, je ne parle pas de l'Allemande.

Depuis des années je fais cette pénible constatation et suis navré de voir que nous n'arrivons pas à de meilleurs résultats.

Pourquoi alors, puisque vous êtes dans l'obligation de vous adresser à l'étranger, n'avoir commandé que 100 avions?

M. le MINISTRE - Parce que c'est le maximum que l'industrie américaine puisse nous livrer d'ici le 1er Avril 1939. J'ajoute qu'après cette date ces livraisons ne m'intéressent plus car à partir de Mars 1939 nous sortirons 150 avions par mois.

M. le PRESIDENT - N'êtes vous pas optimiste ?

M. le MINISTRE - Je ne le pense pas. D'ailleurs en ce qui concerne le marché avec la maison Curtiss, j'ai ménagé dans le contrat des possibilités de reconduire ma commande et de la porter à 200, 300 appareils à des prix inférieurs évidemment puisque l'outillage nécessaire sera amorti.

M. le PRESIDENT - Quel est le prix d'un appareil ?

M. le MINISTRE - 1.800.000 Les anglais ont payé plus cher.

M. le PRESIDENT - Il y a une autre idée que je tiens à formuler. C'est que, la classe ouvrière ne voulant pas travailler, vous serez obligé de faire exécuter la plus grande partie de votre programme à l'étranger.

M. le MINISTRE - Je ne puis le croire, M. le Président et j'ajoute pour être complet que l'outillage nécessaire à la commande effectuée reste à notre disposition chez Curtiss et que la France pourra soit le laisser chez lui, soit le transporter au Canada, soit le rapatrier en France.

Et j'en arriverai maintenant à la troisième question si je n'avais traité auparavant le point de vue financier du programme aérien. Je me bornerai à rappeler, à titre documentaire que, lors de mon arrivée au Ministère sur 1.970 millions de crédits budgétaires, il ne restait disponible que 35 millions de crédits de paiement et 245 millions de crédits d'engagement. Il m'a donc été impossible de travailler avant le 19 Mars 1938, date à laquelle j'ai pu obtenir 3.620 millions de nouveaux crédits.

M. LE PRESIDENT - Dans une période comme celle-ci on ne peut pas discuter et on ne discutera pas les crédits demandés, mais supposez que nous ayons la guerre.

M. de la GRANGE - Remarquez aussi que dans un an nous n'aurons que appareils et que l'Allemagne en aura 6.000.

M. le PRESIDENT - Le potentiel industriel de l'Allemagne et de la France ne se compare pas.

M. le Ministre donne des détails sur la valeur des moteurs qui sont actuellement livrés et qui laissent à désirer, sur le monopole de fait dont disposait les usines Gnome et Rhône, sur le danger des filiales créées par certains industriels.

M. LAURENT EYNAC - signale qu'il est possible de corriger certains défauts et que l'important est de préparer notre industrie pour le temps de guerre.

M. le MINISTRE - promet de tenir compte de cette observation et ajoute : Si je l'avais voulu j'aurais pu produire davantage, mais nous n'aurions sorti que du vieux neuf. Je n'ai pas voulu sacrifier à la mystique de

Les appareils qu'on nous livre maintenant sont modernes et aptes à se mesurer avec les avions ennemis.

Travaille-t-on dans nos usines ? J'ai l'impression que là où la masse des commandes est suffisante on travaille - ailleurs : non. Il est indispensable que nous établissions de façon définitive la répartition des commandes nécessaires.

On m'a opposé aussi le nombre d'avions que l'on sortait à la fin de la guerre. Il fallait en 1918, quinze cents heures de travail pour un Spad, il faut aujourd'hui 6.500 heures pour un avion de chasse et les gros bombardiers veulent 40.000 heures de travail.

M. LAURENT EYNAC - Tout à fait d'accord, mais nos usines en 1918 étaient faiblement outillées, celles d'aujourd'hui devraient l'être complètement. Il faut arriver à la cadence de 250 avions par mois pour

passer immédiatement à celle de guerre qui voudra 10 fois, 20 fois plus d'appareils. Avez vous la matière première nécessaire ? Vos spécialistes sont-ils en nombre suffisant ? autant de questions qui me préoccupent.

M. le PRÉSIDENT - qui nous préoccupent tous. Mais constatons que M. le Ministre semble bien avoir compris le problème à résoudre. Faisons lui confiance et constatons une fois de plus que le travail qu'il fait devrait être réalisé depuis trois ans.

Le Président demande ensuite à M. JACOMET, Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale de répondre à la question posée au Ministre de la Défense Nationale.

M. JACOMET précise quel est le rôle du Comité de Production et affirme que les industries nationalisées vont être en mesure de réaliser, aussi bien que les industries étrangères, la production en série.

M. le PRÉSIDENT - avec beaucoup de retard.

M. JACOMET - Avec un retard inévitable M. le Président, car il a fallu organiser la production.

M. le PRÉSIDENT - Etes-vous satisfait de la production dans les arsenaux relevant du département de la Guerre?

M. JACOMET - Très satisfait et nous allons obtenir les mêmes résultats dans les usines aéronautiques. C'est ainsi par exemple que le Morane qui voulait 15.000 heures de travail ne demandera plus que 8.500 heures.

M. LAURENT FYNAC - On donne les chiffres que l'on veut. Je m'en tiens si vous le voulez bien à un raisonnement plus mathématique. Compte tenu du nombre d'ouvriers qui travaillent dans les usines nationalisées, des heures de travail effectuées et du nombre d'appareils sortis je suis obligé de constater qu'un avion vaut actuellement 100.000 heures de travail.

M. le PRÉSIDENT - Le raisonnement est peut-être un peu trop simplifié, mais il y a bien du vrai, malheureusement dans cette constatation. Quoi qu'il en soit revenons en à la guerre.

188

149

Où en est votre programme ?

M. JACOMET - Notre dernier programme, celui des 14 milliards doit être réalisé entre les années 1937-1940. A cette date nous aurons tout ce qui était prévu.

M. le PRESIDENT - Vous en êtes certain.

M. JACOMET - J'en suis certain M. le Président.

M. le PRESIDENT - Cependant me signale des retards importants dans les livraisons de matériel.

M. JACOMET - Il est normal qu'il en soit ainsi en un si vaste programme. Nous avons des retards, mais aussi des avances. Certaines productions ont été plus délicates à réaliser que d'autres, mais à l'heure actuelle toutes ont démarré - excusez ce terme technique - et nous arriverons, je le répète, à réaliser notre programme d'armement dans les limites de temps fixées, à moins évidemment que des troubles sociaux, imprévisibles, ne viennent arrêter la production. C'est ainsi par exemple que les canons antichars ne sont pas livrés aussi rapidement que nous le désirerions, que les chars B et les F.M. 1936 ne sortent pas à la cadence prévue, par contre, nous sommes en avance pour les canons de 105, pour les chars légers, pour les chars Somua - Avances et retards se compensent.

M. le PRESIDENT - Vous n'avez pas de difficultés avec vos ouvriers.

M. JACOMET - Aucune M. le Président, ils ne demandent qu'à travailler.

M. Le PRESIDENT - Pouvez vous leur assurer ce travail ?

M. JACOMET - Nos arsenaux ne sont en réalité que des ateliers de montage. Il faut donc qu'ils soient ravitaillés et que, de toute nécessité, l'industrie privée produise davantage.

M. le PRESIDENT - L'industrie privée ne livre donc pas dans les délais prévus ?

M. JACOMET - Elle a quelquefois du retard. Les ouvriers paraissent manquer d'enthousiasme.

M. le PRESIDENT - M. JOUHAUX vient de reconnaître lui-même que la loi de 40 heures était insuffisante. Mais cette question relève du Gou-

Gouvernement. Arrivons en si vous le voulez bien à une question qui nous préoccupe: celle de la défense contre l'aviation.

M. JACOMET - Nous avons pour la D.C.A.

pièces de 75 à plafond de 5.000 m	
" " " modifié à plafond de 7500 m	

La D.A.T. "	" "	"	5000
"	105		7500
" de 75 modifié			
et		section de mitrailleuses de 13 m/M 2	

Il nous manque

pièces de canon de 25	
" de 90 pour tirer à haute altitude	

M. le PRESIDENT - Toujours la même chose.

M. JACOMET - Je tiens à faire remarquer à la Commission que la défense contre l'aviation ennemie devait être assurée par notre propre aviation et que ce n'est qu'en raison de son insuffisance d'abord et des enseignements tirés de la guerre d'Espagne que l'on a songé à renforcer la défense terrestre. Là encore il nous faut le temps matériel de nous organiser et de lancer nos fabrications.

C'est à l'heure actuelle chose faite et si en 1939 nous	
ne sortirons que	canons de 25
nos arsenaux en livreront	en 1940
	en 1941

Il en sera de même pour le canon de 90. Mais je me permets de le répéter, il nous faut le temps matériel d'équiper nos usines.

M. le PRESIDENT - En somme, nous avons nos nécessaires en matériel et en armement d'infanterie et un léger déficit en artillerie lourde. Notre artillerie de campagne est suffisante et largement approvisionnée. Sa portée est en voie d'amélioration. Par contre notre défense aérienne est très insuffisante. Nous comprenons parfaitement les raisons qui expliquent ce retard mais nous vous demandons de combler les déficits le plus rapidement possible. Il vous faut des crédits ? Nous n'avons jamais discuté quand il s'agit de la défense nationale, mais nous vous supplions encore une fois de les utiliser au mieux

de nos intérêts.

M. le PRESIDENT après avoir remercié M. le Ministre de l'Air et M. le Secrétaire Général de la Défense nationale des renseignements précis qu'ils ont donné à la commission lève la séance à 18 h 35.

30 NOVEMBRE

38

Monsieur le Président,

A la suite de l'audition de MM. les Ministres de l'Air et de la Marine, le 25 Novembre courant, par la Sous-Commission Sénatoriale de Contrôle que j'ai l'honneur de présider, mes collègues m'ont donné mandat de vous signaler leurs inquiétudes au sujet :

1°/ - Du rendement nettement insuffisant des usines d'aviation qui paraît avoir pour cause essentielle le manque d'activité des ouvriers, ceux-ci refusant trop souvent à fournir l'effort constant qu'exige la réalisation rapide des programmes d'armement;

2°/ De la lenteur avec laquelle sont passés les marchés qui doivent nous procurer, en vue de la défense aérienne, les canons que l'industrie française n'est pas en mesure de produire./

Ainsi qu'elle l'a souligné à plusieurs reprises dans ses dernières séances, la Sous-Commission insiste sur les avantages que présente-rait, en raison des déficiences de nos fabrications de guerre, un recours plus grand à l'industrie américaine. Il paraît plus que jamais indispensable à mes Collègues d'instituer en cette matière d'une façon

A Monsieur DALADIER, Président du Conseil
Ministre de la Défense Nationale

façon définitive, une coopération constante avec les Etats-Unis . Cette coopération qui est seule susceptible de compenser l'infériorité de nos moyens industriels par rapport à ceux de l'Allemagne, devrait avoir pour premier objet la livraison par les usines Curtis de 300 appareils nouveaux et en outre la commande de 20 avions destinés à la Marine: ce département aurait ainsi à sa disposition les 40 appareils qu'il juge actuellement indispensables.

La Sous-Commission n'ignore pas les difficultés pratiques que soulève la mise en œuvre d'une telle politique, mais elle tient à marquer une fois de plus le caractère essentiel qu'elle lui paraît présenter .

Elle estime enfin et elle croit devoir appeler sur ce point votre attention, qu'il y aurait le plus grand danger à ne pas prendre toutes précautions pour interdire à l'Allemagne l'accès des gisements de pétrole les plus proches de son territoire . Le voyage que M. FUNCK ^{ainsi que} vient d'effectuer à Belgrade, à Ankara et à Sofia, ~~et~~ les déclarations faites par le Ministre de l'Economie du Reich dans cette dernière capitale, le 10 Octobre dernier, prouvent que nous devons avoir plus que jamais une politique active dans l'Est européen , ^{y compris la Turquie} dont l'amitié est en jeu.

Agréez, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

185

Séance du 25 Novembre 1938

Audition de M.M. CAMPINCHI, Ministre de la Marine, et
Guy LA CHAMBRE, Ministre de l'Air

Présents M.M. Joseph CATLLAUX, Président, Abel GARDEY, RIO,
François
Guy de VENDEL, BENAZET, de la GRANGE, LACIEN, FARJON, LAURENT BYNAC,
de BLOIS, Général BOURGEOIS.

Aussitôt la séance ouverte à 15 h 15, le Président donne la parole à M. le Ministre de la Marine et le prie de bien vouloir répondre au questionnaire qui lui a été envoyé.

M. le Ministre - D'une façon générale et sans aucun optimisme la flotte de guerre s'est admirablement comportée lors de la mobilisation partielle du 24 Septembre dernier. La flotte immédiatement disponible a été de 100 % pour les cuirassés, de 88 % pour les croiseurs et la flottille, et cependant nous étions à une époque défavorable de l'année par le fait du carénage des navires et du pourcentage des permissionnaires. Il est vrai que dès le mois de Juillet nous avions pris nos précautions et sevions, par les Affaires Etrangères et le Ministère de la Défense Nationale, que nous devions être prêts pour le 20 Septembre. D'ailleurs, je dois ajouter que la Marine est en état de mobilisation permanente.

Les enseignements que nous pouvons tirer de cette mise sur pied de guerre sont d'ordre différents. Ils peuvent être groupés sous trois têtes de chapitre: nécessité d'avoir une flotte jeune, donc ne pas arrêter les constructions; armement à développer en augmentant nos effectifs en spécialistes indispensables; équipement d'un plus grand nombre de bases navales. Ces questions ont d'ailleurs été traitées en détail devant votre commission de la Marine.

En ce qui concerne les forces aériennes maritimes, je constate que la situation est infiniment moins favorable. 66 % de nos appareils étaient disponibles mais beaucoup d'entre eux sont trop âgés:

M. le Ministre de l'Air vous donnera tous renseignements utiles à ce sujet, et comme les usines nationalisées ne peuvent me fournir assez rapidement des avions bombardiers, j'en ai commandé 20 à l'étranger.

M. LE PRESIDENT - C'est hélas la seule façon d'avoir ce qui nous est indispensable. Mais cette commande est-elle suffisante ?

M. le MINISTRE - Elle coûte déjà 60 millions.

M. le PRESIDENT - L'important, je le répète, est que vous ayez ce qui vous est indispensable. Combien vous en faudrait-il ?

M. Le MINISTRE - Il m'en faudrait 40 au minimum.

M. LE PRESIDENT - Je vous mets en demeure de les commander de suite.

M. LE MINISTRE - ajoute, après avoir promis de parler de cette question au Ministre des Finances et au Ministre de la Défense Nationale : En ce qui concerne la défense du littoral, je me bornerai à indiquer que nos dragueurs et nos poseurs de filets nous ont donné complète satisfaction. Mais leur nombre est bien faible. De même, il faut augmenter notre flotte auxiliaire. Notre marine marchande, qui était au 2ème rang en 1918 est maintenant au 8ème rang.

Quant à l'artillerie de côte, elle est encore bien déficiente.

M. LE PRESIDENT - Elle le sera toujours avec 3.000 Km de front de mer. Il faut organiser des batteries mobiles.

M. LE MINISTRE - C'est ce que nous avons fait, M. le Président. Nos Batteries de 90 sont de merveilleux instruments de tir, et cela est si vrai que la Guerre vient d'en commander 150 Batteries. Je dois ajouter qu'au moment de la dernière tension politique, j'avais fait venir 4 batteries de Cherbourg. Elles contribuaient à la défense de Paris.

La Marine se charge des ports de guerre, du personnel et du matériel. Pour tous les autres ports, elle utilise le matériel de la guerre.

M. LE PRESIDENT - Combien avez-vous de pièces à votre disposition ?

M. LE MINISTRE - 1000 pièces de canon de 75.

M. LE PRESIDENT - C'est tout à fait insuffisant - et quelle est la portée de ces pièces ?

157

M. LE MINISTRE Les 75 vieux modèles tirent à 4.500. Les 75 modifiés à 7.000.

M. BEAUMET - Et les Allemands disposent de 3.000 pièces modernes.

M. LE PRESIDENT - Et nous de 7750

M. LE MINISTRE - Cela est d'autant plus étrange que les centres industriels allemands sont très éloignés de la frontière.

M. LE PRESIDENT - Croyez-vous? L'important est de protéger tous nos points sensibles avec du matériel moderne.

M. LE MINISTRE - Je terminerai, M. le Président, en affirmant que l'état de notre marine a été une des causes de la paix.

Anglais et français avaient en Méditerranée 450.000 Tonnes à opposer aux 220.000 italiennes, et le "César" et le "Cavour", qui font 33 et 24.000 Tonnes et filent 26 noeuds, n'auraient pas tenu bien longtemps devant le Hood de 42.000 Tonnes, qui était à Gibraltar et file 32 noeuds

A l'heure actuelle, nous avons 560.000 Tonnes en Méditerranée

Quant au Vittorio et au Vittorio Veneto lancés il y a un an, ils n'ont pas fait de grands progrès et l'Imperio et le Romano n'avancent pas.

M. LE PRESIDENT - Et du côté allemand?

M. LE MINISTRE - La situation est différente. Les Allemands ont 125.000 tonnes de navires neufs à grande vitesse. Je me demande comment ils font pour financer leur programme d'armement.

M. LE PRESIDENT - C'est bien simple. Ils ont établi un circuit national et tout le peuple travaille.

M. FARO - Avez-vous pensé à l'habillement de vos réserves?

M. LE PRESIDENT - Nous en reparlerons au sujet du Ministère de la Guerre.

M. FARO - M. le Ministre, vous avez parlé de la flotte auxiliaire. On a établi un programme très important: 600.000 Tonnes en 3 ans. Du côté de l'armement, on est décidé à faire l'effort nécessaire, mais il faut que les chantiers navals se préparent à pouvoir livrer au lieu de 35.000 Tonnes par an, 200.000 tonnes. Il y a, au point de vue des spécialistes, une entente à réaliser entre la marine marchande et la marine de guerre.

M. LE MINISTRE - D'accord, j'y veillerai.

M. FARJON - Pour vos constructions, n'êtes vous pas gênés et souvent arrêtés par l'industrie civile travaillant pour la marine et qui ne livre pas?

M. LE PRESIDENT - Les usines civiles ne travaillent plus.

M. FARJON - Ce qui m'effraie, c'est l'échéance de 1942 - 1943. Il y a un effort désespéré à faire, et il faut le faire si nous voulons avoir une marine.

M. LE PRESIDENT - Il y a une hiérarchie dans l'urgence. En premier lieu la guerre, en deuxième l'air, en troisième la Marine.

M. FARJON - voudrait savoir si la Marine anglaise est vraiment décidée à nous seconder de façon efficace.

M. LE MINISTRE - D'une façon générale, l'Amirauté laisserait le 1/3 de son tonnage en Méditerranée. Mais les Anglais songent d'abord à eux et ils pensent avoir à défendre Singapour. EN Septembre ils se préparaient à bloquer le Nord de l'Ecosse, et, pour empêcher les Deutschland de passer, ils nous avaient demandé de leur prêter notre Dunkerque.

Et M. le Ministre en terminant, fait l'éloge de la Marine où il y a une tradition et où tous les officiers ont de la valeur.

M. LE PRESIDENT - s'associe à cet hommage, et, les membres de la Commission n'ayant pas de questions supplémentaires à poser au Ministre de la Marine, donne la parole à M. le Ministre de l'Air.

M. le Ministre de l'Air, dans les réponses qu'il va fournir à la Sous-Commission de contrôle, suit exactement le questionnaire qui lui a été posé.

Au sujet du crédit mis à sa disposition pour l'équipement des usines, il signale que rien n'a été fait durant l'année 1936 et ajoute : Les usines n'étaient pas nationalisées et le matériel que l'on a acheté représentait pour toute l'industrie française : 43 millions. En 1937, on a dépensé 116 millions (66 millions pour l'outillage et 50 millions pour les bâtiments). En 1938, 93 millions (53 millions pour l'outillage, 40 millions pour les bâtiments). La mise en chantier du plan 5 veut une modernisation aussi grande que possible de l'outillage et de nouvelles surfaces couvertes. On aura utilisé en 1936 : 381 millions soit : 156 millions pour l'outillage et 175 millions pour les bâtiments. A ces dépenses, il convient d'ajouter celles engagées dans les ateliers régionaux de création récente 228 millions. Enfin la constitution des réserves de matière première et d'accessoires nécessite 734 millions, soit au total : 1.272 millions. L'Etat d'ailleurs n'a pas été seul à vouloir cette modernisation. Les sociétés libres ont fait, elles aussi, un effort et, en 1940, on aura investi sous le titre général de "Modernisation et Equipment des usines aéronautiques" 1.951 millions. Le Ministre traite ensuite ^{la} décentralisation des usines et précise qu'il veut éviter de constituer de gros centres industriels.

M. LE PRESIDENT - Il faut avoir des centres de 500 ou 600 ouvriers et un atelier de montage.

M. DE LA GRANGE - C'est la formule allemande et la meilleure.

M. LE MINISTRE - Pour la réalisation du plan 5, l'effort que nous venons de réaliser est suffisant, mais il nous reste encore beaucoup à faire pour les moteurs. Pour le reste, il faut sous traiter, cette méthode nous évitera de constituer des hernies industrielles.

M. LE PRÉSIDENT - Parlez-nous un peu des moteurs?

M. le MINISTRE - C'est notre point noir, M. le Président. Hispano vient de subir une crise terrible. Dautry semble avoir réussi à remettre l'usine en marche, mais elle est encore en convalescence. D'une façon générale d'ailleurs, les matières premières laissent à désirer.

M. LE PRÉSIDENT - D'où viennent ces défauts?

M. LE MINISTRE - D'une anémie générale de la production.

M. LE PRÉSIDENT - C'est ce que je voulais vous faire dire. Passons si vous le voulez bien au second paragraphe.

M. LE MINISTRE - Pour juger des résultats obtenus dans l'industrie aéronautique, il faut remonter aux causes et ce sont ces causes qui expliqueront les rendements médiocres obtenus. En premier lieu: les lois sociales ont abaissé le rendement de 22 %, puis le rendement horaire a baissé lui-même de 5 % soit au total 27 %.

M. de LA GRANGE - Bien qu'on ait amélioré l'outillage.

M. LE MINISTRE - Bien qu'on ait amélioré l'outillage, en effet. On nous a proposé d'augmenter l'embauchage, mais il n'y a pas de chômeurs dans l'aéronautique. On nous a offert des heures supplémentaires, mais le procédé pour les obtenir était tel que quand on nous les accordait, nous n'en avions plus besoin. Je m'explique : Dans une usine, il peut y avoir certaines parties de la production qui nécessitent un effort immédiat, afin de résoudre la hernie qui s'est opérée dans la chaîne de production. Si l'on attend plusieurs jours avant de pouvoir décongestionner le point qui est embouteillé, les autres parties de la chaîne ont ralenti et la hernie s'est résorbée d'elle-même. Enfin, il y avait le système de la récupération des repos obligatoires qui, ne permettait pas d'augmenter la production. Certes, l'outillage laissait encore à désirer. Il n'y avait aucune presse, pas d'installation de forges et ~~pas~~ un seul laminier à grand débit. À l'heure actuelle, nous avons ce qu'il nous faut mais je répète que cette amélioration n'aura d'incidence qu'en 1939. L'année 1938 est une année d'ensemencement.

M. LE PRÉSIDENT - Depuis des années, j'entends les mêmes promesses, et vos prévisions, elles-mêmes, se révèlent entachées d'optimisme, si j'en crois les états que vous nous avez envoyés.

M. LE MINISTRE - M. le Président, je vous demande de nous juger à partir de 1939. Ce qui nous a beaucoup gênés aussi, c'est la question des prototypes que l'on constituait en vue seulement de performances. Il y avait manque de cohésion certaine dans toutes les commandes, dans toutes les fabrications, aussi ai-je mis à la direction des industries nationales M. Cacaux qui est responsable, qui commande et qui est un homme de très grande valeur.

C'est en fonction de cette réorganisation que je vis pourvoir vous donner maintenant nos prévisions relatives aux sorties en matériel. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	No- vembre	Dé- cembre	Jan- vier	Fé- vrier	Mars	Avril	Mai
Morane.....	8	15	23	40	70	70	75 à 160
Potez 63	19	32	35	35	50	50	60
Block 150.....	2	2	20	50	75		150
Curtiss.....	70	20	30	40			
Avions bombardiers ..	14	20	20	20	20	20	20
" d'assaut.....	2	7	70	70	70	70	70
" de marine							20

	Nor	Scand	Faune	Terr.	Mun.	Aud	<u>Mai</u> produits marocains
Morane	8	15	23	40	70	70	75 à 150
Solez 63	19	32	38	35	50	50	60
Curtiss		10	20	30	40		
Block 310	2	chiffre non reporté au PV					
Block 150	2	2	20	50	75		150
Block 180							
Habour							
Bouada							
Anon Boulaouid							
Amr 1 an et							
- marine							
	14	20	20	30	30	20	
	2	7	10	10	10	10	20

Jay 3. 1150

A partir de Mai nous entrons en période de régime normal, c'est-à-dire que la progression mensuelle sera constante et que nous espérons sortir par mois :

Morane.....	75 à 160
Block 150.....	150
Potez 63.....	60
Amiot de bombardement	20
Lioré	20

Tout notre programme d'aviation sera donc terminé fin octobre et nous aurons à ce moment là nos 2.610 avions de première ligne.

En deuxième tranche nous sortirons des avions de bombardement.

M. LE PRESIDENT - Votre industrie sera-t-elle prête ?

M. LE MINISTRE - La décentralisation sera partiellement faite. Nous aurons assez de cellules, je suis moins affirmatif en ce qui concerne les moteurs.

M. LAURENT FYNAC - Je voudrais poser au Ministre une question au sujet de la défense contre avions, nous avons peu de choses pour interdire les hautes altitudes et nous n'avons rien pour les basses altitudes. Les commandes ne sont même pas passées.

M. LE PRESIDENT - Si ces commandes ne sont pas faites je ne garderai pas la responsabilité de présider votre Commission et je demande, puisque les ouvriers ne veulent pas travailler, que le Gouvernement passe ses commandes à l'étranger.

M. de LA GRANGE - Je suis tout à fait de votre sentiment M. le Président.

Les usines Curtiss termineront leurs livraisons en Octobre, or je sais que M. le Ministre de l'Air a entre les mains une option pour une nouvelle livraison de 200 nouveaux appareils. Qu'attend-il pour lever cette option ?

M. LE PRESIDENT - Il nous faut des Curtiss. La défense nationale en a besoin. Les aurez-vous ?

M. LE MINISTRE - Je les aurai M. le Président. J'ai vu M. le Ministre des Finances et toutes les difficultés sont levées.

M. LE PRESIDENT - Je prends acte de votre déclaration.

M. LE MINISTRE - Au sujet des sorties mensuelles en avions effectuées de Mai à Octobre 1938, j'ai indiqué à la Commission quelles étaient les causes du retard. En Juillet et Août ce furent les congés payés, en octobre : les palabres dans les usines et les perturbations sociales, mais à l'heure actuelle, et sous réserve que de nouveaux conflits sociaux ne viendront pas troubler la production, le démarrage est effectué. Je n'en veux pour preuve que le graphique de production des Moranes qui souligne que nous avons sorti : un morane en Mars, un en Avril, cinq en Mai, huit en Juillet et Août, 23 en Septembre, 31 en Octobre, 42 en Novembre.

M. LE PRESIDENT - Ce renseignement est en effet précieux.

M. LE MINISTRE - Vous me demandez dans le dernier paragraphe de vous indiquer quels sont les prototypes que nous allons utiliser. J'ai le Cordon 714, avion de chasse que je vais confier à Renault, le Loire 40 destiné à la Marine pour le bombardement ~~en~~ piqué. J'ai aussi l'Ouest 200, le Morane 450, le Dewoitine 520 qui est très intéressant parce qu'il fait 520 kilomètres à l'heure mais les allemands ont des chasseurs qui font 580 kilomètres à l'heure.

M. LE PRESIDENT - Mais pourquoi n'arrivons nous pas à les égaler ?

M. LE MINISTRE - Parce que nous sommes en retard, au point de vue moteurs, de un ou deux ans sur l'industrie allemande.

M. LE PRESIDENT - Pourquoi attachez vous tant d'importance à la vitesse ?

Il me semble que la maniabilité a elle aussi sa valeur ?

M. LE MINISTRE - C'est que cette vitesse est indispensable à nos avions de chasse pour rattraper les bombardiers ennemis. Je dois signaler d'ailleurs à la Commission que nous allons essayer des compresseurs que j'ai vus au dernier salon, qui majoreraient la vitesse de nos avions de 50 km. à l'heure.

M. LE PRESIDENT - Ce serait en effet une solution à notre insuffisance mais en attendant que nos ouvriers se décident à travailler il est indispensable, je le répète, que nous ayions recours à l'étranger. Je vais d'ailleurs écrire à ce sujet au Président du Conseil et lui signaler que nous avons deux manières d'être les maîtres de notre destinée :

en coupant les allemands des sources du pétrole. A ce sujet nous devons avoir plus que jamais une politique active de l'Est Européen y compris la Turquie dont l'amitié est essentielle. Et enfin, il nous faut procéder à des échats massifs à l'étranger.

M. LE MINISTRE - Je dois vous signaler M. le Président que l'Allemagne jusqu'en mai dernier sortait 300 avions par mois, à partir de Juin son industrie lui demande livre cinq cents et en Août sa flotte sérieuse était renforcée de 1.000 avions par mois. J'estime que nous ne pouvons pas égaler cette cadence car nous n'obtiendrons jamais de nos industriels qu'ils consentent à investir de très importants capitaux dans leurs usines s'ils ne sont pas assurés de les amortir. Le Conseil Supérieur de l'Aéronautique a fixé son programme. C'est au Gouvernement de se placer au point de vue équilibre des forces et si notre production est vraiment insuffisante, de la compléter par des livraisons provenant de l'étranger.

M. LAURENT FYNAC - Je rends hommage à l'effort fait par le Ministre.

M. LE PRÉSIDENT - Tout le monde lui rend hommage ici.

M. LAURENT FYNAC - On a parlé de l'équilibre des forces mais plus nous irons plus la marge ne fera que s'agrandir.

M. LE PRÉSIDENT - Vous n'empêcherez jamais que l'Allemagne ait un potentiel industriel supérieur au nôtre.

M. LAURENT FYNAC - D'accord M. le Président, mais je me demande si nous ne devrions pas faire un effort beaucoup plus complet pour organiser notre production et surtout pour ne construire que des avions plus simples. On met 600 heures pour construire, moteur compris, une automobile Citroën et nos usines d'aviation mettent 18.000 heures pour fournir une cellule. Nos conceptions sont beaucoup trop compliquées.

M. LE MINISTRE - Il faut noter que les Américains mettent 8.000 heures pour faire un appareil de chasse.

M. LAURENT FYNAC - J'entends bien, mais je persiste à dire que nous avons des fabrications de milliardaires et la facheuse habitude de persister à vouloir construire des bijoux alors qu'il ne nous faut que des outils.

- 11 -

M. DE LA GRANGE se demande si nos ouvriers sauront se servir du matériel nouveau mis à leur disposition et signale que nous avons beaucoup trop de types différents et ajoute : les allemands concentrent toutes leurs forces sur quatre ou cinq marques et ils arrivent aux résultats que vous savez.

M. LE GENERAL BOURGEOIS pense qu'il est très joli d'augmenter notre flotte aérienne mais se demande si nous aurons les effectifs nécessaires pour la servir enfin il appelle l'attention du Ministre sur la complexité des planches de bord.

M. FARGON - s'inquiète de l'équilibre des forces et voudrait savoir si la collaboration franco-anglaise est nettement définie.

M. LE MINISTRE - En quelques mots indique que les anglais ne nous apportent pas d'appoint substantiel.

M. LE PRÉSIDENT - Il ne faut pas trop penser à l'aviation, moderer les appétits de la marine et maintenir la force de notre armée de terre. Le programme des 2.600 avions est suffisant à condition que ces appareils soient livrés à temps et je prie le Ministre de songer à l'organisation de la défense aérienne qui est indispensable. Comme il nous est matériellement impossible de faire travailler nos ouvriers, pensez aux marchés étrangers et s'il y a lieu construisez des usines dans ces pays à Dakar et au Canada par exemple.

M. DE LA GRANGE résume ce qui a été dit et insiste encore une fois sur la nécessité de procéder à des achats à l'étranger.

A 18 h M. le Président après avoir remercié les ministres de leurs intéressantes déclarations lève la séance.

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 1938

Audition de M. DALADIER, Ministre de la Guerre et de la Défense
Nationale

Etaient présents : MM. Joseph CAILLAUX, Président, Abel GARDEY, LAUDIER, Daniel VINCENT, Mario ROUSTAN, LANCEN, LAURENT FYNAC, FARGEON, de la GRANGE, LE MOINIC, de WENDEL, le général BOURGEOIS.

A 15 heures 45, M. le Président ouvre la séance après que le Ministre de la Guerre se soit excusé pour le retard, bien involontaire, mis à se présenter devant la sous-commission.

M. le PRESIDENT - Nous savons que vous avez fort à faire et acceptons bien volontiers vos excuses. Vous avez reçu le questionnaire établi pour cette séance. Voulez-vous répondre aux questions posées?

M. le MINISTRE - D'une façon générale, la mobilisation a été beaucoup plus difficile à réaliser du fait qu'elle n'a été que partielle. Si j'avais mobilisé les trois classes de la disponibilité, elles auraient été incorporées de façon automatique dans les divisions actuelles. Si la mobilisation avait été totale, tous les rouages auraient fonctionné en même temps. Mais nous n'avons pas procédé ainsi pour des raisons d'ordre diplomatique.

M. le PRESIDENT - Nous le comprenons parfaitement.

M. le MINISTRE - Nous devions avertir la Société des Nations qu'il y avait péril de guerre et, après seulement, procéder à la mobilisation.

M. LE PRESIDENT - C'est toute l'aide que nous apporte la S.D.N. ?

M. le MINISTRE - Si nous avions respecté les rites nous aurions déclenché un branlebas international. L'Angleterre nous a demandé d'éviter de donner un caractère fatal à nos mesures de sécurité. C'est pourquoi nous n'avons fait que renforcer notre frontière du Nord, et du Nord-Est, assuré la mise en place de la D.A.T. et prévu la constitution de quelques régiments du territoire. Les Français d'ailleurs

n'ont pas très bien compris ce que nous voulions réaliser car nous avons rappelé sous les drapeaux des hommes détachés de toutes obligations militaires normales et laissé dans leur foyer ceux qui s'attendaient à être convoqués. Remarquons en passant que sans se préoccuper de la légitimité de la mesure prise tous les réservistes se sont présentés. Ils ont ainsi fait preuve d'un patriotisme devant lequel il convient de s'incliner.

M. LE PRESIDENT - Cette constatation est particulièrement justifiée.

M. le MINISTRE - Et j'en arrive aux questions posées. Je m'excuse de traiter dans son ensemble la question de la mobilisation. Mais elle forme un tout et je répondrai ensuite à toutes les questions de détail qui vous paraîtraient nécessaires de me poser. Il est incontestable que dans certaines régions les centres mobilisateurs ont mal fonctionné. Personnellement je n'en ai jamais été partisan. En 1914 les colonels ont mobilisé dans le minimum de temps et de façon très satisfaisante plusieurs unités de la réserve et de la territoriale.

M. LE PRESIDENT - Alors pourquoi a-t-on changé?

M. LE MINISTRE - A cause de la loi du recrutement mais d'ores et déjà je crois qu'il faut refondre notre organisation militaire. La situation de l'Europe n'est plus celle de 1928. On avait la loi d'un an et l'Allemagne et l'Italie n'avaient point retrouvé leur potentiel de guerre. Quoi qu'il en soit les centres mobilisateurs n'ont pas rempli leur rôle.

M. le PRESIDENT - Pourquoi ?

M. le MINISTRE - Parce qu'ils ont été débordés par le nombre des soldats qui se présentaient en foule avant l'heure fixée dans les convocations, par manque de cadres et manque de souplesse dans les réquisitions. Comme les réservistes ont été livrés à eux-mêmes pendant un certain temps il en est résulté des incidents fâcheux, infiniment regrettables d'ailleurs.

Général BOURGEOIS - Oui et malheureusement en Alsace.

M. le PRESIDENT - Dans tous les cas vous pensez à une réforme ?

M. le MINISTRE - Oui M. le Président. Il faut refondre notre organisation mais je me heurte à une première difficulté, car je n'ai aucun officier volontaire pour servir dans les centres mobilisateurs.

Tous préfèrent rester à la tête de leurs unités, ce qui est infinitélogique. Puis il faut maintenir au moins le service de deux ans.

M. le PRESIDENT - Au moins ?

M. le MINISTRE - Et nous ne pouvons le maintenir que si les renagements continuent à la cadence actuelle. Nous avons en effet 168.000 renégagés alors que nous ne devrions légalement en avoir que 120.000. Pour en revenir aux centres mobilisateurs il faudrait, en premier lieu, dédoubler ceux qui sont très importants et pour cela construire, puis augmenter les cadres, et enfin compléter les stocks.

M. le PRESIDENT - d'habillements et d'équipement surtout.

M. le MINISTRE - Les questions que vous m'avez posées M. le Président prouvent que vous êtes parfaitement renseigné mais je tiens à souligner que, quoi qu'on fasse, il est matériellement impossible de stocker, dès le temps de paix, tout ce qui est nécessaire à la mobilisation. L'idéal serait de trouver un vêtement souple qui soit un uniforme. De même on a trop sacrifié à la macanisation. Le cheval est indispensable. Rendez-vous compte qu'une division motorisée en marche s'étale sur 70 Km. Rendez-vous compte combien une telle formation est lourde à manier. (Certains Etats-Majors ont fait des prodiges. C'est ainsi que la D.L.M. de Dijon était à Strasbourg, au complet, dans la première demi journée). Il faudrait encore que les services soient rejoints leurs centres quelques heures avant la mobilisation: intendance, service de santé, artillerie, etc. de façon à pouvoir recueillir les effectifs qui se présentent.

Je vais étudier avec l'Etat-Major cette réorganisation, mais il me semble que la solution normale serait de revenir aux Régiments centres mobilisateurs. Si nous rendons à ces unités leurs fonctions anciennes, nous aurons un colonel, peut-être deux lieutenants..

lieutenants-colonels, deux majors et sûrement des cadres de l'Intendance et du Service de Santé pour chaque régiment. Je ne sais encore ce que je déciderai, mais je tiens à dire, dès maintenant, que la formation actuelle est inefficace.

M. le PRÉSIDENT - Vous avez cent fois raison.

M. le MINISTRE - Je serai vraisemblablement obligé d'augmenter le nombre des officiers d'active. L'ETAT-MAJOR de l'armée me demande 900 officiers en plus pour l'an prochain. D'ailleurs, il convient de ne rien exagérer. L'Allemagne aussi a eu des loups, l'Italie en aurait plus encore, mais évidemment ce n'est pas un moyen de justifier nos erreurs.

M. le PRÉSIDENT - Quelles mesures comptez-vous prendre pour l'habillement et l'équipement des réserves ?

M. le MINISTRE - J'ai prévu 250 millions pour le premier semestre, si cela est insuffisant je demanderai de nouveaux crédits.

M. le PRÉSIDENT - Que nous ne refusions jamais quand il s'agit de la défense nationale, mais que nous tenons à voir judicieusement employés

M. le MINISTRE - Vous pouvez être assuré M. le Président que je donnerai tous ordres de détail à ce sujet et j'en arrive à la question B.

En 1936 nous avons établi un programme d'armement qui se répartissait sur quatre années et qui atteignait la somme de 14 milliards. Le décret-loi du 2 mai 1938 nous a donné 4 milliards 750 millions de crédits nouveaux, mais depuis, il y a eu la hausse des prix, la réduction du travail, les incidents sociaux que vous connaissez. A l'heure actuelle nous estimons à 25 milliards la somme totale qui devra être dépensée pour réaliser les programmes établis; et si, au compte d'investissement en nature, nous ajoutons les dépenses figurant au budget ordinaire nous arrivons à un total de 41 milliards, c'est un maximum qui ne peut pas être dépassé. Sur ces crédits globaux j'ai récemment prélevé une somme importante pour l'aviation et la D.C.A. Ce programme, je le répète, doit être effectué en 4 ans. A l'heure actuelle, la moitié devrait être réalisée. Nous sommes en avance pour certaines matières en retard pour d'autres. En avance

pour les canons de 25, les Mines, les mortiers de 60, les fusils d'un modèle nouveau, les chars, les chenillettes, les voitures tous terrains.

En retard pour l'artillerie lourde et la D.C.A.

A ce sujet, il importe de ne pas exagérer nos insuffisances. On a dit que nous n'avions rien. Qu'il me suffise de vous signaler que, pour la seule région parisienne, nous pouvions opposer à tous raids ennemis un rideau d'acier formé par 2.500 coups de canon à la minute.

M. le PRESIDENT - A quelle hauteur ?

M. le MINISTRE - A hauteur utile. Je voudrais aussi qu'on cesse de croire que tout est possible à l'aviation ennemie et que l'on se rende enfin compte qu'à 7.000 m d'altitude, un avion place difficilement ses bombes au but. Plus de la moitié de nos canons 75 ont été modifiés. Par contre nous avons de très sérieux retards dans la fabrication des canons qui tirent à basse altitude. Je dois signaler en outre à la commission que nous avons passé d'importants marchés en vue d'acquérir des canons de 90 de marine. Je ne parle pas des difficultés que j'ai eu à vaincre à ce sujet. Vous les avez connus autrefois, M. le Président. Enfin nous avons un bon canon Hotchkiss de 25 qui tire 150 coups minute, mais il est inférieur au canon allemand, aussi ai-je été obligé de m'adresser à l'étranger et je n'hésiterai pas une seconde à augmenter ces commandes s'il fallait continuer à discuter interminablement, et sans profit, de tout et avec tous. En attendant que j'aie pu outiller l'usine Delage, que nous avons achetée, j'ai commandé de petits canons Bofors en Suède et ses batteries Oerlikon à Zurich.

Remarquez Messieurs que ce sont les pays neutres qui ont les meilleures armes, comme c'est la Tchécoslovaquie qui livre la meilleure artillerie lourde.

Pour l'artillerie soyez pas inquiets nous avons réalisé de très grands progrès avec les modifications apportées au 75

On me demande d'aller plus vite dans mes fabrications.

Je ne puis cependant mettre à la ferraille le matériel que nous avons qui est très bon et qui représente, pour le 75 seul, une valeur globale de 6 milliards. Les Allemands eux, augmentent leur dotation en 105.

Général BOURGEOIS - Deux batteries par division n'est-ce-pas ?

M. le MINISTRE - Oui, leur idée c'est de doter toute leur artillerie de 105.

M. le PRESIDENT - Et nous ?

M. le MINISTRE - Nous avons du 105 court. Là nous sommes en avance et avons réalisé en deux ans les 2/3 du programme puisque on a livré 300 batteries sur 480 commandées.

Pour le 105 long, nous sommes très en retard. Nous avons eu de très sérieux mécomptes dans les ébauches d'acier qui ont été livrées. Schneider essaie de rattraper le temps perdu. En cette matière, je dois vous signaler que nous avons consenti à livrer à la Roumanie un assez grand nombre de ces batteries. L'attitude de ce pays est très correcte et nous le trouvons régulièrement à nos côtés à chaque tension internationale. J'ai vu récemment encore le Roi Carol. Nous avons besoin de la Roumanie. Nous devons consentir les sacrifices que veut cette amitié. Mais je le répète nous avons un gros retard dans la livraison des 105 longs, retard que nous devons réduire grâce aux dérogations apportées à la semaine de 40 heures.

M. le PRESIDENT - C'est toujours le même problème qui se pose.

M. le MINISTRE - Pour les masques à gaz, la Guerre a ses approvisionnements au complet. Pour les civils, je considère que le danger est beaucoup moins dans les émissions de gaz que dans l'emploi des bombes explosives et incendiaires. L'an dernier déjà nous nous sommes mis en

→ Nous n'avons reçu que 128 batteries sur 544 commandées

en rapport avec le conseil général et le conseil municipal de la ville de Paris. Nous avions adopté des modèles de masques et lancé les fabrications, mais presque personne n'a voulu en acheter. Lors des évènements dramatiques de Septembre, j'ai du en importer d'Angleterre, mais les modèles anglais sont pas excellents et leur efficacité discutable au delà de une ou deux heures. Ils permettraient aux gens de quitter les villes et c'est tout. Ces achats à l'étranger ne sont d'ailleurs pas une solution. Nous avons donc à nouveau étudié cette question et au début de juillet, j'aurai 5 millions de masques pour la population civile et 10 millions à la fin de l'année 1939.

M. FARJON - La population devrait être avertie de cela ?

M. le MINISTRE - Je me suis entendu avec le Conseil municipal qui s'est engagé à prendre livraison de 2.500.000 masques. Et le Ministre, ayant achevé l'étude de cette question, montre aux membres de la sous-commission le graphique des productions de son Département. Il rappelle que les chars B i, qui sont les plus puissants de l'Europe, reviennent à plus de 1 millions, affirme au Président de la Sous-Commission que le 75 est très efficace dans les tirs contre avions, que nous avons une très grosse avance en engins blindés sur l'Allemagne et l'Italie; et, que, à son avis, l'aviation est surtout une arme politique qui agit puissamment sur la psychologie des gens. Il faut donc dit-il que nous ayons des escadres de bombardement qui puissent effectuer de jour et de nuit des tirs de représailles.

M. le PRESIDENT - Vous avez fait un très gros effort. Nous en convenons, mais à nouveau j'appelle votre attention sur la nécessité de renforcer notre artillerie lourde.

M. le MINISTRE - C'est aussi mon intention M. le Président, mais il y a chez les artilleurs ce que je me permettrai d'appeler une crise dans l'esprit d'invention.

M. le PRESIDENT - Avez-vous les munitions nécessaires ?

M. le MINISTRE - Nous avons tout ce qu'il nous faut pour le matériel

que nous possédons.

M. le PRÉSIDENT - Quand aurez-vous vos batteries anti-aériennes de 90 de marine ?

M. le MINISTRE - Je les ai commandées au début de cette année, le Creusot doit livrer 40 batteries dans le courant de l'année 1939. Le reste, soit 113 batteries au début de 1940.

M. le PRÉSIDENT - Les délais sont bien longs !

M. le MINISTRE - Il nous est impossible d'aller plus vite.

Et, comme M. Laurent-Eynac parle du retard dans les livraisons de l'aéronautique, le Ministre assure que le Gouvernement a lui aussi sa part de responsabilité. L'administration a par trop l'idée de méfiance. Sous le prétexte de tout vouloir contrôler, elle enserre les élites qui veulent travailler dans un tel réseau de subtilités administratives qu'elle ne laisse plus aucune liberté.

M. le PRÉSIDENT - C'est peut-être exact, mais tout ce que vous nous proposez à ce sujet et qui tendra à libérer les élites dont vous parlez sera accepté de grand cœur par la Sous-Commission. N'oubliez pas d'ailleurs que la production du matériel d'artillerie est souvent freinée par les éternelles discussions qui opposent les inventeurs et l'Etat-Major. Je me souviens de celles qui ont eu lieu avant 1914 au sujet de l'artillerie lourde.

Général BOURGEOIS - C'est exact, M. le Président, mais on a commis une erreur de principe. Le 75 était bon atout.

M. le PRÉSIDENT - Peut-être. Mais, le 2 Août 1914, nous n'avions pas d'artillerie lourde et ce n'était point de notre faute. Je ne le répéterai jamais trop.

Passons, si vous le voulez bien à la question des ballons de protection.

M. le MINISTRE - Il y a deux modèles de ballons. Les anciens montent à 6.000 mètres, le nouveau matériel, dit H 1, à 9 ou 10.000 mètres. Nous avons passé commande pour 55 sections mais je tiens à vous faire observer que chaque section revient à 5 millions et qu'elle

128

et qu'elle veut 100 hommes pour le servir. D'une façon générale d'ailleurs je crois qu'il faudrait simplifier les choses et porter notre effort, tout en continuant l'achèvement de notre programme de construction, sur l'artillerie lourde et la D.C.A.

M. le PRESIDENT - C'est à vous de faire la discrimination qui s'impose. Si vous estimatez qu'il vaut mieux abandonner telle ou telle fabrication pour en avantager une autre, n'hésitez pas.

M. le MINISTRE - On se heurte à des écoles, à des chapelles.

M. le PRESIDENT - Il doit y avoir aussi une volonté déterminante.

M. le MINISTRE - On échantillonne trop.

M. le PRESIDENT - Oui, c'était la grande infériorité de notre marine avant 1914. C'est encore celle de l'aviation. Mais là encore si vous avez besoin de notre autorité, nous sommes à votre disposition pour vous aider à prescrire les remèdes qui s'imposent.

M. LAURENT FYNAC - dans une assez longue intervention apporte, en ce qui concerne l'aviation, des preuves irréfutables qui viennent étayer les affirmations du Président.

M. le MINISTRE - Cet échantillonnage est peut être, en effet, la véritable cause de nos retards, car nous avons accordé plus de 500 millions pour améliorer l'outillage nécessaire à la D.C.A., plus d'un milliard pour l'aviation.

M. de la GRANGE - signale que le Président Roosevelt s'est heurté aux mêmes difficultés et que, pour en finir avec cet échantillonnage, il a réuni sur un même terrain un appareil de chèqueserie. Il a choisi le meilleur et en a imposé la construction à toutes les usines travaillant pour la défense nationale. Dans deux ans il refera la même opération et imposera sa volonté. Ne serait-il pas possible d'en faire autant en France ?

Au sujet de la défense de la Corse et de la Tunisie, le Ministre a fourni les explications suivantes: Il convient, pour mesurer l'importance de ces deux positions, de ne pas oublier qu'en face de la ligne Maginot nous ayons la ligne Sigfried, que lors des événements de septembre dernier la Belgique avait mobilisé 300.000

hommes sur la frontière allemande et 200.000 hommes sur la frontière française, que le Territoire suisse ne pouvait être violé et que les Alpes ne sont franchissables que pendant 6 mois de l'année. Dans ces conditions les points sensibles de notre défense sont la Corse et l'Afrique du Nord. Le général Ludendorff l'avait d'ailleurs indiqué. Il semble donc bien que ces deux points devraient être l'objet d'un soin particulier.

En Corse l'état de la défense relevant de la Marine et de la Guerre est satisfaisante. Par contre les bases d'aviation et la D.C.A. sont nettement insuffisantes. Il y a là un très gros effort à réaliser. En Tunisie la situation est bien meilleure. La défense du cap Bon est en place, celle du littoral également et une véritable ligne Maginot interdit l'accès du sud, pendant qu'un réseau routier, considérablement amélioré, permettrait les mouvements de troupes indispensables. Mais là encore l'aviation est inférieure et le Ministre à l'aide d'une carte très renseignée donne toutes indications nécessaires aux membres de la sous-commission.

M. le Président - Encore une fois je suis obligé de constater le déplorable état de notre aviation.

M. de BLOIS - voudrait que la Corse ne soit pas seulement organisée défensivement, mais offensivement. Il parle des plans d'eau nécessaires aux hydravions, du ravitaillement de l'Ile et de la protection de nos rades ouvertes.

Le Ministre lui donne tous les épaissements nécessaires et signale que Calvi, Ajaccio et Bonifacio sont très bien défendues

M. de BLOIS - Pouvez vous nous dire quels sont les effectifs stationnés en Tunisie ?

M. le MINISTRE - En Afrique du Nord nous avons actuellement 14 divisions d'infanterie et 5 brigades de cavalerie. Sur ces effectifs 6 divisions d'infanterie et 2 brigades de cavalerie sont en Tunisie. Chacune de ces grandes unités est dotée d'engins modernes, de chars et d'auto mitrailleuses modernes.

Les Italiens ont en Tripolitaine 11 divisions et 2 brigades motorisées.

M. DE BLOIS Nos divisions sont du type nord africain c'est-à-dire constituées avec des indigènes. ?

M. le MINISTRE - Naturellement, mais l'encadrement français est très sérieux et rien ne nous permet de douter du loyalisme des africains surtout dans une guerre éventuelle contre l'Italie.

M. de BLOIS - Qui est le chef de la défense ?

M. le MINISTRE - Le général Nogues pour l'Afrique du Nord avec, en Tunisie, le Général Blanc.

Mais puisque vous parlez de la situation tactique, je dois vous dire toute ma pensée. A mon avis, il faut aller plus loin encore dans cette voie de l'indépendance. Nous avons déjà à Maison-Carrée une usine qui répare les avions. Je voudrais des usines de construction. Nous avons des usines qui travaillent pour la défense nationale il serait à souhaiter que l'Afrique du Nord puisse se suffire à la elle-même, car il nous sera difficile sinon impossible de ravitailler en cas de conflit.

M. le PRESIDENT - C'est une idée intéressante. Elle est à étudier et à mettre au point sans tarder.

M. de BLOIS - voudrait que la Corse ait un Gouverneur militaire responsable, car il trouve que le préfet maritime de Toulon est un peu loin de ce théâtre d'opérations éventuelles.

M. LAUDIER - signale l'inutilité de la construction du pipe-line Nantes-Montergis alors que l'on possède, à côté, une voie d'eau qui ne pourra être coupée par l'ennemi.

M. le MONNIC suggère au Président de bien vouloir réunir la sous-commission sénatoriale de contrôle pour étudier, un jour prochain, et dans son ensemble la défense des colonies.

M. LAURENT FYNAC - demande que l'on augmente immédiatement notre aviation, non seulement en Tunisie, mais dans toute l'Afrique du Nord.

M. le PRESIDENT - Je suis tout à fait de cet avis, mais pour cela, il faut, ou fabriquer des avions français, ou acheter à l'étranger. Comme nos ouvriers se refusent à travailler, il faut donc procéder à l'importants achats à l'étranger. Croyez moi, si la cadence de sortie de nos appareils de guerre continue, vous n'aurez rien en France.

M. ^{de} Grange - traite d'une question très importante, celle du montage des cellules.

M. le PRESIDENT - Il restera néanmoins à résoudre le problème des moteurs. Mais l'idée est à retenir.

M. le MINISTRE - J'étudierai cette question avec plaisir et si M. de la Grange veut bien venir me voir nous verrons ce que nous pouvons faire.

M. le PRESIDENT - Comme aucun membre de la commission n'a plus de questions complémentaires à poser, le Président, après avoir remercié le Ministre de la Guerre des explications très précises qu'il a fourni et l'avoir assuré du concours absolu de tous ses collègues, lorsqu'il s'agit des intérêts de la défense nationale, lève la séance à 18 heures.